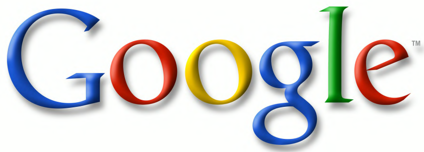
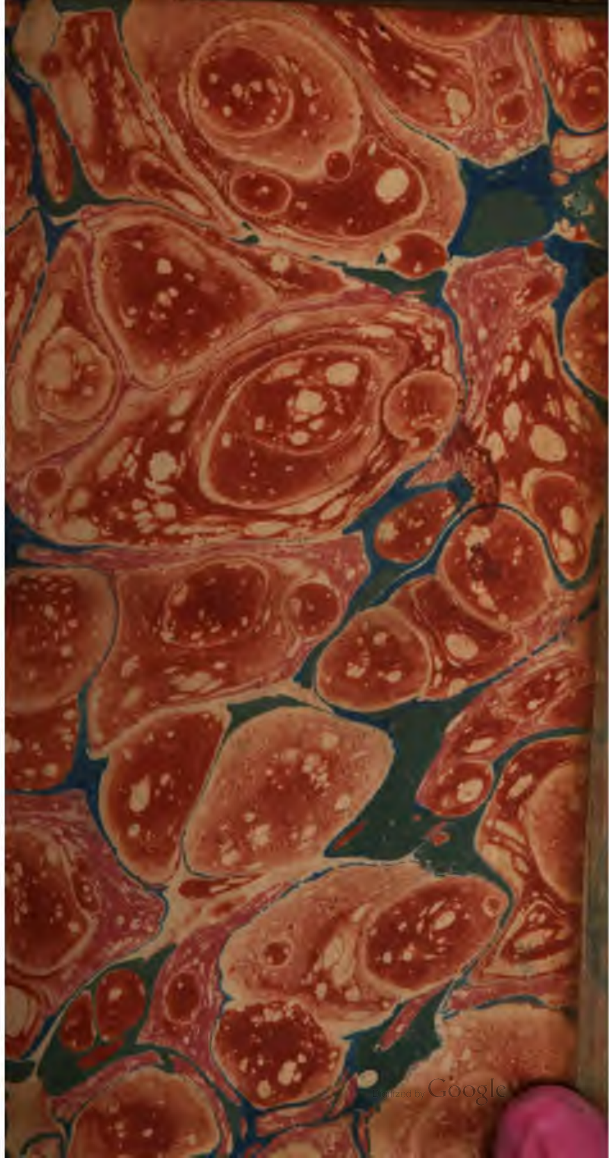



TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



LES AMOURS DU GRAND ALCANDRE,

PAR MLLE DE GUISE;

SUIVIS

DE PIECES INTÉRESSANTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE HENRI IV.

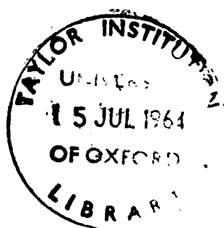
TOME PREMIER.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT L'AÎNÉ.

M. DCC. LXXXVI.


TAYLOR INSTITUTION
15 JUL 1964
OF OXFORD

AVERTISSEMENT.

CET ouvrage est de Louise Marguerite de Guise, fille du duc de Guise le balafré, et de Catherine de Cleves, veuve en premieres noces du prince de Porcien. Louise Marguerite, dite mademoiselle de Guise, naquit en 1574, épousa le prince de Conti, fils du premier prince de Condé, le 24 juillet 1605, au château de Meudon, perdit son mari le 3 août 1614, et mourut de tristesse au château d'Eu où se voit son épitaphe. Cette princesse n'avoit eu de son mariage qu'une fille, qui mourut douze jours après sa naissance.

Comme elle avoit changé les

noms de tous les personnages dont il est question dans cet ouvrage, on les a rétablis tels qu'ils devoient être, et on a ajouté des notes historiques sur presque tous les personnages.

Il paroît que mademoiselle de Guise avoit d'elle l'opinion la plus avantageuse, car toutes les fois qu'elle en parle, c'est toujours pour louer sa figure, ses graces et son esprit.

Nota. Les historiens la font naître en 1582; mais si cette année eût été celle de sa naissance, comment auroit-elle pu dire dans son histoire du Grand Alcandre, en parlant d'elle : « Cette jeune princesse à qui le roi a« voit donné quelques espérances qu'il « la pourroit épouser lorsqu'il seroit « libre, et cela avant qu'il aimât Ga« brielle.... »

Le roi commença à aimer Gabrielle en 1590 : mademoiselle de Guise n'auroit eu alors que huit ans. Quelle apparence que Henri eût eu l'idée de l'épouser à cet âge? au lieu qu'étant née en 1574, elle auroit eu alors quatorze ans, âge où les jeunes personnes commencent à donner des desirs.

Une autre preuve encore que mademoiselle de Guise étoit née plusieurs années plutôt que ne le marquent les historiens, c'est qu'elle fut fort malade en juin 1596, et qu'on fit ces vers sur elle. Si elle étoit née en 1582, elle n'auroit eu alors que quatorze ans, et n'auroit pu mériter les reproches qu'on lui faisoit; ce qui étoit possible à vingt-deux ans.

La honte fut ta maladie;
Tu fus malade du poulet
Qui fit reconnoître ta vie
Et le jeu de ton cœur follet.

Ta honte fit que la mort blême,
Voyant ton impudicité,
Te jugea être la mort même
De l'honneur et de chasteté.

Princesse, tu es assez morte,
Tu ne dois plus craindre la mort;
Celles qui vivent de ta sorte
Meurent assez sans son effort.

Probablement ses amours avec Bellegarde, et peut-être plusieurs autres, étoient si publiques que personne ne les ignoroit.

LES AMOURS

DU

GRAND ALCANDRE.

HENRI, venu à son tour à la succession du royaume de ses ancêtres, ne trouva pas peu de difficulté à s'en mettre en possession, tant parcequ'il étoit de la nouvelle religion, que pour la résistance qu'il rencontra en plusieurs des plus grands de ses sujets qui ne vouloient pas le reconnoître.

Les premieres armes qu'il entreprit furent en Normandie. Ce qui se passa à Arques et à Dieppe étant écrit par tous les historiens du temps, je me contenterai de

rapporter ici ce que j'ai appris s'être passé dans sa cour.

Je dirai donc qu'étant venu trouver le roi son prédécesseur, il y avoit dans la Guienne une comtesse (1) dont il étoit très amoureux, et qui avoit acquis beaucoup d'empire sur ses volontés. Il aimoit tous ceux qu'elle lui avoit recommandés, et entre autres le marquis de Parabere (2), qui avoit sa sœur auprès de cette dame. Se promenant très près des frontieres de la Normandie, il passa par la maison d'une dame veuve, et qui tenoit un grand rang. Elle étoit encore jeune, et parut si belle aux yeux de ce grand roi, qu'il oublia aisément celle à qui il avoit fait tant de protestations contraires. Aus-

si véritablement celle-ci avoit des appas qui ne se rencontroient pas dans la premiere. Toutes deux étoient de condition égale; mais cette belle veuve (3) avoit été élevée dans la cour la plus polie de ce temps-là, (c'étoit celle de Henri III, le prince du monde qui savoit mieux faire le roi, et qui savoit mieux régler les hommes et toutes les choses qui appartiennent à la royauté.)

Ce fameux conquérant, qui servoit à toute heure de conquête à l'amour, se donna entièrement à la comtesse de Guerchéville, et oublia de telle sorte Corisande qu'il ne lui est resté que la seule mémoire de son nom.

Parabere ne put faire autre chose que lui diro qu'il lui devoit au

moins conserver de l'amitié, ce qu'il a fait toute sa vie. Son affection le porta si loin qu'il parla de mariage à la comtesse, voyant qu'elle ne le vouloit point écouter autrement.

Étant en cet état, il fit plusieurs progrès sur ses ennemis, qui finalement par leurs bons succès lui firent entreprendre le siege de la grande ville de Paris, qui dura assez pour lui faire voir une jeune et belle abbesse de Montmartre (4); et l'ayant fait conduire à Senlis, ville de son obéissance, elle demeura maîtresse de son cœur pour un peu de temps. Cependant il proposa le mariage de la comtesse de Guercheville avec Charles du Plessis, seigneur de Liencourt,

premier écuyer et gouverneur de Paris, et lui écrivit en faveur de ce nouvel amant, comme peu avant il avoit fait pour lui-même.

Cette vertueuse dame, qui l'avoit écouté sans rien hasarder qui lui pût être honteux, accepta bientôt le mariage (*a*), demeurant en fort bonne estime auprès de Henri, ce qu'il lui témoigna comme je le dirai en son lieu.

Notre grand roi, allant partout établir son autorité, vint

(*a*) Mais à condition qu'elle ne porteroit jamais le nom de Liencourt, puisque ce nom étoit porté par une catin, Gabrielle d'Étrées ayant alors épousé d'Amerval, seigneur de Liencourt.

enfin en la ville de Compiegne où toutes les dames de la province s'étoient rassemblées, et lui faisoient une espece de cour. Il prit très grand plaisir à voir cette belle compagnie de dames et de filles de qualité, qu'il avoit connues, les unes à la cour des rois ses prédécesseurs, et les autres dans la sienne, ayant eu à son service les maris ou les freres, n'étant que prince de la couronne. Il les traita toutes avec très grande civilité, et reçut aussi de leur part tous les respects qui lui étoient dus.

Un peu auparavant qu'il arrivât à Compiegne, un jeune seigneur qui avoit été favori du feu roi, et qu'il estimoit fort, lui avoit parlé de la beauté d'une fille

dont il étoit extrêmement amoureux; et comme elle étoit admirablement belle, il ne pouvoit s'empêcher de la louer; elle n'étoit pas alors à Compiegne, et il fit naître au roi la curiosité de la voir.

Ses affaires pourtant ne le lui permirent pas encore, et il partit pour Senlis, où ayant trouvé la belle abbesse de Montmartre, l'envie qu'il avoit eue de voir Gabrielle d'Étrées (cette belle maîtresse de Roger de Saint-Larry (5), duc de Bellegarde, grand écuyer de France) lui passa pour cette fois. Il fit à Senlis toutes les galanteries dont le temps lui donna le loisir pour plaire à celle qu'il y voyoit; et en étant parti, après beaucoup d'autres voya-

ges, il revint à Compiegne, où Bellegarde lui ayant demandé la permission d'aller voir Gabrielle, le roi voulut être de la partie. Le pauvre Bellegarde fut à ce coup l'ouvrier de son malheur, puisqu'il perdit par cette vue la liberté de vivre avec sa maîtresse et le bonheur de sa fortune: tant il est vrai que nous avons plus à nous garder de nous-mêmes que de nos propres ennemis.

Bellegarde avoit fait un long séjour à Compiegne où il avoit été extrêmement malade. Les dames qui y étoient lui avoient rendu toutes les assistances et toutes les courtoisies possibles; et l'une d'elles, madame d'Humieres (6), jeune et fort belle,

s'étoit résolue d'en être servie, tant pour la réputation qu'il avoit d'être un des plus galants de son siecle, que pour être fort bien fait de sa personne. Cela lui avoit réussi, parceque Bellegarde avoit été heureux de rencontrer une si bonne fortune, qu'il eût long-temps cherchée, et il la trouva d'abord.

Madame d'Humieres de son côté étoit contente que son desir lui eût bien réussi: mais cette douceur ne lui dura guere; car Bellegarde, étant allé voir le pere (7) de Gabrielle, fut pris à la premiere vue de cette merveilleuse beauté. Il ne fut pas aisé de la résoudre à souffrir la recherche de Bellegarde, aimant et étant aimée de l'amiral de Vil-

lars (8), chevalier fort aimable et d'un grand mérite. Cette belle pourtant ne fut pas long-temps cruelle, car elle aima passionnément Bellegarde, dont Villars, qui voyoit fort clair en ce qui l'intéressoit, lui fit mille reproches qui ne servirent qu'à avancer les affaires de son rival, qui de son côté commença à négliger tellement madame d'Humieres qu'elle en étoit au désespoir.

Comme les choses étoient en cet état, Henri devint amoureux de Gabrielle, qu'il ne put voir qu'une seule fois dans ce voyage, l'importance de ses affaires l'appellant ailleurs. Toutefois il emporta dans son cœur le feu que cette belle y avoit allumé, et ne se soucia plus que d'elle. Pen-

dant son voyage, qui fut assez long, le duc de Longueville vint à Compiegne, où trouvant Gabrielle, il perdit sa liberté, cette belle n'en laissant point à ceux qui la regardoient.

Ce prince avoit auparavant aimé madame d'Humieres, laquelle ayant perdu Bellegarde s'en étoit consolée avec lui, qui, malgré son nouvel amour, ne laissa pas de la garder. Cet amour du duc de Longueville et de Gabrielle dura pendant tout le voyage de Henri; mais, à son retour, il se piqua si fort qu'il devint extrêmement jaloux : ce fut alors qu'il commença à ne plus faire autant de cas de Bellegarde, et qu'il lui témoigna qu'il

ne vouloit plus de compagnon en son amour, disant qu'il ne plaignoit aucun travail pour n'en avoir point en la royauté, et que sa passion lui étoit plus chere que toutes les couronnes du monde. Bellegarde, fort troublé du langage et de l'action avec laquelle il étoit proféré, promit à son maître tout ce qu'il exigea; mais Gabrielle, qui n'aimoit point le roi, et qui avoit donné toutes ses affections à Bellegarde, se mit en une extrême colere contre Henri, lui protesta de ne l'aimer jamais, et lui reprocha qu'il l'empêchoit d'épouser Bellegarde, dont la recherche avoit cette fin; et là-dessus elle partit de Compiegne

et se retira à Cœuvres (*a*) dans la maison de son pere. Le roi, à qui ses ennemis n'avoient jamais donné d'étonnement, en reçut un si grand par la colere de Gabrielle, qu'il ne savoit à quoi se résoudre. Enfin il crut que la voyant le lendemain il la pourroit au moins adoucir. Mais ce voyage ne lui plaisoit pas en compagnie : d'y aller seul, la guerre étoit allumée de tous côtés ; et deux garnisons d'ennemis sur son chemin, qui étoient à travers une grande forêt, lui étoient de merveilleuses difficultés qu'il ne pouvoit résoudre avec personne, et c'étoit un con-

(*a*) A sept lieues de Compiegne, entre cette ville et Soissons.

seil qu'on ne pouvoit lui donner. Mais sa passion, prenant le dessus, lui fit entreprendre ce chemin de sept lieues, dont il en fit quatre à cheval accompagné de cinq de ses plus confidents serviteurs, et étant arrivé à trois lieues du séjour de la dame, prit les habits d'un paysan, mit un sac plein de paille sur sa tête, et à pieds se rendit à la maison où elle étoit; il l'avoit fait avertir le jour d'avant qu'il la verroit, et la trouva dans une galerie seule avec sa sœur, nommée Juliette-Hippolyte, qui épousa depuis le duc de Villars.

Gabrielle fut si surprise de voir ce grand prince en cet équipage, et fut si mal satisfaite de ce changement qui lui sembla

ridicule, qu'elle le reçut froidement, et plutôt comme son habit le montroit que selon ce qu'il étoit : elle ne voulut demeurer qu'un moment avec lui, et encore ce fut pour lui dire qu'il étoit si mal qu'elle ne pouvoit le regarder, et se retira là-dessus.

Sa sœur, plus civile, lui fit des excuses de cette froideur, lui voulut persuader que la crainte de son pere l'avoit fait retirer, et fit tout ce qu'elle put pour adoucir ce grand mécontentement; ce qui lui fut aisé, puisque ce prince étoit si épris que rien ne pouvoit rompre ses chaînes. Voilà comment ce périlleux voyage fut de fort peu de fruit, et mit en peine tout le monde, qui ne savoit ce que le roi étoit devenu.

A son retour il rassura tout: et cependant pour n'être plus en cette peine, il pratiqua le pere de Gabrielle; et, sous ombre de s'en servir dans son conseil, pour ce que ce vieillard étoit gouverneur de la province, il le fit venir demeurer à Compiegne.

Il eût été assez satisfait ayant le moyen de voir sa maîtresse tous les jours, si la nécessité de ses affaires ne l'eût tiré ailleurs. Je ne peux cependant passer sous silence l'aventure arrivée à un jeune seigneur, nommé Gilles de Conflans, qui, à l'âge de vingt ans, avoit défendu la ville de Senlis pendant la rigueur d'un grand siege, s'y étoit jeté très hasardeusement, et avoit

soutenu deux assauts, contre l'opinion de tous ceux qui étoient dedans, et du gouverneur même (9), n'ayant jamais voulu capituler. Cette courageuse opiniâtreté donna loisir aux serviteurs du roi de secourir cette place, et d'y gagner une mémorable bataille (10) qui avançoit fort les affaires de Henri, qui étoit encore au-delà de la Loire. La plupart des chefs qui se trouverent en cette bataille étoient tous proches parents de Conflans (11), qu'ils ne vouloient perdre, et cela les fit hâter de le secourir.

Ce brave guerrier avoit en ce jeune âge rendu mille preuves de sa valeur, et n'avoit eu jusqu'à cette heure-là d'autres pen-

sées que pour sa gloire ; mais comme il fut sorti de ce siege si glorieusement, qu'il traîna la plupart des canons des ennemis dans la ville et encloua le reste, il voulut donner quelque chose à son plaisir. Il vint à Compiegne, où il vit la belle madame de Simiers (12) dont il devint passionnément amoureux.

Cette dame, outre sa beauté, étoit si agréable et avoit tant d'attraits, qu'elle mit Conflans en état de n'avoir des yeux ni des pensées que pour elle. Cela dura quelque temps sans que l'on s'en apperçût, et le mari de la dame fut le dernier à le connoître : mais l'ayant découvert, il fit contre sa femme toutes les enrageries qu'il put aviser ; il

l'emmena de Compiegne pendant la nuit, la mit dans un château plus propre à enfermer des lions que cette belle, et parmi tout cela ne disoit rien dont Conflans pût s'offenser, n'ayant nulle envie de se prendre à un si rude ennemi. Lui cependant, désespéré du traitement qu'y recevoit sa dame, ne savoit quel remede y apporter: le temps lui en fournit un qui ne le contenta pas du tout, mais qui tira à tout le moins sa maîtresse de prison; car le roi, étant revenu de Compiegne, assiégea et prit la ville de Dieppe et celle de Neufchâtel dont il donna le gouvernement à Simiers, qui s'y retira avec sa femme. Ce lieu, plus beau et plus commode, donna aussi commo-

dité à Conflans d'avoir des nouvelles de madame de Simiers ; ils userent de tous les artifices imaginables pour continuer leurs pratiques : et Conflans même ayant trouvé moyen de faire un baptême à Compiegne, Simiers et sa femme y furent priés, et il fallut y venir, parceque c'étoient des personnes de qualité qui les en prioient. Ce fut alors que Conflans et madame de Simiers, ravis de se voir, ne purent être assez discrets pour empêcher la jalousie de Simiers d'éclater ; il pensa tuer sa femme, la ramena à son gouvernement, lui ôta tous ses gens, et l'enferma dans une chambre.

Conflans, averti de ce désordre, fit tout ce qui lui étoit pos-

sible pour y remédier : mais comme il ne le pouvoit faire ouvertement sans justifier toutes les jalousies de Simiers, qui eût sans doute tué sa femme, il n'eut recours qu'à chercher les moyens de mourir. Il se retira en une de ses maisons, où, aussitôt qu'il y fut arrivé, toute la noblesse qui étoit dans le pays vint le trouver. Les voyant assemblés jusqu'au nombre de quarante ou cinquante, il leur proposa d'aller en plein jour petarder une petite ville où il y avoit garnison d'ennemis : tous résisterent au commencement à cette proposition, cette entreprise leur paroissant trop hasardeuse en plein jour ; mais il les persuada si fortement que chacun s'y ac-

corda. Il envoya donc quelque infanterie, et y vint à une telle heure qu'il força les portes de la ville; mais la garnison étant sortie et les habitants reprenant cœur, firent une salve de mousquetades, dont une balle ayant donné dans la tête de ce généreux guerrier, finit par ce coup sa gloire et son amour. Le roi le regretta extrêmement, en ayant reçu et en attendant de très grands services. Je me suis trouvée obligée de dire au plus généreux de tous les hommes (*a*) quelque chose d'un des plus vaillants de son siecle.

Madame de Simiers supporta

(*a*) Je n'ai pu découvrir à qui madame la princesse de Conti adressoit ces paroles.

fort impatiemment cette mort; mais comme elle s'éprenoit fort aisément, elle se consola en l'amour de quelque autre.

Gabrielle cependant continuoit d'aimer Bellegarde, et ne laissoit pas d'écouter le duc de Longueville (13), de lui écrire et d'en recevoir des lettres. Lui, qui ne vouloit pas hasarder les bonnes graces de Henri pour conserver celles de Gabrielle qu'il lui étoit assez facile de regagner, voyant revenir le roi, la pria de lui rendre ses lettres, qu'il en feroit de même des siennes, et qu'il ne laisseroit de lui conserver son affection. Bref, il la sut si bien cajoler, qu'elle lui promit de lui porter toutes celles qu'il lui avoit écrites, en un

lieu où il se devoit trouver avec toutes les lettres qu'il avoit reçues d'elle : y étant arrivé, et Gabrielle lui ayant remis toutes les siennes, il fit semblant d'avoir oublié la moitié de celles de Gabrielle, et c'étoient encore celles qui parloient plus clair; si bien qu'ils se séparerent, lui, très satisfait, s'imaginant qu'il conserveroit par crainte quelque pouvoir sur elle, et celle-ci mortellement offensée de cette fourberie, qui depuis coûta la vie au duc, car elle ne cessa depuis ce temps-là de lui rendre de si mauvais services auprès de Henri, que ne pouvant souffrir tous les déplaisirs qu'il en recevoit, il fut réduit à prendre le parti couvert qui se fit quelque temps

après contre le roi, ce qui fit croire à tout le monde qu'elle avoit trouvé moyen de s'en défaire par un coup de mousquet qu'il reçut dans la tête à l'entrée d'une ville. Ainsi finit le duc de Longueville pour avoir été trop fier.

Cependant l'amour de Henri croissant tous les jours, et le pere de Gabrielle s'en sentant importuné (14), elle voulut sortir de cette tyrannie ; et pour en trouver un plus raisonnable sujet, elle desira d'être mariée.

Il se présenta un gentilhomme du pays tout propre à cette alliance (15) : il avoit du bien et étoit d'une bonne condition ; mais pour le regard de sa personne et de son esprit, ils étoient

aussi mal faits l'un que l'autre. Gabrielle fit jurer au roi que, le jour de ses noces, il arriveroit et la meneroit en un lieu où elle ne verroit son mari que quand elle voudroit, lui ayant persuadé qu'elle ne consentiroit jamais à lui faire une infidélité. Mais ce jour étant passé sans que le roi fût venu, n'ayant pu abandonner une entreprise très importante qu'il avoit, elle jura cent fois de s'en venger, et toutefois elle ne voulut jamais coucher avec lui : si bien que son mari pensant être plus autorisé chez lui que dans la ville où il avoit été marié, et dont le marquis d'Étrées étoit (*a*) gouver-

(*a*) Il étoit gouverneur de Boulo-

neur, il l'emmena ; mais elle se fit si bien accompagner de dames, ses parentes, qui s'étoient trouvées à ses noces, qu'il n'osa vouloir que ce qui lui plut.

Le roi étant arrivé là-dessus à la plus prochaine ville, manda le mari, qui amena sa femme, présumant d'en tirer à tout le moins quelque avantage à la cour : partant de là, le roi l'emmena avec lui, et afin qu'elle ne fût pas seule, mena sa sœur, une dame sa cousine, et s'en alla de ce pas attaquer la ville de Chartres. Ce siege fut assez long, si bien qu'une des tantes de Gabrielle l'y vint trouver :

---

gne et de la Fere, puis le fut de Paris vers 1595.

cette dame, fine s'il en fut jamais, lui donna de si bons préceptes, que le roi fut tout soumis aux volontés de Gabrielle, et que le marquis de Sourdis, mari de cette tante, eut le gouvernement de cette ville aussitôt que le roi l'eut prise (*a*).

Avant qu'il fût amoureux de Gabrielle, il poursuivoit de faire trouver bon à la reine Marguerite de se démarier d'avec lui. C'étoit une très grande princesse, fille et sœur de rois, mais qui étoit moins chaste que Lucrece : aussi étoient-ils séparés depuis long-temps ; elle l'avoit quitté, et s'étoit fait conduire

(*a*) C'est-à-dire qu'il lui fut rendu, car il lui avoit été ôté par la ligue.

dans un château extrêmement fort (*a*), situé sur une haute montagne en un pays très âpre, qu'elle avoit fait fortifier outre cela autant qu'il lui avoit été possible : elle avoit montré vouloir consentir à cette séparation sous de certaines conditions, et en étoit comme d'accord ; mais le nouvel amour du roi éloigna fort le traité, d'autant que Henri avoit peur qu'étant libre, ses plus affectionnés serviteurs le pressassent de se marier, ce qu'il n'eût voulu pour quoi que ce fût, ne voulant ni ne pouvant aimer que Gabrielle. Elle étoit aussi mariée de son côté, si bien

(*a*) Le château d'Usson en Auvergne.

qu'il ne parloit que d'amours sans noces.

Cependant la princesse de Navarre (16), sœur du roi, vouloit se marier avec le comte de Soissons (17), jeune et beau, et à qui le roi l'avoit fait espérer ; mais ayant changé d'opinion, il manda à la princesse de le venir trouver, et alla au-devant d'elle par-delà la Loire, ayant résolu de la donner au duc de Montpensier (18), jeune prince, mais à la vérité moins aimable que le comte de Soissons : aussi dès que Catherine le vit, il lui fut si désagréable qu'elle dit tout haut qu'elle n'en vouloit point. Le duc pourtant, voyant le roi entièrement de son côté, ne laissoit pas de lui rendre tous les

devoirs imaginables. Le comte de Soissons d'autre côté, offensé de cette recherche que le roi avoit embarquée, se retira en sa maison. Cependant Catherine arriva à Dieppe, où elle trouva Gabrielle, qui, pour son extrême beauté, lui sembla digne de l'amour du roi son frere, mais lui donna contre elle une envie si forte, que si elle lui fit bonne mine, ce fut avec tant de contrainte que cela étoit aisé à voir.

Gabrielle de son côté ne pouvoit souffrir la grandeur de cette princesse, à laquelle il falloit qu'elle déférât en tout, et reprochoit souvent au roi son arrivée: mais il n'y avoit point d'autre remede que de l'éloigner; ce qui lui fut aisé, les affaires de Henri

l'appellant en divers lieux où il menoit toujours Gabrielle, qui commençoit à se mêler des affaires; et cela lui fut rendu facile par madame de Sourdis (19), de qui le chancelier de Chiverny (20) étoit amoureux : tant il est vrai que l'exemple du maître a de pouvoir sur l'esprit de ses serviteurs. Cet homme, dans une charge si sérieuse et si éminente, ne cachoit point sa passion; et le roi, qui eût voulu que tout le monde eût été aussi pris que lui, étoit bien aise qu'un tel personnage se trouvât embarrassé du même mal que le sien.

En ce temps-là mourut fort tragiquement la mere de Gabrielle (21); et comme elle avoit assez mal vécu, il étoit juste

qu'elle reçût quelque punition de ses crimes. Gabrielle continuoit à aimer Bellegarde, dont le roi avoit quelque soupçon ; mais à la moindre caresse qu'elle lui faisoit, il condamnoit ses pensées comme criminelles, et s'en repentoit. Il arriva un petit accident qui faillit à lui en apprendre davantage : ce fut qu'étant en une de ses maisons (*a*) pour quelque entreprise qu'il avoit de ce côté-là, et étant allé à trois ou quatre lieues pour cet effet, Gabrielle étoit demeurée au lit, disant qu'elle se trouvoit mal ; et Bellegarde avoit feint d'aller à Compiegne, qui n'étoit pas fort éloigné. Sitôt que le roi

---

(*a*) A Villers-Coterets.

fut parti, sa confidente secrete, en qui elle avoit une entiere confiance, fit entrer Bellegarde dans un petit cabinet dont elle seule avoit la clef; et lorsque Gabrielle se fut défaite de tous ceux qui étoient dans sa chambre, son amant y fut introduit.

Henri, qui n'avoit pas trouvé ce qu'il étoit allé chercher, revint plutôt qu'on ne croyoit, et pensa rencontrer ce qu'il ne cherchoit pas. Tout ce que put faire Bellegarde, fut d'entrer dans le cabinet de la Rousse (c'est le nom que lui donne Sully dans ses mémoires), dont la porte se trouvoit au chevet du lit de Gabrielle, et où il y avoit une fenêtre qui avoit vue sur le jardin. Le roi ne fut pas plutôt entré qu'il

demanda la Rousse pour avoir des confitures, et que si on ne la trouvoit pas, on amenât quelqu'un pour ouvrir la porte ou pour la rompre. Dieu sait en quelle alarme étoient ces deux personnes si proche d'être découvertes !

Gabrielle, voyant que le roi donnoit des coups à la porte pour l'enfoncer, feignoit que ce bruit l'incommodoit fort; mais le roi étoit sourd, ou faisoit semblant de l'être, et continuoit à vouloir rompre la porte.

Bellegarde, voyant qu'il n'y avoit point d'autre remede, se jeta par la fenêtre dans le jardin, et fut si heureux que, bien qu'elle fût assez haute, il ne se fit que peu de mal. La Rousse,

qui s'étoit cachée pour ne pas ouvrir la porte, entra aussitôt après, bien échauffée, s'excusant sur ce qu'elle ne pensoit pas qu'on eût à faire d'elle, et alla querir ce que le roi avoit si impatiemment demandé. Gabrielle, voyant qu'elle n'étoit pas découverte, reprocha mille fois à Henri sa jalousie: « Je vois bien, lui « dit-elle, que vous me voulez « traiter comme les autres que « vous avez aimées, et que vo- « tre humeur changeante veut « chercher quelque sujet de rom- « pre avec moi, qui vous pré- « viendrai, en me retirant avec « mon mari, que votre autorité « m'a fait abandonner. Je con- « fesse que, depuis que l'extrê- « me passion que j'ai eue pour

« vous m'a fait oublier mon de-
« voir et mon honneur, vous
« m'avez payée d'inconstance
« sous ombre de soupçon dont
« je ne vous ai jamais donné de
« sujet par pensée seulement ».
Là-dessus les larmes ne manquerent pas; ce qui mit Henri en un tel désordre qu'il lui demanda mille fois pardon, qu'il confessa avoir failli, et fut longtemps depuis sans témoigner aucune jalousie.

Cependant Paris étoit toujours occupé par les ennemis de Henri; et comme il y avoit force princes et princesses, et quantité de personnes de qualité, cela faisoit une cour où il se passoit d'étranges choses.

La duchesse (22) de Mont-

pensier, sœur du duc de Guise, y tenoit le premier rang, et n'oublioit rien de ce qu'elle pouvoit mettre en pratique pour avancer les affaires de son neveu, fils de son frere (23), jeune prince de qui on avoit bonne opinion, et s'y portoit avec beaucoup plus de soin qu'à avancer celles de son autre frere (24), quoiqu'elle travaillât beaucoup pour cet effet.

Cette femme aimoit un chevalier du parti du roi (25), qui avoit la réputation d'être très galant homme, et qui l'étoit véritablement : il lui témoignoit beaucoup d'amour, quoiqu'il ne l'aimât guere, mais bien sa niece, mademoiselle de Guise (26), belle, de bonne grace, et l'une

des plus aimables de son temps. Cette jeune princesse, à qui le roi avoit donné quelque espérance qu'il la pourroit épouser lorsqu'elle seroit libre, et cela avant qu'il aimât Gabrielle, lui avoit donné quelque vanité, ce qui lui faisoit dédaigner tous les autres hommes, dont le seigneur de Givry s'apperçut à la premiere vue; car ayant favorisé autant qu'il avoit pu ce qu'il pensoit être agréable à madame de Montpensier, et ayant même fait passer des vivres dans Paris, qui en avoit le plus grand besoin, il reçut de mademoiselle de Guise un si mauvais visage et apparent mépris, que cela rabattit beaucoup de la vanité dont il faisoit profession.

Tous les honnêtes gens du parti du duc de Mayenne avoient de la passion pour mademoiselle de Guise, et néanmoins parmi tout cela elle se conservoit fort libre. Catherine de Cleves, sa mere, tenoit sa maison à part avec cette belle fille, et cet hôtel se pouvoit dire la cour de ce parti, tant la beauté de mademoiselle de Guise attiroit de monde. Elle portoit une extrême envie à Gabrielle, en partie pour ce que véritablement elle étoit plus belle, et en effet pour ce qu'elle croyoit qu'elle lui avoit enlevé le roi, et cherchoit avec soin le moyen de s'en venger.

Cependant Henri vint assiéger Paris, où il se faisoit tous les jours des entreprises de part et

d'autre, les assiégés faisant bien souvent des sorties, qui étoient presque toujours repoussées par les assiégeants.

Mademoiselle de Guise se trouvoit sur le rempart, où Givry lui disoit ou faisoit toujours dire quelque chose qui se ressentoit de la passion qu'il avoit pour elle; à quoi elle faisoit semblant de ne rien entendre, voulant paroître très dédaigneuse, et particulièrement en ce temps que le roi, qui n'étoit pas trop bien avec Gabrielle, lui avoit envoyé demander son portrait: et il sembloit qu'en faisant la paix, son mariage avec le roi pouvoit avoir lieu; si bien que mademoiselle de Guise, toute glorieuse de cet espoir, méprisoit Givry et tous

les autres chevaliers. Or un jour que pour quelque occasion on avoit accordé une petite treve de six heures, la duchesse et la princesse de Guise, accompagnées de plusieurs dames, vinrent sur le rempart, et aussitôt tous les galants de l'armée se trouverent au pied de la muraille pour parler aux personnes de leur connoissance, et tous presque pour voir mademoiselle de Guise. Bellegarde s'y trouva, qui arrêta si fort sa vue sur les beautés de cette princesse, qu'oubliant Gabrielle et les serments qu'il lui avoit faits de n'aimer jamais personne qu'elle, il se donna à cet objet présent.

Mademoiselle de Guise, qui méprisoit tout le monde, sentit

à la vue de Bellegarde qu'elle pouvoit aimer autre chose qu'un roi; et dès lors ces deux personnes eurent de l'amour l'une pour l'autre : étrange effet des passions auxquelles on ne résiste point! Bellegarde étoit venu pour s'excuser d'avoir, comme on le prétendoit, trempé dans le meurtre du duc de Guise, pere de la princesse; et sa mere l'avoit cru coupable, et avoit protesté de s'en venger. Il vouloit se justifier auprès de la mere et de la fille : la premiere devint amoureuse de lui, et il devint amoureux de la derniere, qui ne lui fut pas insensible. Ils tinrent ce feu assez caché, la princesse pour ne point donner de soupçon à sa mere, et Belle-

garde pour ne pas fâcher Gabrielle, qu'il ne vouloit pas perdre, étant alors l'appui de sa fortune.

Pendant si peu de temps, il ne put qu'employer ses amis pour dire de sa part à ces dames qu'il étoit innocent de la mort du duc; et sa justification fut si bien reçue, que la duchesse répondit qu'elle n'en croyoit plus rien, et dit à sa fille qu'il ne falloit plus l'en accuser, qu'elle croyoit en sa parole, et qu'il l'avoit juré à ceux qu'il avoit employés pour leur faire perdre cette opinion. Voilà comment l'amour justifie les crimes.

La princesse de Guise ne fut pas difficile à persuader, sentant bien que s'il étoit coupable d'a-

voir contribué à la mort de son pere, elle n'étoit pas assez libre pour le haïr, et qu'il valoit mieux être crédule pour cette fois. Chacun se retira après que la treve fut expirée, et Bellegarde remporta mille pensées en son ame, tantôt agréables et tantôt fâcheuses. Il ne vouloit ni ne pouvoit quitter Gabrielle ; sa nouvelle passion lui donnoit des inquiétudes, mais il n'y vouloit pas résister; enfin il se résolut d'aimer la princesse, de conserver Gabrielle, et de les garder toutes deux.

Il commenca dès l'heure à chercher les moyens de servir la duchesse de Guise, qui recevoit si bien ses messagers et ses lettres, qu'en moins de rien il

y eut entre eux beaucoup d'intelligence.

En ce temps-là le jeune duc de Guise se sauva de la prison où il avoit toujours été depuis la mort de son pere. Bellegarde, qui le connoissoit, prit occasion de lui envoyer un trompette pour le féliciter : il avoit une lettre pour la duchesse, qui la reçut avec joie; et il fut assez fin pour en donner une à la princesse sans être vu de personne. Elle ne put lui parler, mais lui fit signe que cette lettre ne lui étoit pas désagréable, ce dont Bellegarde fut extrêmement content.

Cependant la guerre continuoit toujours, et la duchesse demanda un passeport à Henri

pour aller dans une de ses maisons. Le roi le lui accorda aussitôt, et même la fit prier de passer dans l'endroit où il tenoit sa cour.

La princesse de Guise fut très aise de ce voyage, autant parce qu'elle espéroit que Bellegarde trouveroit le moyen de lui parler, que pour voir si Gabrielle étoit aussi belle qu'on le disoit.

Il ne fut pas difficile à Bellegarde de persuader au roi, très courtois de son naturel, d'envoyer au-devant des princesses, et de se faire charger de cette commission.

La duchesse et la princesse reçurent mille caresses de Henri; et la premiere ne pouvoit se lasser de louer la beauté de Ga-

brielle, qui trouva la princesse trop aimable à son gré; et celle-ci fut surprise de tant de beauté qu'elle vit en Gabrielle : mais toutes deux, sans faire semblant du jugement qu'elles faisoient l'une de l'autre, demeurerent avec toute la froideur que la civilité put souffrir. Dès que la princesse l'eut vue, se tournant vers Bellegarde, qui n'étoit pas loin d'elle, l'ayant conduite jusques là, lui dit : « Je la croyois « plus belle ». A quoi il ne répondit point, pour être trop près de Gabrielle.

Le roi, qui se connoissoit fort bien en passions, et savoit celle de la duchesse, ne douta point que Bellegarde ne l'amusât afin d'avoir le moyen de voir sa fille,

de laquelle il jugea qu'il étoit amoureux ; et cette opinion fit deux effets, l'un qu'il assoupit le soupçon qu'avoit toujours Henri que Bellegarde aimoit Gabrielle, et l'autre lui fit perdre tout-à-fait le dessein qu'il avoit eu pour la princesse de Guise.

Gabrielle, qui estimoit plus l'affection de Bellegarde que tous ces petits intérêts, épia de si près toutes les actions de son amant, qu'elle reconnut qu'il aimoit la princesse, et qu'il n'en étoit pas haï ; ce dont elle eut un tel déplaisir et une si forte jalousie, qu'elle eut bien de la peine à la cacher.

La princesse, qui étoit bien aise de lui donner martel en tête, et qui croyoit avoir gagné

beaucoup de rendre cette belle jalouse, faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour augmenter son soupçon, s'imaginant que si elle partoit de la cour sans avoir rien gagné sur le roi, elle triompheroit au moins de sa maîtresse.

Le lendemain la duchesse partit, ayant obtenu neutralité de Henri pour la maison où elle alloit, ce à quoi Bellegarde avoit contribué de tout son pouvoir, étant si enflammé des attraits de la princesse, que Henri accorda tout ce qu'il voulut, pour lui faire abandonner Gabrielle, qui, outrée de colere, ne voulut dire adieu à la mere ni à la fille, feignant de se trouver fort mal, et ne se laissant voir de tout le jour à personne. Bellegarde et toute

la cour conduisirent ces dames assez loin, et revinrent le lendemain : mais Gabrielle fit si mauvaise mine à son amant, que cela commença à l'inquiéter ; car ne voyant pas la princesse de Guise, l'objet présent le reprenoit ; et outre toutes ces choses il avoit si peur de la perdre, pour les intérêts de sa fortune ; qu'il maudissoit son inconstance et son indiscrétion. Cependant la duchesse, qui ne pouvoit vivre sans voir Bellegarde, trouva moyen de donner envie à son fils de faire un traité avec le roi, et pour l'acheminer envoya à la cour pour en donner avis à Henri, qui, ne desirant que de ramener tous ses sujets à leur devoir, et particulière-

ment ce jeune prince, l'un des premiers du parti contraire, et de qui il avoit fort bonne opinion, dépêcha aussitôt Bellegarde vers elle ; à quoi Gabrielle s'opposa de tout son pouvoir, disant qu'il n'entendoit rien aux négociations, et que peut-être le prince de Guise n'auroit pas son entremise si agréable que sa mere. Mais Chiverny l'emporta pour servir Bellegarde, qu'il aimoit chèrement, et fit même qu'il porta de très bonnes espérances au prince, qui n'eût jamais obtenu les avantages que le roi lui accorda, sans le crédit de ce chancelier qui faisoit du roi tout ce qu'il vouloit; et il y mit tant de chaleur, que tout le monde s'étonna qu'une affaire

si importante eût été sitôt et si avantageusement terminée.

Voilà comme les affaires de la cour se font par des personnes auxquelles on pense le moins ; et il y a peu qui les sachent, quoique plusieurs en discourent.

Le duc de Guise reçut du roi à son arrivée tout le bon traitement qu'il pouvoit desirer ; et la princesse Catherine lui fit si bon visage que dès le même jour il se détermina à la servir. En ce temps le roi étant allé assiéger Laon, qui tenoit encore le parti du duc de Mayenne, Gabrielle accoucha d'un fils (28), dont Henri eut une telle joie qu'il lui fit à l'instant quitter le nom de son mari, lui donna le titre de marquise de Monceaux, et com-

mença, non pas à l'aimer davantage (car son amour étoit si extrême qu'il ne pouvoit recevoir d'augmentation), mais à en faire beaucoup plus de cas, et à la faire honorer.

Se voyant en cet état, elle commença à chercher tous les moyens possibles de se démarier, et à prendre de plus grandes espérances, le conseil de sa tante de Sourdis lui inspirant qu'elle pourroit arriver à une plus grande fortune; et le vieil amoureux de cette femme lui donnoit des avis très utiles pour ce dessein. Elle commença donc d'y travailler sérieusement, se faisant des amis et des créatures, et procurant des établissements avantageux à ceux qui dépen-

doient d'elle : elle avoit aussi gagné des gens pour porter la reine Marguerite à laisser rompre son mariage, mais elle ne put rien gagner sur son esprit.

Bellegarde cependant s'étoit un peu raccommodé avec elle, car elle avoit tant d'inclination à l'aimer qu'elle aidoit à se tromper elle-même, lorsqu'il la flattoit; et il y employoit toute son industrie, la voyant plus puissante que jamais.

Catherine et le duc de Guise ne cachoient pas aussi leur amour, et ce prince commençoit à trouver mauvais les visites trop fréquentes de Bellegarde dans sa maison; si bien que la princesse, qui craignoit que son frere ne fît quelque esclandre, en a-

vertit Bellegarde, qui, y ayant bien pensé, consulta Chiverny, qui lui promit de faire en sorte que l'on donnât le gouvernement de la Provence au duc de Guise, pourvu que Gabrielle ne s'y opposât point.

Bellegarde, étant assuré de son ami, en parla à Gabrielle, et prit prétexte de l'amour de Catherine pour le duc de Guise, qu'il disoit être si public que cela étoit honteux pour le roi, et qu'elle devoit lui persuader de l'éloigner et de l'envoyer bien loin. Enfin Bellegarde conduisit si bien cette affaire, que le duc de Guise fut promptement envoyé dans cette province.

Catherine s'en prit à tout le monde : mais un autre objet l'ap-

paisa bien vîte; ce fut le duc de Bouillon (29), quoique déja avancé en âge; mais c'étoit un galant homme qui avoit acquis par les bonnes graces du feu roi de grandes dignités et de belles charges. Cela dura jusqu'au mariage de Catherine, qui épousa le duc de Bar, et fut conduite dans les états de son mari; si bien que Gabrielle demeura seule maîtresse à la cour.

Bellegarde, craignant qu'à la fin l'amour qu'il avoit pour la princesse de Guise ne lui fît perdre Gabrielle, se résolut de mettre bien ensemble ses deux maîtresses; et voyant qu'il pouvoit ce qu'il vouloit sur l'esprit de celle-ci, il lui persuada que puisqu'elle étoit dans le chemin de

devenir reine, il auroit plus d'établissement et de moyen de la servir, s'il pouvoit épouser mademoiselle de Guise, que si elle ne vouloit pas ce mariage; le prétexte leur seroit fort plausible vers Henri, et le détourneroit des soupçons qu'il pourroit avoir d'eux, où il lui sembloit qu'il pourroit retomber, en reconnoissant déja quelque chose; que ce soupçon nuiroit extrêmement à sa grandeur; et qu'elle sauroit bien que, quoi qu'il témoignât en apparence, en effet son cœur étoit à elle.

Cet adroit courtisan sut si bien la séduire, qu'elle lui promit de faire bonne mine à mademoiselle de Guise, qui fut très aise d'être bien avec cette puissance, et la

sut si adroitement entretenir, que Gabrielle la favorisoit plus que toute autre. Il y eut même entre elles une si étroite intelligence, qu'elles étoient toujours habillées l'une comme l'autre, et ne se quittoient pas. Cela éblouit pour un temps le roi, et guérit son esprit d'un soupçon qu'il recommençoit à avoir contre Bellegarde; mais Beringhem (30), son premier valet-de-chambre, lui ayant fait voir une lettre que Bellegarde avoit écrite à la marquise, et qu'il avoit trouvée chez elle, un matin que faisant la malade, le roi l'avoit envoyé savoir de ses nouvelles, Henri lui commanda de les veiller de près. Ce bon serviteur, qui craignoit que son maître n'épousât cette

femme, les épia tellement, qu'il crut un soir avoir vu entrer Bellegarde chez elle. Il alla aussitôt en donner avis au roi, qui commanda à Pralin, capitaine de ses gardes, d'aller tuer ce seigneur dans la chambre de Gabrielle.

Pralin, surpris de ce commandement, et qui aimoit fort les deux coupables, ne pouvant se dispenser d'exécuter l'ordre de son maître, prit des archers avec lui, et fit tant de bruit en arrivant chez Gabrielle, qu'il la trouva seule, lorsqu'il lui apprit le sujet de sa visite. La marquise, qui vit bien qu'il n'avoit pas voulu la surprendre, lui promit de n'oublier jamais ce bon office; ce qu'elle lui témoigna depuis, en lui faisant obtenir plusieurs graces. La

princesse de Guise, en apprenant cette affaire, lui en sut si bon gré, qu'elle le servit aussi de tout son pouvoir.

Gabrielle cependant fit de grandes plaintes au roi. Il fit semblant pour cette fois d'avoir tort, mais il lui reprocha la lettre que Bellegarde lui avoit écrite. Elle jura ne l'avoir jamais vue, et se justifia assez bien, tout lui étant aisé avec le roi : mais Bellegarde n'en fut pas quitte à si bon marché; il fallut qu'il s'en allât, avec défense de revenir qu'il ne fût marié et n'amenât sa femme. Chiverny son ami étoit mort (31), et Gabrielle eût été mal reçue à parler pour lui; de façon que le plus court pour Bellegarde fut de partir et d'obéir,

bien que ce fût avec un extrême regret.

Pendant son absence la belle Louise de Budos (32) arriva à la cour. Elle étoit femme du duc de Montmorenci. Ce vieux seigneur étoit, depuis peu, marié avec cette belle dame, qui attira, à son arrivée, les yeux et le cœur de tous les hommes ; mais son naturel hautain et le rang où elle se trouvoit, lui faisoient mépriser la haine des dames, comme elle méprisoit l'amour des hommes.

Le roi en fut un peu touché ; et Dieu sait si Gabrielle le lui pardonna ! mais cela ne l'empêcha pas de témoigner à toutes les occasions de l'amour à madame de Montmorenci, qui le souffroit,

plus pour faire dépit à Gabrielle, que pour le plaisir qu'elle y prît, n'étant pas seulement aimée mais adorée du brave Biron, qui avoit acquis plus de réputation aux armes qu'aucun autre de son temps. A peine cette charmante femme parut-elle au monde, qu'elle mourut incontinent en couches, et laissa un fils et une fille. Vers ce temps-là la marquise de Monceaux eut une fille, qui, dans la suite, épousa le duc d'Elbœuf; et peu de temps après, elle eut encore un garçon, qui fut grand-prieur de France. Cela augmenta tellement ses prétentions et son courage, qu'elle ne s'appliqua plus qu'à chercher tous les moyens possibles pour parvenir à épouser le roi.

Lui, plus amoureux que jamais depuis la naissance de ses deux fils, se résolut à ce qu'elle desiroit, et chassa du conseil Villeroy (33) qui étoit d'un avis opposé à l'amour de Henri. Il savoit qu'il auroit le consentement de la reine Marguerite, quand il le voudroit, et il ne falloit plus avoir que celui du pape. Il lui envoya à cet effet Sillery, qui ne chérchoit qu'à plaire à la marquise, qu'il venoit de faire duchesse de Beaufort. Cette femme habile se voyant si élevée, et prête à se trouver au comble des grandeurs, se rendit si courtoise et si officieuse, que ceux qui ne la vouloient pas aimer ne pouvoient s'en empêcher. Elle commandoit à toute la cour avec la

plus grande douceur, obligeant tous ceux qu'elle pouvoit.

Elle devint grosse pour la quatrieme fois, et alors le roi se détermina tout-à-fait à l'épouser.

Lameth, comte de Bussy (34), se maria alors avec une femme de qui il avoit de grands enfants, et il le fit à dessein d'obliger Gabrielle, en donnant cet exemple à Henri, qui l'aimoit beaucoup, et qui souffroit qu'il lui parlât librement. Le commandement fut donc donné à Sillery (35) de presser vivement le pape de consentir à la dissolution du mariage de Marguerite. Tout cela, toutefois, tiroit en longueur; et Gabrielle prête d'accoucher ne perdoit pas un moment, afin qu'il n'y eût rien à redire sur la nais-

sance de son enfant. Elle vint à Paris pour faire ses pâques publiquement, afin de se faire voir bonne catholique au peuple, qui ne la croyoit pas telle. Elle se logea dans le cloître des chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois; et le mercredi saint étant arrivé, elle alla entendre ténebres au petit Saint-Antoine, où il y avoit une grande musique. Gabrielle y alla en litiere, et toutes les princesses en carrosse, et il y avoit à côté de la litiere un capitaine des gardes. On lui avoit gardé une chapelle où elle entra pour n'être ni pressée ni trop en vue. La princesse de Guise étoit avec elle, et pendant l'office elle lui montra des lettres de Rome, où on l'assuroit que ce qu'elle de-

siroit seroit bientôt achevé : elle lui fit voir aussi deux lettres qu'elle avoit reçues ce même jour du roi, si passionnées et si pleines d'impatience de la voir reine, qui lui mandoit qu'il dépêcheroit le lendemain Forget, secrétaire d'état, qui étoit tout à elle, pour avoir épousé une de ses parentes, afin d'aller presser sa sainteté de lui permettre ce qu'aussi-bien il étoit résolu de faire.

Toute l'heure de la dévotion se passa en semblables prieres ; et quand le service fut achevé, elle dit à mademoiselle de Guise qu'elle alloit se mettre au lit, et qu'elle la prioit de venir lui tenir compagnie. Là-dessus elle monta en litiere, et mademoiselle de Guise en carrosse. A peine elle

y fut, que Gabrielle se plaignit d'un grand mal de tête, et il lui prit une convulsion dont elle ne revint qu'à force de remedes. Elle voulut écrire au roi, mais une autre convulsion l'en empêcha. Et voulant lire une lettre qu'elle venoit de recevoir de lui, une troisieme convulsion la saisit et lui dura jusqu'à la mort (36). Ce mal la prit le mercredi, elle accoucha de force le vendredi, et mourut le samedi matin, veille de Pâque, sans avoir aucune connoissance depuis deux jours.

Le roi, qui étoit à Fontainebleau, fut aussitôt averti de son mal; et présumant que c'étoit un accident de sa grossesse, il ne se hâta point de partir; mais le troisieme courier, qui lui rap-

porta que le mal continuoit, le fit mettre en chemin, et à Essonne il trouva toute sa cour, et connut bien, par la tristesse qui paroissoit sur tous les visages, que Gabrielle étoit morte. Il jeta une grande abondance de larmes, et renvoya tout le monde, disant qu'il vouloit être seul, et ne retint avec lui que Roquelaure (37), et le maréchal de Fervacques (38), qui, après lui avoir laissé exhaler sa douleur, lui dit presque en riant, qu'il étoit bien heureux de cet événement, et que songeant à ce qu'il alloit faire sans cette mort, il jugeoit que Dieu lui avoit fait une grande grace (*a*). Après avoir un peu

(*a*) D'autres disent que ce fut le

rêvé, Henri en convint; et levant les mains et les yeux au ciel, il rendit mille graces à celui qui lui en avoit fait tant d'autres, et se consola si bien, que trois semaines après il devint amoureux de Henriette de Balsac, fille du marquis d'Entragues. Elle lui fit oublier tout-à-fait Gabrielle, quoiqu'elle ne fût pas si belle; mais elle étoit beaucoup plus jeune et plus gaie.

Les ministres voyant de quel malheur Dieu l'avoit délivré, et reconnoissant l'esprit hardi de sa nouvelle maîtresse, qui n'avoit

---

maréchal de Retz qui lui donna ce conseil. Ce maréchal s'appelloit Albert de Gondi, duc et pair, chevalier des ordres du roi. Il mourut en 1602, et avoit épousé mademoiselle de Dampierre.

pas moins d'ambition que l'autre, le déterminerent le plus vîte qu'ils purent à se marier; et Sillery, qui étoit à Rome, traita de son mariage avec Marie de Médicis, niece du pape. Sa sainteté donna aussitôt son consentement, et la reine Marguerite ne fit plus de difficultés, lorsqu'elle fut sûre de n'être pas remplacée par Gabrielle: de sorte que l'affaire fut conclue plutôt que le roi ne le pensoit, et sans que mademoiselle d'Entragues en eût aucun avis. Elle étoit grosse, et alla faire ses couches au château de Saint-Germain, où il la mena lui-même; mais elle se blessa et accoucha d'un fils mort, ce qui la rendit fort malade. Elle fut si bien assistée par le roi, et si bien

traitée par les médecins, qu'elle revint en santé ; et ce fut alors qu'elle apprit le mariage de son amant, dont elle fit tant de vacarme et gourmanda tant ce roi amoureux, qu'il eut bien de la peine à la mettre en bonne humeur. Elle s'en prit à Bellegarde qui l'avoit voulu cajoler, et qu'elle n'avoit guere écouté ; si bien qu'elle trouva moyen que le prince de Joinville, qui étoit amoureux d'elle, entreprît sur sa vie, un soir que le roi soupoit chez Zamet, près de l'arsenal, et que ces deux seigneurs se trouvoient ensemble à la porte du logis de Zamet. Bellegarde fut blessé ; mais ses gens voyant cela poursuivirent si bien Joinville, qu'ils l'eussent tué, sans le

marquis de Rambouillet qui le secourut, et fut si grièvement blessé, qu'on croyoit qu'il en dût mourir.

Le roi fut si outré de colere de cette action, qu'il vouloit faire punir Joinville (39), et ne vouloit pas qu'on prît soin de Rambouillet, qui cependant fut guéri de ses blessures; et Joinville fit sa paix par le moyen de la duchesse sa mere, et de la princesse sa sœur, quoiqu'elles fussent l'une et l'autre extrêmement irritées contre lui, soupçonnant qu'il n'avoit ainsi traité Bellegarde que pour le seul amour de mademoiselle d'Entragues.

Tout cela se passa à la fin, et il fut question d'aller faire la guerre au duc de Savoie.

Ce prince étoit venu trouver Henri pour s'accommoder avec lui du marquisat de Saluces qu'il avoit usurpé sur la France, et avoit espéré conserver. Mais Henri voulant absolument le ravoir, le duc avoit cru qu'il gagneroit quelque chose, s'il venoit lui-même trouver Henri et traiter directement avec lui. Henri le reçut fort courtoisement. Ce duc fit des présents à toutes les plus belles dames et aux principaux de la cour, trop pour le profit de quelques uns. Cependant il s'en retourna sans rien conclure : si bien que le roi se résolut à lui faire la guerre ; et c'étoit aussi son chemin pour aller recevoir la princesse de Médicis. Il avoit envoyé sa procuration au

duc son oncle (40) pour l'épouser, et Bellegarde en fut le porteur; ce qui augmenta bien fort la haine que lui portoit Henriette. Le roi conquit en moins de rien tout l'état du duc de Savoie; et la paix s'étant faite par l'entremise du pape, Henri eut ce qu'il desiroit.

Cependant Marie de Médicis arriva à Marseille pour venir trouver le roi, et y fut conduite par la grande duchesse de Toscane (41), femme de son oncle, et par la duchesse de Mantoue (42) sa sœur, par le duc d'Ursin (43) son cousin germain, et quelques autres seigneurs.

Elle fut reçue par les cardinaux de Joyeuse (44), de Gondy (45), de Givry (46) et de Sour-

dis (47); par le connétable de Montmorenci, par le chancelier Pompone de Bellievre (48), par le duc de Guise, gouverneur de la province; par les princesses de Rohan (49), par la duchesse de Guise et la belle princesse sa fille, et par plusieurs dames, entre autres la comtesse de Guercheville que Henri avoit aimée; et l'ayant trouvée plus vertueuse qu'il n'eût voulu, il lui dit que puisque véritablement « elle étoit « dame d'honneur, elle le seroit « de la reine sa femme »; parole qu'il lui tint au bout de dix ans, car il lui donna cette fonction auprès de Marie de Médicis.

Cette princesse fut conduite avec toute sorte de dignité et de magnificence jusqu'à Lyon, où

Henri vint la trouver, et les cérémonies des noces s'y acheverent. Deux filles du connétable s'y trouverent: l'aînée étoit mariée au comte d'Auvergne, frere de la marquise de Verneuil (le roi avoit donné ce titre à mademoiselle d'Entragues); et la cadette au duc de Ventadour (50). Toutes deux étoient fort belles. La comtesse d'Auvergne donna de l'amour au duc d'Ursin; mais cela se passa comme lui, qui ne fit pas un grand séjour à la cour. Le duc de Guise et le duc d'Épernon eurent une grande querelle pour madame de Ventadour, qui avoit eu une grande dispute avec la princesse de Guise, à la cérémonie du mariage, pour la préséance. Le roi accom-

moda ces deux querelles, sans pouvoir rendre amies ces dames qui ne le pouvoient être, étant toutes trois fort belles.

Le roi cependant aimoit toujours la marquise, qui parloit trop librement de la reine, à qui on ne manquoit pas de rapporter tout ce qu'elle disoit; et cela fit dès l'heure même une brouillerie à la cour, où tout le monde étoit embarrassé, les uns rapportant tout à la reine, et gagnant par ce moyen, sinon ses bonnes graces, au moins sa familiarité, les autres avertissant de tout la marquise; et Dieu sait combien il y en avoit qui jouoient les deux personnages.

Ces embarras ne parurent pas sitôt, et il y eut une autre intrigue

qui amusa la cour pendant le voyage que fit la reine pour venir à Paris. Le roi avoit envoyé à la reine la duchesse de Nemours et la comtesse de Guercheville, pour être dames d'honneur, et madame de Richelieu (51) pour être dame d'atours. La reine ne voulut point recevoir cette derniere, disant qu'elle vouloit qu'Éléonor Galligaï eût cette place, parcequ'elle l'avoit toujours servie, et qu'elle l'avoit amenée pour cela. Le roi disoit qu'ayant nommé madame de Richelieu, il vouloit qu'elle servît.

La princesse de Guise, très adroite, sut profiter de cette occasion, prenant incontinent le parti de la reine, ce qui lui donna part dans ses bonnes graces, et

plus de privauté avec elle que n'avoient toutes les autres.

Le même jour que la reine arriva à Paris, le roi commanda à madame de Nemours, surintendante de la maison de la reine, d'aller quérir la marquise de Verneuil et de la lui présenter. Cette vieille princesse s'en voulut excuser, disant que cela lui ôteroit toute confiance auprès de sa maîtresse: mais le roi le voulut et le lui commanda assez rudement, contre sa coutume, qui étoit fort courtoise. Elle la mena donc à la reine, qui, extrêmement surprise de cette vue, se trouva étonnée et la reçut assez froidement: mais la marquise, hardie de son naturel, lui parla tant, et se rendit si familiere avec

elle, qu'enfin elle s'en fit entretenir. Cependant le roi sut très peu de gré à cette vieille dame de sa conduite, et la reine lui fit un très mauvais visage, qui dura toujours depuis. Éléonor Galligaï voyant que la reine n'avoit pas le pouvoir de faire que le roi voulût qu'elle la servît comme dame d'atours, eut recours à la marquise de Verneuil; et lui fit parler, lui promettant que si elle faisoit son affaire, elle la mettroit au point qu'elle voudroit avec la reine. La marquise l'entreprit et en vint à bout: si bien que la reine étant radoucie, commença à lui faire bonne mine.

Le roi, lassé d'aller tous les jours plusieurs fois chez la marquise, la fit venir loger au Louvre

au bout de quelque temps. Cela ralluma la jalousie de la reine, à qui on rapportoit souvent les propos trop libres de sa rivale; si bien que la bonne intelligence qui étoit entre elles disparut bientôt. Elles étoient grosses toutes deux, et Henri s'efforçoit d'être très bien avec toutes deux. Il respectoit la reine, mais il aimoit la marquise, ce qui faisoit que chacun, pour lui plaire, alloit lui faire sa cour; ce que la reine trouvoit mauvais. Elles étoient logées si près l'une de l'autre, que l'on ne s'en pouvoit cacher, et que c'étoit une brouillerie perpétuelle. Éléonor cependant se maintenoit avec la marquise à force de présents, étant bien assurée que sa maîtresse trouvoit tout bon d'elle.

Concino Concini, gentilhomme de Toscane, étoit venu à la suite de la reine, et faisoit l'amour à Éléonor. Je ne dis pas qu'il en étoit amoureux, car elle étoit telle qu'on ne pouvoit la regarder. Mais l'entiere faveur qu'elle avoit auprès de la reine la faisoit desirer de plusieurs. Concini fut le plus heureux et lui plut davantage; elle le choisit pour mari: mais il y avoit bien de la difficulté pour parvenir à ces noces, le roi ne l'aimant pas, et étant haï de toute la maison de la reine, qui ne vouloit pas se hasarder d'en parler, de peur d'être refusée. Concini et Éléonor, ayant consulté ensemble leur affaire, arrêterent qu'il feroit sa cour à la marquise; et effecti-

vement il réussit si bien auprès d'elle, qu'elle lui permit d'entrer chez elle toutes les fois qu'il le voudroit. Elle lui faisoit bonne mine, et étoit bien aise d'obliger Éléonor, afin d'empêcher la reine d'éclater contre elle. Au bout de quelque temps il la supplia de faire trouver bon au roi qu'il épousât Éléonor.

Elle y fit quelque difficulté au commencement, connoissant l'aversion de Henri pour ces deux personnes ; mais enfin Éléonor l'en ayant suppliée et promis que la reine lui en parleroit, elle lui promit de faire réussir son mariage. Ce fut alors que la reine envoya tous les jours savoir de ses nouvelles, et qu'elle lui fit part de tous les présents,

qu'elle recevoit. Elle la traitoit mieux qu'aucune des princesses, et tout cela alloit fort bien au gré du roi; mais il fallut attendre que la reine et la marquise fussent accouchées, avant que de faire ces noces. La reine accoucha la premiere de Louis XIII, et la marquise un mois après du prince Henri. Ces couches faites, il fut question de se réjouir l'hiver; la reine fit un ballet qu'elle étudia deux ou trois mois; la marquise en étoit, dont le roi fut si aise, qu'il donna son consentement au mariage de Concini et d'Éléonor, et permit que la reine leur donnât beaucoup. Cette bonne intelligence dura tout l'hiver et une partie de l'été; mais les gens

de la cour ne pouvoient pas si long-temps demeurer dans le calme, chacun pensant toujours profiter du changement et des troubles.

Le roi avoit autrefois été un peu épris d'une sœur de la duchesse de Beaufort, qui n'avoit pourtant d'autre beauté que la jeunesse et les cheveux. Elle avoit épousé le duc de Villars, frere de l'amiral qui avoit si bien défendu Rouen contre Henri, et qui s'étoit ensuite attaché de bonne foi à ce monarque. Madame de Villars portoit une extrême envie à la marquise de Verneuil, qui lui avoit, à son opinion, ôté la faveur du roi, ce qui la fit résoudre de la perdre.

Comme elle étoit fort mé-

chante, elle commença à mettre en pratique tout ce qu'elle put pour parvenir à son but, et en parla à la reine, qui, lassée de voir la marquise si audacieusement auprès d'elle, fut bien aise de ce projet. Éléonor, qui n'étoit pas toujours auprès de la reine, ne découvrit rien de toute cette intrigue, qu'elle n'eût pas soufferte. J'ai dit ailleurs qu'il y avoit long-temps que le prince de Joinville étoit amoureux de la marquise, et il le devint alors de madame de Villars, qui le sut si bien cajoler, qu'elle tira de lui des lettres que la marquise lui avoit écrites, où elle se moquoit du roi et de la reine, et le traitoit fort favorablement. Quand elle eut ces lettres en sa puissance, elle les montra à la reine, qui en fut

si aise, qu'elle ne le pouvoit dissimuler ; elle fit des présents à madame de Villars, et lui persuada de faire voir ces lettres au roi. D'abord elle n'y put consentir, craignant le grand crédit et l'esprit de la marquise; mais enfin les persuasions de la reine l'y firent résoudre. La princesse de Guise, qui avoit introduit madame de Villars chez la reine, ne put d'abord découvrir, quoiqu'elle eût beaucoup d'esprit, d'où venoit ce bon visage que la reine, qui étoit assez froide avec tout le monde, faisoit à madame de Villars : aussi on se cachoit d'elle, parceque cela perdoit son frere.

Après que cette affaire eut traîné quelques jours, madame

de Villars trouvant le roi à propos, le supplia qu'elle pût lui parler en particulier, ce qu'il trouva bon: et elle, prenant sujet de lui parler d'affaires, le fut trouver dans une église; et lorsqu'elle fut entrée dans la chapelle où il étoit, il fit sortir tout le monde. Là elle lui montra ce qu'il n'eût pas voulu voir, qui étoit ces belles lettres prouvant l'infidélité de la marquise, et son mépris pour lui et pour la reine. Elle lui dit ensuite que les obligations qu'elle avoit à sa bonté, et l'amour qu'elle avoit toujours eu pour sa personne, n'avoient pu permettre qu'on lui celât l'outrage qu'on lui faisoit, lui qui étoit le maître des autres, et véritablement le plus honnête homme du monde.

Ce bon prince, qui se laissoit aisément flatter, remercia cette femme de son bon avis. Impatient de faire éclater sa colere, il envoya un de ses confidents dire des injures à la marquise, lui reprochant sa perfidie, et protestant de ne la voir jamais.

Elle fut fort surprise de cette nouveauté; et néanmoins conservant assez d'esprit dans ce désordre, elle répondit froidement: « Comme je suis assurée « de n'avoir jamais rien fait qui « puisse offenser le roi, je ne « puis deviner ce qui l'oblige de « me traiter si mal; j'espere que « la vérité et mon innocence me « vengeront assez de ceux qui « lui ont donné de fausses im- « pressions contre moi ». Et

sans dire autre chose, elle se retira dans son cabinet, plus troublée qu'elle n'avoit fait paroître.

Cependant Bellegarde ayant appris toute cette affaire, en avertit aussi mademoiselle de Guise; et quoiqu'il n'aimât pas le prince de Joinville, il prévoyoit le déplaisir qu'auroit sa sœur si on n'y remédioit. Ils en trouverent donc un moyen qui fut tel:

Le duc de Guise avoit un secrétaire qui contrefaisoit parfaitement toute sorte d'écriture. L'on résolut que Joinville soutiendroit que cet homme ayant de l'écriture de la marquise, l'avoit si bien contrefaite, que Joinville, qui étoit amoureux de madame de Villars, et celle-ci

haïssant mortellement la marquise, avoit résolu avec elle de faire les lettres qu'elle avoit montrées au roi. La marquise, ayant su cet expédient, envoya supplier le roi de permettre qu'elle se justifiât ; à quoi il fit quelque difficulté, ne pouvant tenir sa colere ni quitter son amour. Il alla lui-même entendre ses raisons, qu'elle sut si bien déduire, qu'il s'appaisa entièrement contre elle. Mais Joinville fut obligé d'aller en Hongrie, où le Turc faisoit la guerre, la duchesse de Villars dans ses terres, et le secrétaire en prison. Voilà comme il est dangereux de donner des avis à son maître, lorsqu'il ne les demande pas ; et la duchesse eut le déplaisir de se voir privée de

son amant, qu'elle aimoit, et renvoyée chez elle avec honte, quand elle y vouloit le moins aller; et outre cela elle se fit une grande et puissante ennemie. La haine que la reine portoit à la marquise avoit fort paru durant cette brouillerie, car la tenant pour perdue, elle n'avoit pas manqué de travailler pour l'achever. Aussi furent-elles depuis toujours mal ensemble, et la marquise lui rendoit tous les mauvais offices dont elle pouvoit s'aviser; ce qui faisoit quelquefois tant de rumeur dans la cour, que cela la rendoit fâcheuse. La reine ne pouvoit souffrir ceux qui voyoient la marquise, qui en revanche faisoit tout le mal qu'elle pouvoit

aux protégés de la reine : mais enfin il survint encore un autre désordre. Le roi eut avis que la marquise avoit quelque intelligence avec le roi d'Espagne ; et la chose fut si forte qu'elle fut arrêtée, ainsi que son pere et son frere le comte d'Auvergne. Mais comme l'histoire parle assez de cet événement, je n'en dirai rien de plus, sinon que madame de Villars fut rappellée ainsi que le prince de Joinville.

Ce fut en ce temps-là que le roi devint amoureux d'une jeune fille (52), qu'il maria aussitôt après, et puis de la comtesse de Moret (*a*), qu'il maria aussi pour la retirer d'un lieu où elle étoit,

---

(*a*) Jacqueline de Beuil.

étant d'accord avec le mari qu'il la quitteroit dès le soir des noces, ce qu'il fit.

Cependant la marquise eut sa grace, et fut renvoyée à sa terre de Verneuil. La nouvelle maîtresse amusoit Henri, et la cour étoit fort calme.

Le roi maria mademoiselle de Guise avec François de Bourbon, prince de Conti. La reine contribua beaucoup à ce mariage. Le roi avoit revu la marquise pour qui il avoit une grande inclination; et cela s'étoit passé si secrètement que la reine ne l'avoit point su. Mais lorsqu'elle l'eut appris, ce fut un étrange trouble; et tel, qu'elle dit tout haut qu'elle défendoit à toutes celles qui voudroient entrer en

son cabinet de voir madame de Verneuil, sur peine d'en être bannies avec affront. Ce que le roi ne trouva pas bon, mais il le falloit souffrir. Quelque temps après, le roi, toujours galant, devint amoureux de la duchesse de Nevers (53), princesse d'une très grande vertu, et qui honoroit fort sa personne, mais faisoit fort peu de cas de sa passion. La duchesse de Mantoue, sœur de la reine, étant venue à la cour avec son mari pour être marraine du Dauphin, y demeura plus de temps qu'elle n'avoit cru, et pendant ce temps-là le roi ne perdit pas une occasion de parler à la duchesse de Nevers, qui l'évitoit autant qu'il lui étoit possible. Enfin les cérémonies du baptême étant

finies, le lendemain le duc et la duchesse partirent presque sans dire adieu, et elle ne voulut plus revenir à la cour. Le roi pour éloigner son mari, l'envoya ambassadeur à Rome: mais sa femme voulut le suivre, si bien qu'il fallut que le roi oubliât cette fantaisie. Le voyage du duc et de la duchesse dura plus d'un an; et étant de retour elle vint faire la révérence à la reine, qui alors étoit avec le roi, et lui fit mauvaise mine, et dit assez haut qu'il étoit vengé, car il trouvoit la duchesse extrêmement changée. Elle n'en fit aucun semblant, et vécut le reste de sa vie de la même façon, et avec toute la modestie que peut avoir une honnête femme.

Le roi étoit alors entièrement raccommodé avec la marquise; et la reine le souffroit si impatiemment qu'ils avoient de grandes querelles. Il se présenta une occasion qui causa bien du bruit, et qui véritablement fut étrange: ce fut que le roi et la reine étant allés à Saint-Germain, leur carrosse, en entrant dans le bac de Neuilly, versa dans la riviere: ils n'avoient alors avec eux que le duc de Montpensier et la princesse de Conti. Le roi ni le duc de Montpensier ne furent point mouillés, ayant assez à temps sauté par-dessus la portiere; mais les dames burent un peu sans soif, et coururent fortune. Quelques jours après, le roi étant allé voir la marquise, elle

lui dit combien elle avoit été en peine pour lui en cette chûte, mais que si elle y eût été, le voyant sauvé, elle n'eût pu s'empêcher de crier, LA REINE BOIT.

La reine ayant appris ce discours, se mit en une telle colere, que le roi et elle furent plus de quinze jours sans se parler. Enfin le raccommodement se fit, et il fallut un ballet pour se réjouir, dont la reine voulut occuper une place. Pendant qu'on le préparoit, le roi, qui faisoit fort bonne mine à la comtesse de Moret (alors comtesse de Cesy), voulut qu'elle fût du ballet : mais la reine ne le voulant pas, il n'eut pas lieu.

Cette comtesse étoit aimée du prince de Joinville qu'elle ne

traitoit pas mal, et leur malheur voulut que le roi en fut instruit, et alla aussitôt chez elle pour lui reprocher sa perfidie : elle, qui ne savoit comment s'excuser, lui dit que Joinville lui avoit promis de l'épouser. Il retourna aussitôt au palais, envoya querir la princesse de Guise, se plaignit de son fils, le menaça, et dit qu'il le feroit punir rigoureusement, qu'il retomboit trop souvent dans les mêmes fautes, et qu'il ne pouvoit lui pardonner s'il ne tenoit ce qu'il avoit promis à la comtesse, qui étoit de l'épouser ; qu'il pouvoit bien consentir qu'on épousât ses maîtresses, mais d'en faire les galants, c'est ce qu'il ne souffriroit pas ; et que c'étoit encore

en sa considération qu'il faisoit grace à son fils. Cette vieille princesse, glorieuse et colere, lui répondit tant de choses que cela acheva de l'irriter; de sorte qu'il envoya des gardes pour arrêter Joinville qui s'étoit évadé: mais l'affaire alla si loin, que tout ce que purent obtenir ses parents, fut qu'il sortiroit du royaume pour n'y rentrer jamais. Aussi n'y revint-il qu'après la mort de Henri.

Le duc de Montpensier étant mort en 1608, le roi se résolut de faire les doux yeux à sa veuve, croyant qu'il lui seroit plus avantageux d'être aimé d'une princesse, que de se donner si souvent à des femmes qui le trompoient sans cesse. Il voulut

se servir dans cette occasion du ministere du fils du comte de Cramail, et lui découvrit son projet, qu'il trouva fort difficile à exécuter, mais cependant lui promit ses soins. Le voisinage de sa maison avec celle de la duchesse, et son adresse, firent que le roi le chargea de cette commission; et il s'y résolut pour s'en prévaloir lui-même si la duchesse vouloit écouter, ce qu'il ne croyoit pas. Il fit pourtant si bien, que contre le dessein qu'elle avoit fait, il la fit venir à la cour, où le roi apprit lui-même que cette entreprise n'étoit pas facile; aussi ne la poursuivit-il pas davantage.

Le duc de Guise étoit devenu si amoureux de la marquise de

Verneuil, qu'il lui promit de l'épouser : et elle, voulant se prévaloir de sa passion, ou pour renflammer le roi qui la négligeoit, ou pour parvenir à ce mariage, fit publier des bans de son mariage avec le duc. Cela étant venu à la connoissance du roi, il se mit en grande colere contre tous deux, mais plus contre le duc de Guise, de qui les parents firent tant de bruit, disant que la marquise avoit fait cette action d'elle-même, sans son consentement, et pour le brouiller avec le roi, que la chose ne passa plus avant, et le duc s'en alla à son gouvernement.

Mais comme le roi ne pouvoit vivre sans quelque amour nouvelle, la reine ayant repris la vo-

lonté de faire le ballet déja proposé, entre les dames nommées pour en être, l'incomparable princesse de Condé en fut une. Elle étoit si jeune alors qu'elle ne faisoit que sortir de l'enfance; sa beauté étoit miraculeuse, et toutes ses actions si agréables, qu'il y avoit de la merveille partout. Le roi la voyant danser un dard à la main, se sentit percer le cœur si violemment, que cette blessure lui dura aussi long-temps que la vie.

Il faudroit un volume entier pour raconter tous les événements de cet amour que la mort du prince termina, quand elle le ravit parmi les siens, dont il étoit aimé jusqu'à l'adoration.

NOTES.

(1) DIANE, ou CORISANDE D'ANDOINS, comtesse de Guiche, veuve de Philibert, comte de Grammont, qu'elle avoit épousé le 7 août 1567. Elle étoit cinquieme aïeule du duc de Grammont d'aujourd'hui (1784), et grand'mere du célebre chevalier de Grammont.

(2) JEAN DE BAUDRAN, comte de Parabere, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV étant roi de Navarre, fut fait maréchal de France le 14 septembre 1622, et chevalier des ordres, mais ne fut point reçu étant mort de ses blessures le 14 décembre de cette même année.

Il avoit épousé, le 23 décembre 1591, la veuve du comte de Montausier. Leur postérité subsiste en la

personne du comte de Parabere, né en 1766.

La sœur de Jean de Baudran s'appelloit Jeanne, et fut mariée, le 24 décembre 1577, avec Jean, seigneur de Montgaillard.

Leur frere aîné, gouverneur de Beaucaire, est célebre par ses amours avec la dame de la Tourette de la maison de Villeneuve. Ils furent assassinés tous les deux d'une maniere barbare dans l'église des Cordeliers de Beaucaire.

(3) Antoinette de Pons, comtesse de Guercheville, veuve de Henri de Silly, comte de la Roche-Guyon, chevalier des ordres du roi. Elle se remaria à Mantes le 17 février 1594, avec le seigneur du Plessis Liancourt.

Le sire de Pons, son pere, étoit chevalier des ordres du roi, et avoit épousé Marie de Montchenu, fille de Marie de Montchenu, premier mai-

tre-d'hôtel, favori et ami de François Ier, qui l'aimoit tant, qu'il voulut qu'il fût enterré à Saint-Denis, où l'on voit son tombeau. Henri IV fit la comtesse de Guercheville dame d'honneur de Marie de Médicis, et disoit d'elle qu'elle étoit une véritable dame d'honneur. Elle mourut à Paris le 16 janvier 1632. De Gabrielle, sa fille, mariée à François V, duc de la Rochefoucauld, est venu, au quatrieme degré, Alexandre, duc de la Rochefoucauld, grand-maître de la garde-robe, mort en 1762, et qui n'a laissé que deux filles, la duchesse de Damville et la duchesse d'Estissac. De la premiere est né, le 11 juillet 1743, le duc de la Rochefoucauld; et de la seconde est né, le 11 janvier 1747, le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe.

(4) MARIE DE BEAUVILLIERS, fille du comte de Saint-Aignan, dont la

sœur avoit épousé Pierre Forget, secrétaire d'état. L'abbesse de Montmartre mourut le 21 avril 1657, fort âgée.

(5) ROGER DE SAINT-LARRY, duc de Bellegarde, né en 1563, tiroit son origine de Bertrand de Saint-Larry, en 1264. Henri III le fit maître de sa garde-robe, puis premier gentilhomme, et grand écuyer. Henri IV lui continua ses charges, et l'aima presque autant que l'avoit fait son prédécesseur. Il lui enleva sa maîtresse, Gabrielle d'Étrées, qui ne cessa jamais de l'aimer, et le vit toujours en secret malgré les menaces du roi. Cependant Henri, ennuyé de le faire épier continuellement, l'exila pour s'en débarrasser, et ne lui permit de revenir à la cour que marié. Il épousa, en 1596, Anne de Beuil, fille du seigneur des Fontaines, et n'en eut point d'enfant. Louis XIII le fit duc, et lui

donna le gouvernement de Bourgogne; il remit alors la charge de grand-écuyer à son frere, le Baron de Thermes, qui n'eut point d'enfant de Catherine Chabot. Bellegarde mourut en 1646, le 18 juillet, âgé de près de quatre-vingt-quatre ans, et fut enterré aux Jésuites de Dijon. Il étoit neveu du maréchal de Bellegarde; et c'est de sa sœur, mariée au seigneur de Montespan, que sont venus les ducs d'Antin.

(6) MAGDELEINE D'ONGNIES, fille de Charles, comte de Chaulnes, et d'Anne des Ursins, étoit femme de Charles, sire d'Humieres, marquis d'Ancre. Il l'avoit épousée le 28 juillet 1585, et n'en eut point d'enfants. Le sire d'Humieres et son beau-frere Louis d'Ongnies, comte de Chaulnes (qui l'étoit doublement, le frere et la sœur d'Ongnies ayant épousé le frere et la sœur d'Humieres), devinrent

horriblement jaloux du duc de Longueville, qui courtisoit également les deux belles-sœurs. Ils perdirent tellement la tête, qu'ils trouverent le moyen de se débarrasser de leurs femmes. Madame d'Humieres fut poussée dans l'eau par son mari, un jour qu'ils se promenoient ensemble, et madame de Chaulnes fut étranglée avec ses propres cheveux par des gens masqués. Ces funestes aventures arriverent en 1595, peu de temps avant la mort du sire d'Humieres, tué le 22 juin de cette année à la prise de Ham, attaqué par le maréchal de Bouillon. Le sire d'Humieres étoit gouverneur de Compiegne et chevalier des ordres du roi. C'étoit un des seigneurs les plus accomplis de la cour.

Le comte de Chaulnes mourut sans postérité, et la terre de Chaulnes passa à Philibert d'Ailly, baron de

Pequigny, vidame d'Amiens, qui épousa sa sœur Louise d'Ongnies. Toutes ces terres ont passé depuis dans la maison d'Albert, par une héritiere de celle d'Ailly.

(7) JEAN-ANTOINE D'ÉTRÉES, marquis de Cœuvres, marié à Françoise Babou de la Bourdaisiere.

(8) ANDRÉ-BAPTISTE DE VILLARS BRANCAS, amiral de France et gouverneur de Rouen, qu'il défendit contre Henri IV, secouru par les Anglois. Ayant traité ensuite avec le roi, il lui en donna le gouvernement, et Villars le servit fidèlement jusqu'à sa mort. Ayant été pris à Dourlens, il fut tué de sang-froid, par ordre de Contreras, commissaire-général des Espagnols, le 26 juillet 1595. De son frere George, duc de Villars, qui épousa Julienne Hippolyte d'Étrées, sœur de la belle Gabrielle, est venu à la quatrieme génération M. le duc

de Brancas, mari en premieres noces de mademoiselle d'O, dont il a eu M. le comte de Lauraguais et M. le comte de Brancas; en secondes, à mademoiselle de Mailly, sœur de mesdames de Mailly, de Vintimille, de Châteauroux et de Flavacourt; et en troisiemes, à mademoiselle de Nivenheim.

De la branche aînée de la maison de Brancas, sont venus le comte de Forcalquier, et le marquis de Brancas, chevalier des ordres du roi, marié à mademoiselle de Giseux.

(9) C'étoit Montmorency Thoré, cinquieme fils du célebre connétable Anne. Il mourut en 1593. Léonor d'Humieres, sa premiere femme, mourut d'effroi, pour avoir assisté au supplice de Poltrot, qui avoit assassiné le duc de Guise. De sa seconde femme, Anne de Lalain, il eut Magdeleine, femme de Henri de

Luxembourg, duc de Piney, vice-amiral, mort à vingt-quatre ans, en 1616.

(10) La bataille de Senlis, donnée le 17 de mai 1589, où le duc d'Aumale et les Parisiens furent défaits par le duc de Longueville, la Noue, Humieres, Givry, etc. Le duc d'Aumale s'enfuit d'une traite jusqu'à Saint-Denis.

(11) Ce jeune Conflans, seigneur d'Armentieres, étoit le troisieme fils d'Eustache de Conflans, seigneur d'Ouchy, et de sa seconde femme, dont le pere Anselme ne parle point.

(12) LOUISE DE L'HOPITAL, fille du seigneur de Vitry, et sœur du marquis de Vitry, gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, dont les deux fils furent maréchaux de France, l'un maréchal de Vitry, et l'autre, maréchal de l'Hopital. Louise épousa Jean de Seymer ou de Si-

miers, maître de la garde-robe du duc d'Alençon. Elle aima beaucoup le jeune duc de Guise, et plus qu'elle n'en fut aimée; elle aima aussi son beau-frere, chevalier de Malte, car un auteur rapporte que Simiers, favori de Monsieur, fit tuer en son château son frere, le chevalier de Malte, parce-qu'il étoit averti que pendant quatorze mois qui s'étoient passés sans qu'il eût vu sa femme, ils avoient toujours couché ensemble, et même qu'elle étoit grosse de lui, ce qui sauva la vie à cette dame. Peut-être Simiers fut-il marié deux fois; car le même auteur appelle sa femme fille de Dangeau, près Londun. Mademoiselle de Vitry étoit fille d'honneur de Catherine de Médicis avant que d'épouser Simiers.

(13) Henri d'Orléans, duc de Longueville, grand chambellan de France, gagna la bataille de Senlis, contre

le duc d'Aumale, en 1589, et mourut à Amiens le 29 avril 1595, d'un coup de mousquet qu'il avoit reçu à la salve que l'on fit à son entrée à Dourlens. Il étoit âgé de vingt-sept ans, et avoit épousé Catherine de Gonzague Cleves, fille du duc de Nevers, dont il eut un fils, né deux jours avant sa mort.

(14) La maison d'Étrées étoit une des plus anciennes et des plus illustres de la France; mais il y en avoit plusieurs autres du même nom, et plus anciennes, entre autres celle dont étoit Raoul d'Étrées, maréchal de France sous S. Louis. Celle de la belle Gabrielle ne remontoit, par preuve certaine, que jusqu'à Pierre d'Étrées, qui fit son testament le 10 mai 1457.

(15) Nicolas d'Amerval, seigneur de Liencourt. Il ne faut pas le confondre avec du Plessis Liancourt, qui épousa la comtesse de Guercheville.

(16) Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, née à Paris le 7 février 1558, fut mariée le 30 janvier 1599, à Henri de Lorraine, duc de Bar, et mourut sans enfants le 13 février 1604. Elle est enterrée à Vendôme auprès de son pere et de sa mere.

(17) Charles de Bourbon, comte de Soissons, troisieme fils de Louis Ier, prince de Condé, frere d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Françoise d'Orléans Rothelin, sa seconde femme, naquit à Nogent-le-Rotrou le 3 novembre 1566. Il fut célebre par son amour pour la sœur de Henri IV, qu'il dut plusieurs fois épouser, mais qui fut mariée à l'âge de quarante ans au duc de Bar. Il fut grand-maître de France en 1589, gouverneur du Dauphiné en 1601, et mourut le premier novembre 1612, d'une fievre pourprée, à Blandy en Brie. Il avoit épou-

sé en 1601 Anne de Montafié, morte en 1644, et il en eut entre autres enfants le comte de Soissons, tué à la bataille de la Marfée, près Sedan, le 6 juillet 1641.

(18) Henri, duc de Montpensier, s'appella d'abord prince de Dombes; il naquit le 12 mai 1573, fut un vaillant prince, et mourut le 27 février 1608 des suites des blessures qu'il avoit reçues au siege de Dreux, en 1593. Henri IV disoit de lui, qu'il avoit bien aimé son Dieu, bien servi son roi, bien fait à plusieurs, et jamais tort à personne. Il avoit voulu lui faire épouser sa sœur, mais elle ne voulut pas y consentir; il épousa en 1597 la fille du maréchal de Joyeuse, dont il n'eut qu'une fille, Marie de Bourbon, mariée à Monsieur, frere de Louis XIII, et morte en couche de la célebre mademoiselle de Montpensier.

(19) Isabeau Babou, troisieme fille du seigneur de la Bourdaisiere, et niece du cardinal de ce nom, épousa François d'Escoubleau, marquis d'Alluye et de Sourdis, chevalier des ordres du roi. Elle étoit sœur du comte de Sagonne, chambellan du duc d'Alençon et gouverneur de Brest, qui se mit du parti du duc de Mayenne, et fut général de sa cavalerie à la bataille d'Arques, où il fut tué par le jeune comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême, qui n'avoit que seize ans.

(20) Philippe Hurault, comte de Chiverny, né en 1528, garde des sceaux en 1578, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit à la création, chancelier de France en 1583, mort le 30 juillet 1599. Il épousa Anne de Thou en 1566, et la perdit en 1584. Leur postérité masculine s'est éteinte en 1635.

(21) Françoise Babou, sœur aînée de la marquise de Sourdis, et

femme d'Antoine d'Etrées, marquis de Cœuvres. Elle fut mariée en 1559, et tuée à Issoire dans une émeute. Elle avoit suivi dans cette ville le marquis d'Alegre, qu'elle aimoit éperdument.

Elle eut neuf enfants d'Antoine d'Etrées.

1°. François, tué à dix-neuf ans.

2°. François Annibal, premier duc d'Etrées.

3°. Marie, morte jeune.

4°. Diane, mariée au maréchal de Balagny Jean de Montluc.

5°. Marguerite, femme de Gabriel de Bournel.

6°. Angélique, religieuse et abbesse de Maubuisson.

7°. La belle Gabrielle.

8°. Julienne Hippolyte, duchesse de Villars.

9°. Françoise, comtesse de Sanzay.

Françoise Babou étoit fille de Jean de la Bourdaisiere, maître de l'artille-

rie, et de Françoise Robertel, fille de Florimont Robertel, secrétaire d'état. Le marquisat d'Alluye appartenoit à Robertel, et passa à Françoise, sa fille, qui le donna à Isabeau Babou, sa troisieme fille, femme du marquis de Sourdis. Cette Françoise Robertel, après la mort du sieur de la Bourdaisiere, son premier mari, épousa le maréchal d'Aumont; et quoiqu'elle fût alors âgée, elle étoit encore de la plus grande beauté. Brantome assure que, quoique ses cinq filles fussent belles, on aimoit encore mieux la mere.

Ses filles étoient:

La comtesse de Saint-Aignan.

La marquise de Cœuvres, mere de a belle Gabrielle.

La marquise de Sourdis.

La baronne d'Ervault.

La comtesse de Turpin.

Elle n'eut point d'enfant du maréchal d'Aumont.

Antoine d'Etrées avoit si bonne opinion de Françoise Babou, sa femme, et de ses filles, qu'il disoit d'elles : « Voyez-vous cette femme ? elle fera « de ma maison un clapier de p..... « comme elle ». Le bon-homme avoit du bon sens.

(22) CATHERINE DE LORRAINE, sœur du duc de Guise le Balafré, née en 1552, épousa en 1570 Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, dont elle fut la seconde femme. Son mari mourut en 1582, et elle le 6 mai 1596. Elle fut ligueuse outrée, et soupçonnée d'avoir eu part au meurtre de Henri III.

(23) CHARLES DE LORRAINE, duc de Guise, né le 20 août 1571, fit sa paix avec le roi, qui ôta au duc d'Épernon le gouvernement de Provence pour le lui donner. Le cardinal de Richelieu le força à quitter la France, et il se retira à Florence

avec sa famille. Il mourut à Cuna dans le Siennois, le 30 septembre 1640. Ce prince avoit voulu épouser la marquise de Verneuil, dont il étoit amoureux : mais sa famille l'en empêcha, et il se maria en 1611 à la fille unique du duc de Joyeuse, maréchal de France et capucin. Le dernier des mâles de la branche du duc de Guise est mort âgé de cinq ans, le 16 mai 1675.

(24) Le duc de Mayenne, né en 1554, marié à la fille du comte de Tende, veuve de M. de Montpezat. Elle mourut à Soissons le 30 octobre 1611, et son mari la suivit le 4 novembre suivant. Leur fils, duc de Mayenne et d'Aiguillon, fut tué d'un coup de mousquet dans l'œil, le 17 septembre 1621, âgé de quarante-trois ans, et ne laissa point d'enfants de la fille du duc de Mantoue.

(25) Anne d'Anglure, seigneur

de Givry, mort au siege de Laon en 1594, fils de René d'Anglure et de Jeanne de Chabot de Jarnac. Il épousa Marguerite de Hurault, fille du chancelier de Chiverny et d'Anne de Thou. Sa femme étoit veuve de Guy de Laval, marquis de Nesle, et épousa en troisiemes noces le comte de Maillé. Elle mourut en 1614.

(26) C'est cette princesse qui est auteur des Amours du grand Alcandre. Elle épousa le prince de Conty, second fils du premier prince de Condé.

(27) Catherine de Cleves, duchesse de Guise, étoit sœur cadette de la duchesse de Nevers. Elle avoit aimé assez indiscrètement le comte de Saint-Mégrin Paul de Stuart de Caussade, favori de Henri III, de l'illustre maison de Stuart dans le pays de Porrhoet, qui venoit de Thomas Cadoret, échanson du duc de Breta-

gne. Ce malheureux Saint-Mégrin fut assassiné à onze heures du soir par ordre du duc de Mayenne, le 21 juillet 1578, dans la rue Saint-Honoré, au bout du cul-de-sac du Coq. On assure qu'il avoit été averti par le roi qu'il devoit être poignardé, mais qu'il assura à S. M. que les princes lorrains étoient trop poltrons pour oser le tenter. Le malheureux reçut trente-huit coups mortels. La douleur de Henri fut extrême; cependant il n'osa la faire paroître, sachant bien d'où venoit le coup, et ne pouvant alors s'en venger. Il lui fit élever un tombeau magnifique à Saint-Paul, à côté de ceux de Quelus et de Maugiron. Ces tombeaux furent détruits par les ligueurs, en 1588, après la mort du duc de Guise: ils crurent ne pouvoir mieux se venger de Henri III qu'en insultant aux mânes de ceux qu'il avoit tant aimés. Catherine de Cleves étoit

veuve d'Antoine de Croy prince porcien. Elle étoit née en 1548, fut mariée au duc de Guise en 1570, et mourut à l'hôtel de Cleves, près du Louvre, le 11 de mai 1633. Elle est enterrée aux Jésuites de la ville d'Eu, avec la princesse de Conty sa fille.

Sa sœur aînée, Henriette de Cleves, comtesse de Nevers et de Réthel, naquit le 31 octobre 1542, fut mariée le 4 mars 1565 avec Louis de Gonzague, prince de Mantoue, qui, par elle, devint duc de Nevers: il mourut le 23 octobre 1595, et elle le 24 juin 1601. Elle fut célebre par son amour pour Coconas, qui eut la tête tranchée avec la Môle, pour avoir conspiré, dit-on, avec le duc d'Alençon leur maître. La Môle étoit aimé de la reine Marguerite; et après leur exécution, cette princesse et la duchesse de Nevers allerent s'emparer des têtes de leurs amants, qu'elles enterrerent

elles-mêmes dans une petite chapelle au bas de Montmartre.

(28) César, duc de Vendôme, grand-maître et surintendant-général de la navigation. Il naquit au château de Coucy en Picardie, et fut chevalier du Saint-Esprit en 1619. Le cardinal de Richelieu le fit arrêter à Blois en 1626, dans le temps de l'exécution de Chalais, maître de la garde-robe. On lui ôta le gouvernement de Bretagne, et après quatre ans de prison on le remit en liberté. Il passa au service des Hollandois, pour qui il combattit vaillamment. Il fut encore disgracié en 1643, et rappellé bientôt après. En 1655 il mit en fuite l'armée navale d'Espagne, près Barcelone, et mourut à Paris vingt-deux jours après, âgé de soixante-onze ans et quatre mois. Il épousa Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, dont il eut le cardinal de Vendôme, le célebre duc

de Beaufort, tué au siege de Candie, et Élisabeth, mariée au duc de Nemours, tué en duel le 30 juillet 1652, par le duc de Beaufort son beau-frere. Le combat se passa à l'endroit où la rue d'Antin se réunit à la rue des Petits-champs. M. de Beaufort avoit pour seconds Buri, de Ris, Brillet et d'Héricourt. Le marquis de Villars, pere du maréchal, le chevalier de la Chaise, Compan et d'Uzerches, étoient les seconds du duc de Nemours, qui avoit lui-même chargé les pistolets et apporté les épées. Lorsqu'ils furent en présence, « Ah! beau-frere, « quelle honte! dit le duc de Beau- « fort: oublions le passé, et soyons « bons amis. Ah! coquin, répondit « M. de Nemours, il faut que je te « tue ou que tu me tues ». Il tira le premier, et ayant manqué, il fondit l'épée à la main sur le duc de Beaufort, qui le tua roide de trois balles

dans l'estomac. D'Hériçourt fut tué par le marquis de Villars, et de Ris, par d'Uzerches. Ce duc de Nemours étoit Charles Amé de Savoie, et laissa deux filles, l'une mariée au duc de Savoie, et l'autre à Alfonse, roi de Portugal, puis à don Pedre de Portugal, son beau-frere. Le frere du duc de Nemours quitta l'archevêché de Reims pour succéder à son frere. Il épousa la fille du duc de Longueville, et n'en eut point d'enfants. En lui finit l'illustre maison de Nemours Savoie.

Le cardinal de Vendôme, avant que de le devenir, avoit été marié à Louise Mancini, niece du cardinal Mazarin. Il en eut 1°. le célebre duc de Vendôme, l'un des meilleurs généraux de Louis XIV, né en 1654, mort à Vinaroș, dans le royaume de Valence, le 11 juin 1712, et enterré à l'Escurial; 2°. le grand-prieur de Vendôme, né en 1655.

(29) Le duc de Bouillon avoit alors près de quarante ans, étant né le 28 septembre 1555. Il s'appelloit Henri de la Tour, et étoit devenu duc de Bouillon en épousant Charlotte de la Marck, fille unique de Henri Robert, duc de Bouillon, et de Françoise de Bourbon Montpensier. Ce mariage se fit le 15 octobre 1591, et elle mourut le 15 mai 1594, après être accouchée d'un fils qui ne vécut pas longtemps. Mais le duc s'accommoda avec Charles de la Marck et avec le duc de Montpensier, qui prétendoient à la succession de sa femme, et garda le duché, qui passa ensuite aux enfants de sa seconde femme, Elisabeth de Nassaw, mere du célebre maréchal de Turenne.

Le jour que le duc de Bouillon se maria avec la fille de Robert de la Marck, le roi s'étant retiré après avoir vu coucher la mariée, et le duc

l'ayant conduit dans son appartement, lui dit : « Sire, votre majesté m'a fait aujourd'hui beaucoup « d'honneur, je veux lui en témoigner ma reconnoissance. Je la prie « de m'excuser et de ne pas être inquiete si je ne couche pas sous le « même toit, pour veiller à la sûreté de sa personne; j'y ai mis ordre ». Le roi lui demanda de quoi il s'agissoit. « Sire, répondit-il, vous « le saurez demain matin, je n'ai pas « le temps de vous le dire ». Il part aussitôt avec un corps de troupes qu'il avoit préparé, se rend maître de la ville de Stenay, où il avoit des intelligences, et vient en apporter la nouvelle au roi à son lever. « Ventre-saint-gris ! lui dit ce prince, « je ferois souvent des mariages, et « je serois bientôt maître de mon « royaume, si les nouveaux mariés « me faisoient de pareils présents de « noce. »

En 1594, au moment dont parle la princesse de Conty, le duc de Bouillon venoit de perdre sa femme, et n'auroit pas été fâché de se remarier avec la sœur du roi, quoiqu'elle eût alors trente-six ans. Heureusement que ce mariage ne se fit pas: le maréchal de Turenne n'auroit pas existé.

(30) Pierre de Béringhen, né dans le duché de Gueldres, et seigneur d'Arminvilliers, fut premier valet de chambre de Henri IV. Il épousa en 1601 mademoiselle de Bumo, dont il eut Henri de Béringhen, premier écuyer du roi, et qui mourut en 1692, âgé de quatre-vingt neuf ans.

Son fils aîné, reçu en survivance, mourut en 1674; le cadet lui succéda, et mourut le 2 mai 1723, laissant de Magdelene d'Aumont Jacques Louis de Béringhen, qui mourut la

même année que son pere, et plusieurs autres enfants, entre autres Henri Camille, premier écuyer le 7 février 1724, mort le dernier de son nom en février 1770. Il étoit chevalier des ordres du roi, et gouverneur de la Muette, Madrid et le bois de Boulogne.

(31) La princesse de Conty avoit confondu les temps. Le chancelier de Chiverny, qui mourut en 1599, ne pouvoit être mort alors, puisque le temps de l'exil de Bellegarde est au plus tard en 1595, étant revenu à la cour en 1596, après avoir épousé mademoiselle de Beuil. La princesse dit plus bas que madame de Montmorency étoit mariée depuis peu. Comme elle épousa le duc de Montmorency le 29 mars 1593, c'est encore beaucoup que de regarder comme peu l'espace de deux ou trois ans.

(32) La maison de Budos remontoit jusqu'à Pierre, en 1240. Louise de Budos, fille de Jacques, seigneur de Portes, épousa en premieres noces Jaquelin de Grammont, seigneur de Vacheres, et en secondes noces, Henri, premier duc de Montmorency, né en 1534. Il étoit fils du fameux connétable Anne, et de Magdelene de Savoie. Il mourut en 1614, et sa femme le 26 septembre 1598, âgée de vingt-trois ans; elle l'avoit épousé le 29 mars 1593, et lui laissa deux enfants, Henri, décapité à Toulouse en 1632, le 10 octobre, et Charlotte, princesse de Condé, mere du grand Condé et du grand Conty. MM. les princes de Condé et de Conty sont ses cinquiemes descendants.

(33) Nicolas de Neufville, né en 1533, secrétaire et ministre d'état sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il mourut en 1617, et

laissa de Magdelene de l'Aubépine Charles, marquis de Villeroy, pere du premier duc de Villeroy, qui fut maréchal de France et gouverneur de Louis XIV, et eut de la fille du maréchal de Créqui le maréchal de Villeroy, gouverneur de Louis XV, et bisaïeul du duc de Villeroy d'aujourd'hui, qui sera probablement le dernier de sa maison.

Leur auteur étoit secrétaire du roi en 1502, et avoit eu la terre de Villeroy par son mariage avec mademoiselle le Gendre.

(34) C'est un des auteurs de M. de Lameth, maison illustre de Picardie, qui remonte jusqu'à l'an 1000.

(35) Nicolas Brulart, seigneur de Sillery, né vers 1540, tiroit son origine de Geoffroi Brulart, bouteiller de Thibaud, comte de Champagne, en 1150. Il fut fait ambassadeur en Suisse, et au traité de Ver-

vins, puis à Rome, où il fit le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. Il eut ensuite les sceaux en 1604, et fut fait chancelier en 1607.

Il se retira en 1616, et fut rappellé l'année suivante, après la mort du maréchal d'Ancre. Il mourut à sa terre de Sillery, le premier octobre 1624. Il étoit trisaïeul du marquis de Puisieux mort ministre d'état en 1771. MM. de Genlis viennent de la branche de Laborde. Leur auteur étoit Noël Brulart, fils de Jean, bisaïeul du chancelier: ce Noël mourut en 1557.

(36) On a prétendu que Gabrielle avoit été empoisonnée par Zamet, afin que Gabrielle ne fût plus un obstacle au mariage de Henri avec Marie de Médicis. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette reine, en arrivant à Paris, logea chez Zamet avant que de loger au Louvre.

Ce Zamet étoit Florentin, et avoit été cordonnier de Henri III. Son humeur enjouée et plaisante le fit aimer de ce monarque. Il gagna un bien immense et se mit dans le parti de la ligue; mais Henri IV se l'attacha, et dans la suite l'honora tellement de son amitié, qu'il alloit souvent souper familièrement chez lui, et ne l'appelloit jamais que Bastien, nom qu'il portoit quand il étoit cordonnier. Lorsqu'il fut question de savoir si le concile de Trente seroit reçu en France, ce fut chez Zamet que le roi assembla son conseil. En mariant sa fille, le notaire qui faisoit le contrat lui demanda quel titre il prenoit; Zamet répondit froidement, Seigneur de dix-sept cents mille écus; trait que Destouches a mis dans sa comédie du Glorieux. Zamet mourut à Paris le 14 juillet 1614, laissant deux fils, l'un maréchal de camp, tué d'un

boulet de canon au siege de Montpellier, le 8 septembre 1622, et l'autre, évêque de Langres et premier aumônier d'Anne d'Autriche; il mourut le 2 février 1655.

(37) ANTOINE DE ROQUELAURE, maître de la garde-robe du roi, né en 1544, chevalier des ordres en 1595, gouverneur de Fontainebleau et maréchal de France en 1615. Il mourut en 1628. Sa branche masculine s'est éteinte en 1738 par la mort du maréchal de Roquelaure, son petit-fils, qui avoit été nommé en 1724.

(38) GUILLAUME DE HAUTEMER, comte de Grancey, maréchal de Fervacques, chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595, né en 1538, mourut en 1613. De sa premiere femme, Renée l'Evêque, il ne laissa que trois filles; et de sa seconde, Anne d'Alegre, il n'eut point d'enfants.

(39) Il étoit le quatrieme fils du duc

de Guise le Balafré, et s'appella d'abord prince de Joinville. Il étoit né le 5 de juin 1578, et mourut le 24 février 1657. Il avoit épousé Marie de Rohan, veuve du connétable de Luynes, favorite d'Anne d'Autriche, et qui fut si célebre par sa beauté, par son esprit et par sa mauvaise conduite. Elle mourut à Gagny, près Chelles, le 13 août 1679, âgée de soixante-dix-huit ans, et est enterrée dans la paroisse de ce lieu. Elle laissa trois filles de son second mariage, qui n'ont point été mariées, et avoit eu du premier un fils qui est le cinquieme aïeul de MM. les ducs de Luynes et de Chaulnes.

(40) FERDINAND DE MÉDICIS, grand duc de Toscane, oncle paternel de cette princesse.

(41) CHRISTINE DE LORRAINE, fille de Charles III, duc de Lorraine, et de Claude de France, fille de Hen-

ri II. Elle étoit née le 6 août 1565, mariée le 15 mai 1583, et morte le 19 décembre 1637.

(42) Éléonor de Médicis, femme de Vincent, premier duc de Mantoue, et sœur aînée de la reine.

(43) Virginio de gli Orsini, duc de Bracciano.

(44) François, frere du premier duc de Joyeuse, tué à Coutras. Il étoit né le 24 juin 1562, fut fait cardinal le 12 décembre 1583, sacra Louis XIII à Reims le 17 octobre 1610, et mourut le 23 août 1615. Son frere cadet, comte de Bouchage, fut maréchal de France et capucin.

(45) Pierre de Gondi, fils d'Antoine de Gondi et de Marie-Catherine de Pierrevive, gouvernante des enfants de France, et frere du maréchal de Retz, naquit en 1532, fut évêque de Langres, puis de Paris, et cardinal

en 1587. Il se démit de son évêché en faveur de son neveu, le 17 février 1616.

La maison de Retz venoit de Gondo Gondi, banquier italien qui vivoit dans le treizieme siecle. Un de ses descendants, Antoine de Gondi, fils d'Antoine et de Magdelene Corbinelli, vint en France et fut maître d'hôtel du roi Henri II. Albert de Gondi, maréchal de France, étoit son fils aîné. Son frere cadet fut général des galeres et maître de la garde-robe. Il mourut à Paris le 15 juin 1574.

M. de Retz, voyant sa faveur diminuer près de Henri III par l'avancement de M. de Joyeuse, fit un trait de courtisan qui la lui rendit presque tout entiere. Il ne pouvoit douter que M. de Joyeuse n'enviât sa charge de premier gentilhomme de la chambre. Un jour que le roi étoit enfermé

avec Joyeuse, et avoit défendu à l'huissier de laisser entrer personne, même M. de Retz, qui étoit son supérieur, M. de Retz se présenta pour entrer, et l'huissier lui dit la commission dont il étoit chargé. M. de Retz, sans s'embarrasser de la défense du roi, assura l'huissier qu'il avoit assez de crédit pour le garantir du courroux de son maître, et entra. Le roi, surpris et irrité de le voir, alloit lui dire des choses dures, lorsque M. de Retz, s'adressant à S. M., lui dit: « Sire, je viens vous prier de me faire une grace; vous n'avez rien encore donné à M. de Joyeuse, gentilhomme le plus accompli de votre royaume; permettez que je lui fasse présent de ma charge de premier gentilhomme, me trouvant déja trop âgé pour en bien remplir les fonctions ». Le roi, étonné, commence par résister; le duc le

presse, enfin il accepte; et M. de Joyeuse, ne sachant comment reconnoître ce don, assure M. de Retz d'un inviolable attachement. En effet, depuis, il ne cessa d'être aimé du roi et de son favori.

Le maréchal mourut d'un chancre qui lui rongea tout le corps; fin digne d'un homme qui avoit conseillé la S. Barthélemy: il étoit le dernier de ceux qui avoient porté le roi à cette abomination.

(46) Anne d'Escars, cardinal de Givry, évêque de Lisieux, puis de Metz, naquit à Paris le 30 mars 1546. Il fut partisan outré de la ligue, et se retira à Rome pour ne pas reconnoître Henri IV. Le pape Clément VIII le nomma cardinal le 5 juin 1596, sans la participation du roi. Le cardinal d'Ossat le raccommoda avec Henri. Il mourut au château de Vic le 19 avril 1612.

(47) FRANÇOIS D'ESCOUBLEAU, fils du marquis d'Alluye premier écuyer de la grande écurie, naquit en 1575, fut fait cardinal le 3 mars 1598; et nommé l'année suivante archevêque de Bordeaux. Il y mourut le 28 février 1625, dans la cinquante-troisieme année de son âge.

(48) POMPONE DE BELLIEVRE, né à Lyon en 1529, fut deux fois ambassadeur en Suisse, accompagna Henri III en Pologne comme ambassadeur de France, fut fait surintendant des finances en 1575, ne put obtenir de la reine Élisabeth la grace de Marie Stuart, et se retira à sa terre de Grignon pendant tout le temps de la ligue. Il fut fait chancelier en 1599, après la mort de Chiverny, et mourut à Paris le 9 septembre 1607, âgé de soixante-dix-huit ans. Il est enterré à Saint Germain l'Auxerrois. Son petit-fils fut premier président

du parlement de Paris, et ne laissa point d'enfants de Marie de Bullion. En lui s'éteignit sa maison.

(49) Elles étoient trois sœurs, filles de René II, vicomte de Rohan, et de Catherine de Parthenay, dame de Soubise, dont le premier mari, Charles de Quellenet, baron de Pont, avoit été massacré à la S. Barthélemy. Ce René II étoit fils de René I, qui épousa en 1534 Isabelle d'Albret, sœur du roi de Navarre grand-pere de Henri IV.

Henriette, l'aînée de ces princesses, née en 1580, mourut en juillet 1629, sans avoir été mariée.

Catherine, la seconde, premiere femme de Jean de Baviere II du nom, duc des Deux-Ponts, née en 1582, fut mariée le 28 août 1604, et mourut le 10 mai 1606. Ce fut elle qui répondit à Henri IV épris de ses charmes: « Je suis trop pauvre pour être

« votre femme, et de trop bonne mai-
« son pour être votre maîtresse. »

Anne, la troisieme, mourut à Paris, sans avoir été mariée, le 20 septembre 1646, âgée de soixante-un ans.

Leur frere Henri II, duc de Rohan, si célebre, avoit épousé la fille du duc de Sully et de Rachel de Cochefilet, sa seconde femme. Ils ne laisserent qu'une fille, qui porta tous les biens de sa branche, avec le duché de Rohan, dans la maison de Chabot. Elle eut un grand procès à soutenir contre Tancrede, que la duchesse de Rohan, sa mere, assuroit être son fils légitime. Les mémoires manuscrits que j'ai de cette princesse paroissent montrer évidemment cette vérité. Cependant voici quel fut l'arrêt rendu le 26 février 1646.

« La cour, etc... a donné con-
« gé défaut à la partie de Martinet, et

« a reçu et reçoit les parties de Gau-
« tier et Patru intervenants, et ayant
« égard à leurs interventions, adju-
« ge le profit desdits congé défaut,
« a débouté et déboute lesdits de leurs
« requête et demandes. Ce faisant,
« fait inhibition à Tancrede, soi di-
« sant fils du duc de Rohan, de pren-
« dre le nom et armes de la maison
« de Rohan, et à la duchesse douai-
« riere dudit Rohan, et tous autres,
« de lui en donner la qualité, sous
« les peines portées par les ordon-
« nances, et la condamne ès dépens.
« Fait en parlement, etc. ». Signé,
DU TILLET.

Cependant le procès recommença pendant les guerres de la fronde, et le malheureux Tancrede fut tué (par des assassins, dit-on) à la journée du fauxbourg Saint Antoine en 1649. Sa mere mourut en 1660, et sa sœur le 9 août 1684. Du petit-fils cadet

du duc et de la duchesse de Rohan-Chabot, sont venus : le duc de Chabot, né en 1733 ; le comte de Jarnac, né en 1740 ; et la maréchale de Beauvau, née en 1729, et veuve en premieres noces, le 18 septembre 1761, du marquis de Clermont d'Amboise, qu'elle avoit épousé le 7 septembre 1749.

(50) Anne de Lévis, duc de Ventadour, mort vers 1622. Marguerite de Montmorency, sa femme, mariée le 25 juin 1593, fille de Henri, connétable de France, et d'Antoinette de la Marck, sa premiere femme, mourut âgée de quatre-vingt-trois ans, le 3 décembre 1660.

(51) Susanne de la Porte, qui avoit été dame de la reine Louise, mere du marquis de Richelieu, le dernier de sa maison, tué en duel par le marquis de Themines en 1619, et des deux cardinaux de Lyon et de Richelieu.

Leur sœur, Françoise du Plessis, veuve du seigneur de Beauvau, se remaria à René de Vignerot, seigneur de Pontcourlay, qui, par ce mariage, fut substitué aux nom et armes du Plessis et duché de Richelieu. C'est de lui que descend M. le maréchal de Richelieu.

(52) Marie Babou de la Bourdaisiere, fille du frére de la marquise de Cœuvres, mere de Gabrielle d'Étrées. Elle fut mariée le 23 février 1602 à Charles Saladin de Savigny dit d'Anglure, vicomte d'Étauges, baron de Rône.

(53) Catherine de Lorraine, fille du duc de Mayenne et de Henriette de Savoie, fut mariée à Soissons, en février 1599, à Charles de Gonzague, duc de Nevers. Elle mourut à Paris le 8 mars 1618, âgée de trente-trois ans. C'étoit une princesse d'une grande vertu. Son mari fut ambassadeur à

Rome, et mourut en 1637. Charles de Gonzague, duc de Mantoue, leur arriere-petit-fils, mourut sans enfants, à Padoue, le 5 juillet 1708, âgé de 36 ans. En lui finit leur postérité.

(54) PHILIPPE DE LONGUEVAL, seigneur d'Haraucourt et de Cramail, avoit épousé Françoise d'Étrées, sœur du pere de la belle Gabrielle. Il étoit maître de la garde-robe d'Antoine de Bourbon roi de Navarre, et chevalier de l'ordre du roi. Il mourut en 1620, âgé de cent sept ans. Son fils, dont il s'agit ici, étoit le troisieme enfant de Philippe, tige des seigneurs de Manicamp. L'aîné avoit été tué au siege d'Amiens en 1597, et le second à la prise de Dourlens, en 1595.

Philippe de Longueval étoit de la maison de Bossu, et fut condamné à mort en août 1551, avec le maréchal du Biez, et le sieur de Coucy-Vervins, son gendre, pour avoir été ac-

cusés, mais non convaincus, d'avoir vendu Boulogne aux Anglois. Vervins fut exécuté; le maréchal eut permission de se retirer à Paris, à sa maison de S. Victor, où il mourut de chagrin en juin 1533. Longueval se fit absoudre en donnant sa belle terre de Marchais, près Laon, au cardinal de Lorraine.

Sa fille épousa Jacques de Monchy, capitaine, gouverneur de la ville de Laon. Leur postérité fut éteinte dans Pierre Robert de Monchy, tué au siege de Lille en 1667.

DISCOURS

PRONONCÉS

DANS UN CONSEIL

TENU PAR HENRI IV.

DISCOURS

PRONONCÉS

DANS UN CONSEIL

TENU PAR HENRI IV

Pour discuter les raisons pour et contre la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois.

LE CONSEIL ÉTOIT COMPOSÉ

DU ROI,

de M. le duc DE SULLY,

de M. DE VILLEROY,

et de M. le chancel. DE CHIVERNY,

ou M. DE SILLERY.

Les trois conseillers s'étant assemblés dans le cabinet du roi, à Saint-Germain en Laye, Sa Majesté les ayant fait asseoir, leur dit :

MESSIEURS,

Ne croyés pas que pour n'avoir appellé icy que vous trois, l'affaire que

je vous veux communiquer, et dont je desire avoir vostre advis, soit de moindre conséquence; car comme la perfection de la musique ne consiste pas en la quantité, mais au choix et accord harmonieux des voix, aussi ay-je tousjours creu qu'aux grandes délibérations il falloit avoir plustost esgard au poids qu'au nombre des opinions, qui bien souvent n'apporte que de la confusion et irrésolution: joinct que la certaine cognoissance que j'ay de vos suffisances et fidélités, esprouvées aus plus haultes et difficiles négotiations des regnes passés et du mien, me donne trop subject de croire qu'en vain j'irois chercher en d'aultres le sage conseil que je n'aurois sceu trouver en vous trois. Vous voyés quel est maintenant l'état de mes affaires, et comme enfin après tant de travaux et périls, après tant de contradictions des plus grands princes de la chré-

tienté conjurés à ma ruiné, je me trouve, par la grace de Dieu, paisible et absolu maistre de ce royaume: mes subjects ont tous fléchi soubs mon authorité, et les princes estrangers, qui comm' à l'envi estoient accourus aux débris de ce navire menacé de naufrage, et avoient dévoré d'espérance en gros ou en détail l'usurpation de cest état, changeant ces desseins injustes et ambitieus en crainte pour les leurs propres, ont eu grande joie de les pouvoir asseurer par la restitution de ce qu'ils avoient pris sur moy; le succès de ceste longue guerre ayant esté si heureus que non seulement il a démenti les discours de ceux qui pensoient voir le plus clair aus affaires du monde, mais encore a réussi plus glorieusement aus accidens qui avoient paru les plus terribles, et sembloient me menacer d'une plus certaine ruine qu'aus aultres: témoin ce dernier

coup de la prise d'Amiens, lequel, après l'occupation de quatre ou cinq aultres places de Picardie, ayant esté jugé fatal à cest estat, s'est terminé néantmoins en un tel bien, qu'il se peult dire avoir esté la restauration de mes affaires, et le dernier salutaire symptôme et comme la crise qui a purgé le reste de nos mauvaises humeurs, et rendu à ce royaume la vie, et, ce que j'estime le plus, son honneur et réputation ancienne; car la reprise faicte à la barbe d'une puissante armée venue pour le secours des assiégés, a servi de preuve à tout le monde qu'il n'y a rien d'impossible aux armes françoises, et d'advertissement particulier aux Espaignols que les bornes de ce royaume sont sacrées, qu'elles sont remparées d'une valeur inexpugnable, et qu'opiniastrer plus long-temps le dessein d'y entreprendre, estoit plustost irri-

ter qu'affoiblir un ennemi qui n'estoit plus pour se contenir en la défensive, mais avoit de quoy rejetter à son tour le feu et le sang sur leurs propres foyers, et mettre en compromis tout ce qu'ils avoient de plus asseuré en leurs états, dont leur est venu cest ardent desir d'avoir la paix avec moi, qui a été suivie de la réduction de la Bretaigne avec l'entier assoupissement de ce qui restoit de factions en ce royaume, fomentées par la guerre étrangere. Qui est pour revenir à ce que je disois de l'heureus succès de ceste guerre conduite de Dieu si favorablement pour moi, que les plus tristes et périlleus ont esté convertis aus meilleurs et plus salutaires effets que j'eusse peu souhaiter. C'est Dieu à la vérité qui a faict ces merveilles, et je serois le plus ingrat prince du monde, si je ne recognoissois qu'elles viennent de son assistance

et ne lui en rapportois la gloire : mais si oserai-je dire, parmi vous qui estes mes plus confidens serviteurs, et pouvés estre fideles tesmoins de tout ce qui s'est passé, que de mon costé je ne m'y suis pas rendu instrument inutile, et n'ay pas demeuré les bras croisés attendant lâchement les secours du ciel; car si jamais prince a travaillé de corps et d'esprit, si jamais aucun a fait bon marché de sa personne, poursuivant sans relâche son dessein et s'abandonnant à toute sorte de périls, je peus dire sans vanité que c'a esté moy, et par mesme moyen me vanter justement que ceste corone ne m'appartient moins par droit de conqueste que par celui de nature et de succession légitime. Ce que, comm' il augmente ma gloire, debvroit aussy accroistre mon contentement pour ne penser plus d'oresnavant qu'à jouir des fruicts de mes

travaux, et achever les derniers ans de ma vie avec aultant de repos et plaisirs que les premiers ont esté traversés de desplaisirs et de peine. Mais il fault que je vous avoue que, considérant l'estat présent de ce royaume, et par l'expérience du passé discourant sur l'avenir, je ressens des mouvemens en mon ame qui m'ostent le goust de ce plaisir et me rejettent en de nouvelles appréhensions. Je crains d'estre semblable au médecin qui, se contentant d'avoir chassé hors du corps malade, par la vertu de ses remedes, les mauvaises humeurs qui causoient la maladie, se retire avant que le malade aye repris ses forces, dont il demeure subject aus périls d'une recheute: car de mesme, les mauvaises humeurs qui avoient porté ce royaume à l'extrémité, ont bien esté combattues et purgées par la force de mes armes; mais il reste encore si

esbranlé des secousses qu'il a reçues, si estonné et abbattu de foiblesse, que le moindre accident du monde seroit suffisant de le rejetter en un plus mauvais estat qu'il ne fut jamais. Vous me dirés que l'entier restablissement ne se peult faire si à coup, qu'il y fault du temps et de la patience; que c'est de la continuation de la paix que nous debvons attendre la perfection de cest ouvrage; que par elle la justice regaignera l'authorité qu'elle doibt avoir pour le chastiment des meschans et conservation des bons, l'agriculture et le commerce seront restablis, les arts et l'abondance retourneront dans les bonnes villes, les peuples reprendront l'habitude de leur obéissance, la noblesse de sa fidélité, le clergé de sa discipline ancienne, et ainsy que toutes choses estant en particulier remises en leur ordre, l'estat en gros recouvrera incontinent non seulement

la force et vigueur qui semble luy manquer maintenant pour son entiere santé, mais encore sa beaulté et splendeur premiere. J'avouë tout cela: mais ce temps qu'il fault attendre, ceste patience qu'il fault avoir, c'est ce qui m'estonne et afflige, considérant l'instabilité des choses humaines et me représentant combien sont prompts et soubdains les accidens ausquels elles sont subjectes, qui à peine se laissent prévoir, tant s'en fault qu'ils se puissent prévenir. Car, que seroit-ce si, comme je me recognois mortel à toute heure, Dieu m'appelloit maintenant à luy? Le fruict de toutes ces attentes ne s'esvanouiroit-il pas au mesme instant, et les désordres qui renaistroient ne se trouveroient-ils pas plus grands que ceus dont nous venons de sortir? Je pense avoir donné assés de subjects à tout le monde de croire que je redoubte fort peu la mort,

laquelle au contraire je pourrois estre blasmé d'avoir trop hazardeusement recherchée aus occasions de la guerre, et quand je l'aurois redoubtée par le passé, je ne le debvrois plus, ayant désormais assés longuement vescu et pour ma gloire et selon le plus ordinaire cours de la nature. Mais si vous confesseray-je que l'amour que je porte à cest estat me la faict maintenant appréhender pour la raison que j'ay dicte. Il est à la vérité mal aysé d'imaginer une face d'estat plus hideuse et effroyable que celle de cestui-cy lors de la mort du feu roy. Mais il y eut cela d'heureus, que je me trouvay auprès de luy pour recevoir comme de sa main, avec la corone, une puissante armée qu'il avoit assemblée peu de jours auparavant; et puis j'estois en la force de mon eage, et avois assés d'expérience et de réputation pour pouvoir maintenir le nom

et l'authorité royale contre qui que ce fust, oultre que je tenois prisonnier mon oncle le cardinal de Bourbon, que mes ennemis m'opposoient pour compétiteur, ce qui n'a pas peu importé à ma victoire. Là où si Dieu m'appelloit maintenant à lui, la foiblesse et mauvaise disposition de l'estat se trouvant joincte à l'enfance du prince de Condé, et à la dispute que ses oncles remueroient infailliblement contre lui pour la succession de la corone, en vain les François en ce second naufrage imploreroient le secours de Neptune : or ceste considération m'avoit, au commencement de mon regne, faict naistre quelque volonté de me remarier pour essayer de laisser des successeurs légitimes procréés de moy, le droict indubitable desquels dissipast après ma mort les prétentions de tous les aultres, et partant asseurast le repos de cest estat; mais je ne sçay

comment, soit pour les difficultés qu'on m'a représenté qu'il y auroit à la dissolution de mon premier mariage, soit pour les grandes affaires que j'ai eues sur les bras quasi toujours depuis, j'ai toujours reculé à m'en résouldre jusqu'à maintenant qu'estant deschargé des soucis et travaus de la guerre, je suis délibéré d'en faire une fin, vous ayant appellés pour en prendre vostre advis, comme de ceus en la suffisance et fidélité desquels j'ay le plus de confiance, lequel je vous prie me donner librement et sans aucune crainte: car encore que je ne puisse désavouer que je n'aye des affections qui ont beaucoup de pouvoir sur moy, et mesmes semblent tenir aucunement engagée ma volonté, si desiré-je que vous n'y ayés esgard qu'autant qu'elles se trouveront conformes à la raison, ains vous proposiés en vos opinions pour seul but le bien de mon

estat, auquel, quand par vos discours vous me l'aurés fait recognoistre, ne doubtés que je ne trouve assés de force en moy pour faire céder toutes mes aultres passions. Je sçay combien saincte et estroicte est l'obligation d'un prince envers son estat, et vouldrois, s'il estoit besoin, sacrifier ma vie, non que mes plaisirs et affections, pour y satisfaire; et partant asseurés-vous que, si jamais, en aucune aultre affaire, vous m'avés recognu traictable aus bons conseils de mes serviteurs fideles, vous me trouverés infailliblement tel en celle-cy.

Le roy ayant cessé de parler, M. de Sully, le plus ancien des trois conseillers, prit la parole, et dit:

Pleust à Dieu, sire, que, dès le commencement de vostre regne, ou au moins aussitost que monsieur de Ma-

yenne eut traicté avec vous, et fustes réconcilié avec le pape, vous eussiez voulu embrasser à bon escient ceste volonté de vous remarier, de laquelle vostre majesté dict avoir esté tentée! Nous n'aurions plus maintenant rien ny à craindre ny à souhaiter; et au lieu que vos bons subjects sont touchés pour l'avenir des mesmes appréhensions que vous nous avés tesmoigné avoir vous-mesme, et avec beaucoup de raison, ils tourneroient toutes leurs pensées à louer Dieu, et bénir vostre regne. Nous verrions et jouyrions desja pour le moins d'un petit daulphin, qui, comme un astre salutaire, jettant ses rayons favorables sur ce royaume, escarteroit loin de lui toutes les mauvaises influences dont il est menacé, et auroit aultant de pouvoir de vous garantir des craintes de l'avenir comme vostre courage invincible a eu de nous deslivrer des malheurs du pas-

sé. Mais puisque, ou l'irrésolution, ou les aultres occupations de vostre majesté, ont retardé jusqu'à maintenant ce grand bien, au moins, sire, résolvés-vous à ce coup, et n'y perdés plus de temps, lequel en ceste affaire, veu l'eage de vostre majesté et la certitude de la condition où nous vivons, seroit irrécouvrable : vous nous avés vous-mesme fort disertement représenté le besoin qu'en a ce royaume; et ceste disposition que vous nous avés protesté avoir de recevoir le bon conseil de vos serviteurs, est sans doubte un coup de Dieu, qui, pour le bien qu'il vous veult et à nous, semble avoir entrepris la conduite des mouvements mesmes de vostre volonté. Suivés donc, sire, promptement ceste inspiration qui vous vient de lui, et ne tenés plus longuement suspendus les vœux de toute la France, laquelle n'aspire ou

plustost ne soupire plus après aultre bien que celuy-là. Elle ha les yeux à la vérité principalement sur vostre majesté, qu'elle recognoist de cœur et avoue de bouche pour son bon roy, pour son pere, pour son bienfaicteur, et, si humainement nous pouvons ainsy parler, pour son sauveur, amassant en vostre seule personne tous les tiltres d'obligation qu'à grande peine elle peult remarquer en la longue suite de tant de roys vos prédécesseurs. Et si elle se pouvoit promettre éternelle la possession de ce bien, elle se tiendroit coulpable d'un grand crime de penser à d'aultres. Mais d'aultant que vostre condition humaine ne lui permet d'espérer cela, ne vous pouvant rendre immortel en effect, elle desire que vous le soyés par la succession d'une belle lignée, laquelle, comme il est vraysemblable, héritant de vos

vertus et sur-tout de vostre amour envers elle, vous face après vostre mort revivre en ses actions; de cela sans doubte despend l'asseurance de son salut, l'expérience joincte à la raison ayant appris qu'il n'y a rien qui maintienne tant le repos des estats héréditaires comm'est le vostre, que la certitude de la succession, laquelle ne peult estre bien absolue qu'en celle des enfants aux peres: d'aultant qu'aus collatérales il y a tousjours quelque dispute, et la loy ou coustume ne peult estre si expresse, ni les degrés de proximité si clairs, qu'il n'y aye de la doubte qui donne subject et ouverture aux desseins ambitieus de ceus qui osent entreprendre. Le droict de la succession du fils au pere sembla si inviolable et comme sacré à nos premiers François, qu'encore que Clotaire n'eust que quatre mois lors de la

mort de son pere Chilperic, et que ce royaume se trouvast en une confusion horrible à cause des barbares et cruelles entreprises des princes du sang les uns contre les aultres, il fut néantmoins maintenu au royaume de son pere. Jamais prince ne fut plus capable de perdre son estat que Charles-le-Simple, tant pour la simplicité de son esprit que pour la foiblesse de son eage, conduicte par celuy-là mesme qui entreprit de se mettre en sa place, et de tuteur se faire roy; et toutesfois le droict du fils succédant à son pere eut telle force que Charles demeura roy, et l'attentat du tuteur, bien que resveillé encore après sa mort par Robert, son frere, eut une fin malheureuse: là où Hugues Capet, petit-fils dudit Robert, prenant quelques années après l'occasion de la succession collatérale de Charles, duc de Lorraine, en vint facilement

à bout. Chacun sçait aussy quelles guerres s'esmeurent en ce royaume en l'ouverture de la premiere succession collatérale en la race dudit Hugues Capet pour Philippe de Valois. Et pour n'aller chercher des exemples si loin, les prétentions de feu monsieur le cardinal vostre oncle n'ont-elles pas esté mises en avant par vos ennemis, comme l'un des plus grands et plus justes fondements de ces dernieres guerres ? Ce n'est donc sans raison que vostre majesté et tous vos saiges subjects avec elle, appréhendent de grands mouvements après vostre mort, pour la contention qui sera entre les princes de vostre sang ; et ce saige ancien qui a dict que les grandes armées de terre et de mer n'apportoient tant de seureté aux royaumes que le nombre d'enfants, a monstré par-là qu'il estoit un grand homme d'estat. Jamais mot

narchie ne fut si heureusement et valeureusement conquise que celle d'Alexandre-le-Grand, et néantmoins on la vit, à faulte d'enfants, dissipée aussitost après sa mort, et deschirée en aultant de pieces qu'il y avoit de seigneurs auprès de lui. Et qui plus est, ce mesme manquement fut cause que ce grand prince, le plus grand, soit en vertu, soit en fortune, que le soleil aye jamais veu, non seulement tomba dans le mespris des siens, mais encore qu'ils entreprindrent sur sa vie, qui est un poinct que je ne veus approfondir : mais il est certain qu'il n'y a rien si sainct que l'ambition ne viole, ny si meschant qu'elle n'entreprenne; et quand il n'y a que la vie d'un homme qui arreste et faict obstacle à ses desseins, quelque sacrée et inviolable qu'elle soit, elle court grande fortune, dont le malheur de Chilperic, dernier roy

de la race de Clovis, tondu et enfermé dans un monastere, peult servir de bonne preuve. Dieu veuille ensevelir la mémoire de tels exemples, et en destourne de ceste corone les effects à jamais! Mais quand l'ambition, intimidée de la valeur de vostre majesté, se rendroit, contre son naturel, patiente durant vostre vie, au moins est-il indubitable que, si vous ne laissés des enfants, elle esclatera après vostre mort d'aultant plus violentement qu'elle aura esté plus long-temps retenue. Vostre majesté a tesmoigné appréhender la contention qui seroit entre les oncles et nepveu pour le droict de succession à une corone; mais c'est peu de l'appréhender, car il la faut tenir asseurée, et croire certainement qu'elle ne se vuydera jamais sans la dissipation de l'estat. Tout le monde sçait ce que les oncles imputent à madame

la princesse de Condé, touchant la mort de feu monsieur le prince son mary, et la conséquence qu'ils en veulent tirer contre le fils. Oultre ceste accusation, ils se peuvent dire, comme en effect ils le sont, plus proches de vostre majesté que lui, et maintenir que la succession de ceste corone doibt estre déférée à la proximité et non à l'aisnesse, qui seroit resveiller le mesme différent de monsieur le cardinal vostre oncle, et vous. Car encore qu'il semble avoir esté vuydé par le succès de ceste guerre et establissement de vostre majesté, si est-ce que, cela s'estant faict par la force de vos armes, et non par aucune forme de jugement légitime, joinct la prompte mort de feu mondit seigneur le cardinal, ces princes ne laisseront de prétendre que leur droict leur est demeuré entier, et, l'occasion s'y offrant, appel-

leront du jugement des armes à d'aultres armes plus fortes qu'ils s'efforceront de trouver ; et il n'y a point d'apparence que, veu l'humeur des François et la disposition où sont vos voisins, ils en manquent, pour la justification desquelles l'histoire de plusieurs royaumes et de cestuicy mesme leur fournira assés d'exemples. D'aultre costé aussy monsieur le prince de Condé, fils de l'aisné de la maison, et, qui plus est, desja déclaré héritier présomptif de vostre majesté, ne pourra faillir qu'il n'aye une grande partie du royaume à sa dévotion ; de sorte que, les forces de l'estat divisées en ces deux puissantes factions, venant à s'entrechoquer sur la querelle de la royaulté, qui depuis qu'elle est une fois esmeue ne peult plus recevoir de moyen ny d'expédient, il n'y auroit que Dieu seul qui en pust empes-

cher la ruine. Prévenés donc, sire, ce malheur, par vostre prudence et par un prompt mariage ; mettés les princes de vostre sang hors de dispute. Dieu ne vous aura pas sitost donné un fils, et nous avons beaucoup de subjects d'espérer que vostre mariage sera suivi de ceste bénédiction, qu'au mesme temps toutes sortes de desseins factieux cesseront en ce royaume, comme au lever d'un clair soleil les brouillards de la nuict se dissipent. Je sçay qu'on m'opposera les difficultés de la dissolution de vostre premier mariage, et n'ignore pas quelle est la loy de ceste conjonction, de laquelle comme Dieu est l'autheur luy-mesme ; aussy s'est-il réservé le pouvoir de la deffaire. Je recognois aussy qu'à faulte d'y procéder prudemment et solemnellement, ce seroit par un plus grand péril chercher le remede d'un moin-

dre, d'aultant que, le second mariage n'estant valable, les enfants qui en naistroient ne pourroient estre tenus pour légitimes, dont sourdroient de nouvelles querelles, au lieu d'estouffer les vieilles. Mais ces difficultés méritent d'estre considérées, non pour rompre le dessein de vous remarier, mais pour induire vostre majesté à y procéder saigement et seurement avec l'authorité et cérémonies de l'église. Il n'y a loy si générale qui ne reçoive quelque exception: et aultre est la condition d'un homme privé, duquel la succession peult aller à qui que ce soit, sans intérest du public, et partant, il n'importe pas s'il meurt sans enfants ou non; aultre celle d'un roy duquel la cause est si estroictement joincte à celle de son estat, que le mal de l'un passe tout aussytost à l'aultre. Les différents des succes-

sions particulieres se vuydent par la justice avec la plume et la langue : mais, quand il est question d'un royaume, il en fault venir aux armes et à la force, moyens si violents et furieus, que tout ce qui se peult faire pour les empescher, quoiqu'aucunement injuste et contraire aux loys communes, doibt estre tenu pour juste. C'est pourquoi l'église mesme y a esgard, et se porte aultrement à l'endroict des roys que des particuliers, se maintenant inflexible envers ceus-cy, mais se pliant et relaschant de sa sévérité en faveur des aultres, selon qu'elle recognoist qu'il est nécessaire pour le salut de leurs estats, ce qui se peult vérifier par beaucoup d'exemples en toute sorte d'affaires, et particulièrement aus mariages, soit pour les contracter en degrés de parentage défendus, soit pour les dissouldre ;

duquel dernier, qui est le subject de nostre discours, l'histoire de France, sans recourir aus estrangeres, nous en fournit deus fort remarquables en la dernière race, l'un de Louys-le-Jeune, qui, après avoir vescu longtemps avec Aliénor, fille et unique héritiere de Guillaume, duc de Guienne, la répudia avec l'authorité de l'église, si valablement, qu'il se remaria et eut des enfants qui luy succéderent sans contradiction; et l'aultre, plus récent et quasi arrivé en nos jours, de Louys, et qui soubdain que la corone luy fut escheue par la mort de Charles VIII, rejetta avec dispense du pape sa femme, fille de Louys XI, avec laquelle il avoit vescu marié plus de vingt ans, pour espouser une duchesse de Bretaigne. Si donc les papes de ce temps-là, pour satisfaire aus volontés des roys vos prédécesseurs, et plier, par

maniere de dire, à leurs affections, sans qu'il s'agist d'aucun notable bien pour l'estat, voyre mesmes qu'au contraire la premiere répudiation d'Aliénor démembrast de la France et transportast à ses ennemis les Anglois les plus riches provinces qu'elle aye : si, dis-je, les papes se laisserent lors persuader d'en user ainsy, quelle apparence y aye que vostre majesté ne se doibve promettre une pareille grace de celuy qui est maintenant, de la bienveillance duquel il a desja reçu tant de preuves, et qui le peult et doibt d'aultant plus justement, qu'en ce faict il n'est question de quelque légere volonté ou passion de vostre majesté? mais il y va, pour les raisons que j'ay cy-devant représentées, et que les plus grossiers peuvent toucher au doigt, de la conservation de ce royaume ou de l'achevement de sa ruine. Il ay-

me trop la France et estime trop vostre personne pour vous refuser une requeste si juste, et a trop de jugement aus affaires du monde, pour ne cognoistre le mal qui arriveroit de son refus; car que seroit-ce si, sans avoir recours à son authorité, vous vous faisiés desmarier par celle des évesques de vostre royaume, comme le pratiquoient anciennement vos prédécesseurs, et notamment Louys-le-Jeune, duquel nous avons parlé, le fit en la repudiation d'Aliénor, ou mesmes, si vostre majesté, usant de sa seule authorité, faisoit faire le procès à la royne, et par la justice appuyée de la force, à quoi il se trouveroit assés de subjects et raisons, s'ostoit l'obstacle qu'elle faict à vostre second mariage? Je ne vouldrois conseiller à vostre majesté de prendre ces moyens, tant que vous en aurés d'aultres plus doux; mais sa sainc-

teté aussy, jugeant assés que vous le pouvés, se rendra plus facile à ce que vous desirerés d'elle, et ne debvés nullement doubter que vous n'en obteniés, en une si équitable demande; toutes les graces, faveurs et dispenses qu'un roy très chrestien et fils aisné de l'église en peult raisonnablement espérer: estant mon advis qu'au plustost vostre majesté lui envoye une ambassade solemnelle pour cest effect, portant les très humbles supplications et remonstrances de tous les estats de vostre royaume, avec le consentement de la royne, qu'elle n'a garde de refuser, estant prudente et advisée comme elle est. Et après cela, il ne restera plus à vostre majesté qu'à jetter les yeux sur toutes les princesses de la chrestienté qui sont à marier, dont il n'y en a aucune qui ne s'estime très heureuse du chois que vous vouldrés

faire d'elle. Il s'y trouvera des subjects dignes de vostre affection : et bien que vostre principal but doibve estre d'en choisir une qui, d'eage et d'habitude de corps, soit propre pour vous faire bientost des enfants, l'Italie semble vous en garder une, sans en aller chercher ailleurs, qui, oultre ces qualités, est accompaignée d'une vertu si rare, et douée d'une beaulté si excellente, qu'elle est capable d'effacer de vostre ame tous les aultres objects qui ont peult-estre jusqu'icy destourné vostre volonté des pensées du mariage. Or a donné vostre majesté assés à telles passions, voires mesmes oseray-je dire plus qu'assés, puisqu'elle nous a commandé de luy parler librement. L'utilité, ou, pour mieus dire, la nécessité de vostre royaume vous appelle maintenant à d'aultres affections qui seront plus sainctes et ho-

norables, et ne laisseront de vous donner aultant ou plus de contentement; et toutes les raisons du monde veulent que vous vous y résolviés au plustost. Vous le debvés au repos de vostre conscience et à la seureté de vostre regne; vous le debvés aus vœus et desirs de tous vos bons subjects, qui vous en supplient très humblement les mains joinctes et les larmes aus yeus; vous le debvés encore à la gloire de vos actions passées, laquelle demeureroit sans cela, non seulement imparfaicte, mais encore subjecte à calomnie. Toute la France, voire tout le monde, a veu les travaus que vostre majesté a soufferts, et les périls ausquels elle a abandonné sa personne durant la guerre; mais de ceste derniere action dépend le jugement qu'on fera, et qui importe grandement à vostre réputation, si vous y avés esté poussé

par la seule passion de régner et establir vostre grandeur particuliere, à laquelle estant maintenant parvenu, vous n'ayés plus d'aultre soin que d'en jouir et vous donner du bon temps, ou si c'a esté l'amour de vostre chere France et le desir de son salut qui vous y a porté, comme vous l'avés tousjours publié et voulu qu'on le creust. Car s'il est ainsy, vous jugés vous-mesme, et le nous avés desclaré par vostre proposition, que vous n'estes qu'à la moitié de vostre ouvrage, et, partant, ne pouvés jouir d'aulcun solide contentement, que vous ne l'ayés conduict à sa perfection par les effects d'un heureus mariage, imitant le vigilant pilote qui ne s'endort sur la joye des périls échappés, mais continue sans relasche son travail jusqu'à tant qu'il soit entré dans le port. Je diray encore plus, car vostre majesté se doibt re-

fois pour satisfaire au debvoir commun de la conservation de l'espece humaine, mais que mal conseillé estoit celuy-là qui se remarioit pour la seconde fois. La France a eu aultreffois grand subject de prier Dieu pour l'heureus succès de vostre mariage; car, à la vérité, de là dépendoit une grande partie de son salut, estant certain que, si la concorde et l'amitié y eust esté telle qu'elle debvoit, et qu'il eust pleu à Dieu le bénir de lignée, ny nous ne serions si facilement tombés aus malheurs passés, ny n'aurions subject maintenant d'appréhender ceus de l'advenir. Mais puisque nos péchés nous ont privés d'un grand bien, et que les choses se sont mal postées entre vous et la royne, à telle aigreur qu'il est impossible de vous réconcilier sincèrement et remettre ensemble, joinct le peu d'apparence qu'il y a

que vous en peussiés avoir des enfants, mon advis est que vostre majesté doibt pour jamais renoncer aus desseins de quelque mariage que ce soit, et rechercher d'aultres expédients plus propres pour asseurer le repos de cest état. Toutes les raisons sur lesquelles est fondée l'opinion contraire, se rapportent à ce poinct, que c'est le seul moyen de mettre ce royaume à couvert des orages qui se préparent pour la succession; celle des enfants au perē estant seule claire et sans doubte, au lieu que les collatérales sont tousjours accompaignées de plusieurs difficultés. Mais qui ne voit que combien que cela généralement dict soit vray, néantmoins au faict duquel nous traiçtons c'est tout le contraire, et qu'au lieu de guérir le mal que nous craignons, les enfants venants d'un second mariage l'augmenteroient et rendroient l'hé-

ritage encore plus contentieus ? La succession des enfants aus peres est indubitable quand ils sont recognus enfants vraiement légitimes et nés d'un mariage approuvé ; mais si ce sont enfants nés d'une seconde femme, la premiere estant encore vivante, leur condition est plus doubteuse et leur droict plus incertain que celuy des aultres parents plus esloignés, de sorte que de là naistroient des guerres plus sanglantes que celles que nous allons appréhendant sans grande raison. Ceste loy publiée par la propre bouche de la sapience éternelle, que ce que Dieu a conjoinct ne pourra estre dissoult par les hommes, est immuable, à quoy qu'aye voulu dire celuy qui a parlé devant moy, ne reçoit aucune condition ou exception : elle est de droict divin, et partant, non subjecte aus modifications et despenses des hom-

mes, quelque grand pouvoir qu'ils ayent en l'église, lequel, pour le plus, ne peult estre que pouvoir de serviteur, qui ne se doibt jamais estendre par-dessus les volontés absolues du maistre; et ne sert d'alléguer des exemples de plusieurs dissolutions de mariage, faictes aultreffois par l'authorité des papes en faveur mesmes d'aulcuns de nos roys, car ce ne furent jamais dissolutions de mariage, et ne se trouvera point que les papes, en quelque temps et pour quelque occasion que aye esté, ayent tant entrepris sur la loy de Dieu que de dissoudre un mariage légitimement contracté: mais bien ont-ils souvent, quand en aulcun se seroit recognu quelque défault, qui, dès le commencement, l'auroit de droict rendu nul, comme la force, le parentaige, l'eage, l'inhabilité des contractants, déclaré ceste nullité,

et par conséquent prononcé que les contractants qui n'auroient esté valablement liés et conjoincts, estoient libres de se remarier à d'aultres. Et c'est ainsy que doibvent estre pris les exemples allégués de la dissolution des mariages des roys Louys-le-Jeune et Louys XII, car ce ne furent point dissolutions, mais seulement déclarations de la nullité de leurs mariages ; ayant esté mis en avant que le premier avoit esté contracté en degré de parentaige défendu par les constitutions de l'église, sans dispense ; et en l'aultre, ayant esté prouvé qu'il y estoit intervenu de la force, et que le roy Louys XII, n'estant que duc d'Orléans, avoit esté contrainct d'espouser, contre sa volonté, par les menaces du roy Louys XI, Jeanne de France, sa fille. Je ne veùs point disputer si vostre majesté pourroit alléguer quelque

chose de semblable, aymant mieux en laisser le jugement à vostre propre conscience, ny aussy discourir sur la vérité des allégations prétendues des susdicts roys, qui, pour en parler franchement, ne furent que faus prétextes ingénieusement recherchés pour satisfaire à leurs passions, comme mesmes il a esté touché en l'opinion précédente. Aussy l'issue n'en fut guere heureuse, car le dernier n'eut point d'enfants mâles des deux femmes qu'il épousa après, et l'aultre, par ce divorce, jetta les fondements de toutes les guerres que nous avons eues depuis contre les Anglois, ce qui doibt grandement retenir vostre majesté, et luy faire considérer que quand, sur semblables allégations et après beaucoup d'instances, lesquelles ne marchent jamais de la part des roys que meslées de quelques menaces au

cas qu'ils soient esconduits, le pape enfin, pour vous complaire, et pour crainte de pis, se porteroit à déclarer nul vostre mariage, vous ne debvriés prendre pourtant ceste déclaration pour mettre vostre conscience à couvert, mais eslevant vostre pensée plus hault, songer meurement si ce que le pape, ainsy persuadé, feroit en terre, seroit ratifié au ciel, duquel il fault que vous espériés, non seulement la confirmation, mais encore la bénédiction de vostre second mariage. Le roy Charles VIII avoit fiancé Marguerite d'Austriche, fille de l'empereur Maximilian, laquelle néantmoins, changeant de volonté, il renvoya à son pere pour espouser Anne, duchesse de Bretaigne. Il fut aysé de justifier ceste action envers les hommes, veu qu'il n'y avoit point eu de consommation de mariage, mais seulement

des fiançailles : Dieu ne passa pas si légèrement ce manquement de foy donnée, car il le fit mourir sans enfants, donnant ouverture à la succession de la corone au plus grand ennemy qu'il eust, à sçavoir à Loüis XII, lequel aussy, comme nous avons dict, rèpellant Jeanne de France, sa femme légitime, eut bien le pouvoir de le faire trouver bon au pape par faulses informations et par l'offre qu'on dict qu'il luy fit de l'assister au recouvrement de ses villes de la Romaigne. Mais Dieu, qui ne peult èstre trompé par mensonges, ny corrompu par promesses, sceut bien faire paroistre sa justice, le frustrant du fruict qu'il espéroit, et ne luy donnant que des filles qui ne furent qu'à charge au royaume. Bref, les histoires sont pleines du mauvais succès qu'ont eu tousjours tels changements de mariages, pour servir de

preuve à tout le monde combien ils sont désaggréables à Dieu, et d'instruction aux princes qui s'y portent légèrement, de redoubter ses jugements: mais ce qui est le plus considérable, ce sont les querelles et guerres qu'ordinairement ils produisent; et s'il y a eu jamais subject de les appréhender en aulcune condition d'affaires, c'est aus nostres, pour estre les esprits des François de ce temps si disposés aux brouilleries, qu'ils vont cherchant des doubtes et difficultés aus choses les plus claires, dont, à plus forte raison, en trouveront-ils en celles qui d'elles-mesmes en ont beaucoup. Encore si vostre majesté (et je la supplie très humblement de bien peser ce poinct) se fust plustost résolue à ce dessein comm' elle pouvoit dès son avénement à la corone, il y eust eu beaucoup moins à penser et à craindre;

car vraysemblablement vostre eage vous eust donné le loysir d'establir si fermement à la corone les enfants que Dieu vous eust donnés de ce mariage, qu'il eust esté après mal aysé de les déposséder: ils se fussent fortifiés d'eage et de cognoissance, la longueur de vostre regne les eust authorisés peu-à-peu, ou par le temps ou par d'aultres moyens; les factions contraires se fussent dissipées, et les François accoustumés à les tenir et recognoistre pour leurs légitimes seigneurs. Mais maintenant que vous avés tant attendu, toutes choses se sont rendues beaucoup plus difficiles. Il s'est escoulé un grand temps, et vostre majesté est vieillie d'aultant. Il en fault encore à rompre vostre premier mariage; il en fault, quand il sera déclaré nul, à chercher une nouvelle femme: car il n'est pas raisonnable que cela se fasse légère-

ment et sans chois. Il en fault à traicter le mariage, et puis les enfants ne se font pas coustumièrement du premier jour. Ainsy, selon le cours ordinaire de la vie des hommes, et mesmement des roys, il seroit mal aysé que vous ne les laissassiés fort jeunes, et partant, incapables de maintenir leur droict, et encore plus de nous gouverner, dont arriveroit et leur ruine et la nostre. Le regne d'un enfant est si périlleus, qu'à bon droict Dieu les met entre les plus horribles punitions dont il menace les peuples qui luy sont désobéissants. Que seroit-ce donc, si à l'incapacité de l'eage estoit encore adjoustée la dispute du droict, comme quasy sans doubte il se rencontreroit en ce cas? Ha ! sire, n'allés de gayeté de cœur et pour je ne sçais quelle légere affection d'avoir des enfants, précipiter en une con-

fusion si horrible cest estat que vous venés tout freschement de retirer du précipice par vostre valeur. J'avoue que c'est quelque contentement de laisser des enfants héritiers de ses biens, et semble que la nature mesmes nous aye imprimé en l'ame ce desir, comme si par-là nous debvions renaistre et nous rendre immortels: mais comme ce desir est naturel, aussy est-il commun à la pluspart des hommes, au dessus desquels doibvent estre les sentiments des princes généreus pour rechercher l'immortalité, non par un moyen si vulgaire, mais par la gloire de leurs actions; et s'il y en eust jamais aulcun qui se la deubt promettre par-là, certes, sire, c'est vous, de sorte que tant qu'il demeurera quelqu'estime d'honneur et de valeur parmi les hommes, aultant vostre nom glorieus vivra en leur bouche et en

leur mémoire. Le roy Louys XII, décédé sans enfants masles, n'eut pas ce contentement d'estre pere du roy qui lui succéda; mais en récompense, pour avoir aymé et bien traicté ses subjects, il emporta le tiltre du pere du peuple, qui lui a apporté plus de gloire que s'il eust esté pere d'une douzaine de roys. De mesme vostre majesté sera sans doubte appellée, du consentement de toute la postérité, le pere de la France, pour luy avoir redonné, quasy miraculeusement, la vie, c'est-à-dire, pere d'aultant d'enfants que la France contient d'hommes, et pere, non d'une façon qui est commune aus bestes et aus hommes, mais beaucoup plus noblement, et s'il est permis d'user de ceste comparaison, comme Dieu est le nostre, par bienfaicts et conservation. Ce que toutesfois et quantes que vostre majesté

se remettra devant les yeus, elle se sentira remplie d'un contentement parfaict qui lui fera perdre le goust de ce desir vulgaire de lignée, et préférer un héritier certain, tel qu'est monsieur le prince de Condé, desja avancé en eage, avec de grandes promesses d'une vertu digne de son extraction très proche de vostre majesté, et oultre cela déclaré desja par elle, avec l'approbation et joye de toute la France, son successeur présomptif, à je ne sçais quelle passion aveugle envers ceus qui sont encore à naistre, qui naistront d'un mariage doubteux, et à qui vostre eage, selon l'ordinaire cours de la vie des hommes, pourra mal-aysément donner le loysir de s'establir et affermir en l'authorité royale. Monsieur le prince est desja à demy installé en l'affection des François; c'est une jeune plante toute venue, laquelle

estant dressée de la main de vostre majesté, s'eslevera incontinent en un arbre parfaict, avec les fruicts qu'on doibt attendre d'une si haulte fortune et nourrifure, ayant au reste d'aultant plus d'obligation de servir, respecter et recognoistre vostre majesté, que les graces qu'il en recevra seront plus grandes et moins dues que s'il estoit vostre fils. On rend ceste résolution difficile par l'opposition qu'on allegue que feront à son establissement messieurs ses oncles, dont on maintient qu'arriveroient de grandes guerres après vostre mort. Mais qui ne voit que ce sont des peurs vaines, et, comm' on appelle communément, des terreurs paniques que nous nous donnons nous-mesmes sans aucune raison? Car sur quoy seroit fondée ceste opposition, pour faire qu'elle fust suivie et approuvée d'un seul homme de con-

science et de qualité? Je laisse à part ce qui est des lois et exemples de l'antiquité en faveur de la représentation du fils de l'aisné contre la proximité des puisnés, qui est le droict par lequel vostre majesté est venue à la corone. Mais quand il seroit beaucoup moins juste qu'il n'est, messieurs de Confy et de Soissons auroient-ils bien l'asseurance de le débattre maintenant contre leur nepveu, veu qu'ils viennent très freschement de le maintenir pour vostre majesté contre feu monseigneur le cardinal de Bourbon, vostre oncle et le leur? Non, ils ne le feront pas, quoiqu'aye voulu dire celuy qui a parlé devant moy; et aussy ce seroit se mocquer ouvertement de la justice, et se rendre coulpables, non seulement d'une inconstance digne d'estre baffouée de tout le monde, mais encore d'une mes-

chanceté extresme : que si, laissant la question de la représentation, ils entreprenoient de venir establir ce doubte, qui trouveroient-ils qui les voulust accompaigner, ou mesmes qui les peult seulement souffrir en une si injuste et si honteuse recherche? Madame la princesse de Condé s'est si solemnellement justifiée des meschantes accusations que ses ennemys lui avoient suscitées, qu'il n'en doibt plus rester aucune impression en la créance des gens de bien; mais quand il ne seroit ainsy, et qu'elle en seroit aussy coulpable qu'elle en a esté trouvée et déclarée innocente, encore cela ne pourroit-il porter préjudice à la condition de monsieur le prince son fils, veu que les faultes sont personnelles, et la peine ne se doibt estendre plus avant que le crime, estant certain que, s'il estoit permis de mettre en dispute la nais-

sance des enfants par la recherche de la vie des meres, il n'y auroit rien d'asseuré aux races et successions, et verroit-on en peu de temps un horrible renversement en la pluspart des familles, et partant, les oncles seroient encore plus mal fondés en ce poinct qu'au premier contre leur nepveu, la nourriture duquel entreprise par vostre majesté avec un si grand soin, le rang dont elle l'a desja mis en possession, l'ayant déclaré premier prince du sang, les arrests des cours de parlements, confirmatifs de ceste déclaration, suivis du consentement général de tous les estats de la France, rendent sa condition et qualité si indubitable, que ce seroit faulte de sens commun, non que témérité, d'y vouloir toucher. À quoy si nous adjoustons l'establissement que lui peult donner vostre majesté, s'il luy plaist faire

luire tant soit peu les rayons de sa faveur sur luy, et ce qu'il pourra de luy-mesme à cause que les plus grands du royaume, pour avoir l'honneur de luy appartenir, se trouveroient intéressés en sa fortune; sans parler de tout le corps de ceus de la religion prétendue réformée qui, sans doubte, s'attachera à lui. Et puisque nous venions à comparer à ces moyens ceus de ses oncles dépourvéus de places, d'amis, d'argent et de crédit, comme chacun sçait qu'ils sont, ne se trouveront-ils pas aussy mal fournis de forces pour entreprendre, que j'ay ci-devant monstré qu'ils seroient de droict pour prétendre ce qu'on nous menace qu'ils feront? et partant, quelle apparence y aye qu'ils le fassent? Non, sire, ils ne le feront pas; au contraire, si je ne me trompe bien fort en la cognoissance que j'ay de leur pru-

dence, ils seront les premiers qui favoriseront l'establissement de leur nepveu, cherchant plus seurement et plus honorablement leur grandeur en la sienne, qu'en des desseins imaginaires qui ne leur apporteroient que de la ruine et de la honte. Mais d'aultant que de ce costé la France doibt estre asseurée de ne recevoir aucun trouble, d'aultant doibt-elle appréhender l'orage qui fondroit indubitablement sur elle, si vostre majesté se laissoit porter au conseil d'un second mariage, subject, quelque cérémonie, seureté et dispense qu'on y peult apporter, à beaucoup de disputes, et par mesme moyen le droict des enfants qui en naistroient, oultre le danger de leur bas eage et minorité, suivant les raisons que je viens de représenter à vostre majesté, lesquelles, avec tout le reste que j'ay dict, je la supplie très humblement

de vouloir peser avec un jugement impartial, comme elle a protesté de toute aultre passion que de celle qu'elle a au bien de son royaume, et me pardonner si m'estant tousjours proposé ce mesme but en tous les conseils que j'ay eu l'honneur de donner aux roys vos prédécesseurs et à vous, je le faicts d'aultant plus volontiers en ceste affaire, que je la juge estre une des plus importantes que vostre majesté aye jamais mises en délibération. Nous lisons qu'Alexandre-le-Grand avoit deux hommes de grande authorité auprès de luy, dont l'un s'appelloit l'amy du roy, et l'aultre l'amy d'Alexandre, pour ce que le premier rapportoit plus ses conseils à ce qui estoit du debvoir et de la dignité du roy, et l'aultre regardoit à sa personne et à ses affections particulieres. Il est mal-aysé de faire ceste distinc-

tion dè conseils auprès de vostre majesté pour la grande correspondance qui s'est trouvée jusqu'icy entre vos affections, et ce qui est du bien de vostre estat et dignité royale; mais il est nécessaire que vous la tesmoigniés plus en ceste occasion qu'en nulle aultre du passé, et qu'opposant aux tentations du mariage, fondé sur quelques amours que ce puisse être, l'amour plus juste et plus honorable que vous portés à vostre royaume, vous vous continuiés la réputation du plus grand, du plus saige et du plus utile prince qui y aye jamais régné.

Ces dernieres paroles furent prononcées avec dè la véhémence, et néantmoins le roy sans s'y arrêter commanda au chancelier de dire son opinion; il commença ainsi:

Sire, après tant de grandes rai-

sons employées aus deus opinions contraires qui viennent d'estre représentées à vostre majesté, je me trouve fort empesché d'en proposer une troisieme; et néantmoins pour ce que je remarque en toutes deus de grands inconvénients, ne pouvant pour ceste raison m'attacher entièrement à l'une ou à l'aultre, je vays essayer si à l'exemple des médecins qui de plusieurs simples ordinairement contraires en qualités, composent leurs meilleurs remedes, je pourrai, me servant des raisons mesmes que ces messieurs se sont opposées, et les tempérant, de sorte que l'excès qui me semble estre en chacune d'elles, demeure corrigé, en former une troisieme où il n'y aye rien à dire. Que vostre majesté donc prenne la peine, s'il lui plaist, d'examiner avec moi tout ce qui a esté allégué d'une part et d'aultre, et

peult-être arrivera-t-il que, comme du choc de deus caillous nous voyons sortir du feu, aussy du conflict de leurs raisons contraires rejaillira quelque lumiere qui conduira vostre majesté à la résolution qu'elle cherche. Le premier l'a exhortée au mariage, et l'a faict à mon advis avec des raisons si fortes qu'il ne s'y peult contredire. Je ne les répéterai point pour n'estre ennuyeus, ayant esté assés amplement discourues par luy; mais je diray, pour respondre à ce que l'aultre a monstré faire si peu de cas de la dispute qui seroit entre M. le prince de Condé et messieurs ses oncles pour la succession de la corone, au cas que vostre majesté décédast sans enfants, que ceste appréhension n'est point un discours jetté à la volée, ou appuyé sur des conjectures incertaines et légeres, mais un jugement très

certain et véritable, fondé sur ce que nous en voyons desja et touchons quasy des mains, à savoir les disputes ordinaires qui sont entr'eus toutes les fois qu'il s'en présente quelque subject, et qui pis est, l'inimitié de laquelle ils font profession ouverte : donc les effects retenus maintenant par le respect et crainte de vostre majesté, esclateront tout-à-coup en une guerre irréconciliable aussytost qu'elle aura les yeus fermés. Et au reste ne nous imaginons pas que la partie seroit si mal faicte qu'on nous a voulu persuader : car pour le regard de ce qu'ils pourront alléguer pour la justification de leurs prétentions, soit qu'ils s'arment du droict de la proximité contre la représentation de leur nepveu plustost estourdi que décédé en la derniere guerre, soit qu'ils entrent en la recherche de la mort de son pere et

approfondissent ceste affaire comm' ils feront sans doubte, publiant desja qu'elle a esté jugée en nos jours et contre les formes ordinaires du droict par l'authorité absolue de vostre majesté, ils ne trouveront que trop de personnes à qui ils en persuaderont la justice. Ne leur pouvant au reste préjudicier l'assistance qu'ils ont faicte à vostre majesté contre feu M. le cardinal, car chacun sçait que c'a esté par nécessité pour la crainte qu'ils avoient que de lui la corone ne tombast entre les mains des princes de Lorraine, qui possédoient entièrement son affection, et non qu'ils creussent que vostre droict fust meilleur que le sien; et pour le regard des forces dont il a esté dict qu'ils se trouveroient grandement despourveus, il est certain que jamais prince du sang, entreprenant la guerre contre qui

que ça aye esté, et mesme contre les roys establis et recognus de tous, n'en a manqué, et nos histoires n'en font que trop de foy, dont à plus forte raison ceus-cy n'en manqueront, entreprenant contre un jeune prince, duquel le droict sera doubteus, et, qui plus est, prétendant pour eus-mesmes la royaulté, aus biens et honneurs de laquelle le moindre soldat se promet de participer avec son chef; de sorte qu'il n'y a nul doubte qu'en ce cas, aussytost qu'ils auront publié leurs prétentions, ils ne se voyent, au premier son du tambour, environnés d'un grand nombre de gens de guerre. Aussy peu auront-ils faulte d'argent et de moyens pour soustenir la despense de la guerre, car c'est une maxime infaillible, que ceus qui ont la force, faisant la guerre en un pays riche et opulent, comme est la Fran-

ce, n'en peuvent manquer, la guerre trouvant tousjours de quoy s'entretenir en la ruine et ravage de toutes les aultres choses, et faisant fonds, non seulement des deniers publics par-tout où elle maistrise, mais encore des richesses des particuliers ennemys qu'elle confisque, dont à bon droict quelques uns ont maintenu que non l'or, mais le fer estoit le nerf de la guerre, puisque cestuy-cy, plus fort, donne la loy à l'aultre et s'en rend le maistre. Et puis je vous laisse à penser si le secours des princes voisins, et sur-tout du roy d'Espaigne, leur défauldra; si ce dernier ne sera pas bien-ayse d'embrasser une occasion si desirable, et fera difficulté d'espancher de nouveau les thrésors des Indes, pour essayer si ceste seconde brouillerie luy sera plus favorable que n'a esté la premiere à son pere, pour lui faire

ouverture à la conqueste, ou du royaume entier, ou au moins de quelque province en sa biensèance; sans doubte il n'y espargnera ny l'argent ny les hommes, avec d'aultant plus d'apparence d'y bien faire ses affaires, qu'ordinairement aussy bien aus estats comme aus corps humains, les recheutes sont plus dangereuses que les premieres maladies mesmes, la France n'ayant plus pour la défendre et protéger un tel capitaine que vostre majesté; dont il est évident que ceste guerre luy seroit fatale, si de bonne heure on n'en ostoit les semences. Ce qui ne se peult, quoy qui aye esté disputé au contraire, que par le moyen de vos enfants légitimes, le droict indubitable desquels jette tous les aultres héritiers hors de leurs prétentions; et, tels enfants ne se pouvant avoir sans mariage, il s'ensuit nécessairement

que vostre majesté s'y doibt résouldre. Vous le debvés, sire, pour le salut de vostre royaume, comme il a esté clairement monstré; mais j'adjousterai que vous le debvés encore pour l'amour de vous-mesme, qui avés intérest de laisser ceste grande succession, acquise au prix de vostre sang, à des enfants issus de vous. J'honore comme je doibs monsieur le prince de Condé, et faics jugement, par les vertus de son enfance, qu'il se rendra un jour l'un des premiers princes de son temps. Je le tiens très digne des faveurs et bonnes graces de vostre majesté, et sçay encore combien les services de son pere vous obligent à l'aymer; mais que pour l'aggrandir et eslever au throsne royal, vous vous debviés rendre stérile, que vous vous debviés despouiller de l'affection que vous debvés à vous-mesme et à ce qui

peult naistre de vous, il n'y a raison ny apparence aucune. Le roy Louys XII aymoit monsieur d'Angoulesme, qui depuis fut roy comme son cousin, au mesme degré qu'est monsieur le prince à vostre majesté, et oultre comme son beau-fils, ayant espousé sa fille aisnée; il le méritoit aultant que prince qui sera jamais: et néantmoins ledit roy Louys estant devenu veuf par la mort de la royne Anne, tout vieil qu'il estoit, voulut faire un dernier effort pour essayer s'il pourroit avoir quelque enfant masle, et espousa Marie d'Angleterre. C'est une affection naturelle et commune à tous les hommes, mais d'aultant plus juste en vous qu'en plusieurs aultres, qu'ayant, comme j'ay desja remarqué, acquis ce royaume par tant de périls et travaus, il semble qu'il y aye quelque raison particuliere que le fruict en

demeure à des enfants procréés de vous. Voilà donc les raisons qui se peuvent alléguer pour faire résouldre vostre majesté au mariage. Mais que dirons-nous aus raisons et inconvénients qui ont esté et peuvent estre représentés au contraire? Nous cherchons les moyens d'empescher la guerre qu'après vostre mort nous prévoyons debvoir estre entre les princes de vostre sang. Et qui nous peult asseurer que cela se fera par vostre mariage? Quel bon ange nous a révélé que de ce mariage naistront des enfants, et qu'ils naistront masles? Et puis qui nous peult garantir la vie de vostre majesté si longue qu'elle ne nous laissast soubs le gouvernement de leur enfance? péril très bien remarqué en la seconde opinion, tant pour le regard du royaume, lequel, esbranlé comme il est, ne se sauveroit jamais du naufrage

soubs la foible conduite d'un jeune pilote. Et vostre majesté est obligée de bien peser cest inconvénient, puisqu'elle a protesté ne desirer le mariage qu'aultant qu'il sera trouvé estre utile à vostre estat; qu'ainsy pour le regard de vos enfants mesmes, lesquels en cest eage n'auroient ny l'authorité ny la force de maintenir leur propre droict rendu disputable par les doubtes de la validité du second mariage, tant s'en fault qu'ils peussent empescher les entreprises et prétentions des aultres. Comment satisfesons-nous donc à des raisons si fortes, et avec quel fil d'Ariadne, retenant la résolution du mariage de vostre majesté, à laquelle nous avons conclu qu'il se falloit arrester, nous desmeslerons-nous de toutes ces difficultés? certes par un expédient que je ne craindray point de proposer pour la crainte que je pourrois avoir que

vous, sire, et ces messieurs, ne pensiés que je veuille trop servir et m'accommoder aux passions de vostre majesté, car ma franchise naturelle et la profession que j'ay faicte toute ma vie de donner des conseils plustost utiles qu'agréables, me justifient assez de tout soupçon de flatterie. Cest expédient donc est que vous espousiez madame la duchesse de Beaufort, de laquelle ayant des enfants, et desja grandelets, les premiers inconvénients qui ont esté représentés de l'incertitude d'en avoir, de les avoir masles, et de les laisser trop jeunes pour gouverner l'estat, cesseront; car au lieu d'un fils qui suffiroit, mais qu'il est incertain si vous auriés d'une aultre femme, vous en avés desja deus de celle-cy, avec apparence d'un plus grand nombre à l'advenir; et l'eage de César, Monsieur, est desja tel que, pour peu

qu'il plaise à Dieu nous conserver encore vostre majesté, elle le laissera assés grand pour s'acquitter dignement du debvoir d'un bon roy; joinct le bon entendement et aultres perfections naturelles qui reluisent extraordinairement en luy, et le pourront rendre capable encore avant l'eage: qui est pour respondre à un aultre doubte qu'on pourroit à mon advis encore adjouster justement aus précédents, sur le naturel des enfants que vostre majesté auroit d'un aultre mariage, lesquels se rencontreroient peult-estre tels qu'il seroit plus utile à l'estat de n'en avoir point du tout. Cestuy-ci est si heureusement né, qu'au lieu de ceste appréhension, la France en doibt concevoir une asseurance certaine que si jamais prince réussit à quelque chose de grand et généreus, ce sera luy, ne lui manquant mainte-

nant que le seul honneur d'estre légitime; et il le debviendra par le mariage que vous contracterés avec sa mere, comme les loïx canoniques et civiles le permettent et est pratiqué en tous lieus, non seulement pour les princes, mais encore pour les moindres du monde. Je pense juger par la contenance de ces messieurs, qu'ils trouvent estrange ceste proposition. Mais pourquoy l'est-elle, puisqu'elle est conforme, comme j'ay dict, aux loys et à la pratique? La condition du roy doibt-elle estre plus mauvaise que celle des aultres? et ce qui est permis au moindre de ses subjects luy sera-t-il interdit? Le roy seul sera-t-il privé et exclus de la faveur d'une loy générale, à qui, au jugement de tous les hommes saiges, pour la prorogation de sa dignité et pour un grand bien public, elle debvroit estre accordée, quand il n'y

auroit point de loy? Et quel bien public se peult dire plus grand, que de faire vostre majesté, en une telle nécessité du royaume, pere légitime tout-à-coup de deus fils, dont l'un a desja quatre ou cinq ans? Mais les princes du sang le trouveront mauvais et s'y opposeront: j'avoueray tousjours le premier, et croy qu'il leur doibt estre permis, puisque par ce moyen ils se verront reculés de la corone, et peult-estre exclus eus et leurs enfants pour jamais; mais qu'ils puissent s'y opposer et donner empeschement ny par la justice ny par la force, cela est hors de toute apparence. Le feront-ils du vivant de vostre majesté? Ils ne seront pas si imprudents de l'entreprendre ; et quand ils le seroient, elle auroit de quoy leur faire achepter cherement ceste témérité. Et après vostre mort, vostre fils ayant esté desja quelques

années auparavant recognu daulphin de France des cours de parlements, des grandes villes, des officiers de la corone, et, qui plus est, d'eus-mesmes, estant au reste fils d'un tel pere, à qui la France est tant obligée, et lui-mesme accompaigné de grandes vertus et mérites, comme il y a apparence qu'il sera, quel moyen y auroit-il de la posséder? ou qui seroit si téméraire d'y oser penser seulement, mesmes ayant des freres pour lui servir de seconds, qui est une force en tels différents ordinairement inéxpugnable? Nos histoires racontent que le duc Robert de Normandie, ayant long-temps aymé une jeune fille de village, et eu d'elle un fils nommé Guillaume, se résolut de l'espouser, et par ce moyen rendre légitime et capable de luy succéder au duché de Normandie cest enfant, qu'on appelloit com-

munément le Bastard, à cause de sa naissance. Ayant exécuté ce dessein, il alla au voyage de la Terre-Saincte où il mourut, laissant ledit Guillaume eagé seulement de neuf ans, auquel ses plus proches entreprindrent de ravir l'estat, soubs prétexte de ceste prétendue bastardise; mais le droict de la légitimation acquis par le mariage contracté depuis sa naissance, se trouva si fort, qu'il fut maintenu en la succession de son pere par le jugement et armes de tous les Normands, et les aultres déboutés de leurs prétentions, qui estoient au reste les plus vaillants hommes de leur temps, et qui, au partir de Normandie qu'ils quitterent, eurent bien le couraige d'aller conquérir pour eus et fonder à leur postérité un nouveau royaume en Italie. Que si le droict de légitimation a esté jugé si clair et a eu tant de pouvoir en la cause

d'un enfant de neuf ans fils d'un pere mort si loin de son pays, et, qui est à remarquer, extresmement haï de ses subjects, comme tesmoignent les histoires, contre des parents si puissants et si généreus, qui peult doubter qu'il ne l'aye encore plus grand en la cause de vostre daulphin, qui sera, si Dieu plaist, plus eagé et mieux estably, qui n'aura pas si forte partie et aura l'honneur d'estre fils d'un roy si ardemment aymé de toute la France? Si je ne me trompe au jugement que je faics de sa fortune, il n'en demeurera pas là, et ne bornera pas ses prétentions de la seule corone de France; mais à l'exemple de ce Guillaume duc de Normandie qui passa la mer et conquit généreusement le royaume d'Angleterre, il ira rechercher avec ses armes tous les anciens droicts des maisons d'Anjou, d'Orléans et de

Navarre, et les réunira heureusement à son sceptre. Or voylà deus grandes difficultés vuydées; celle de l'incertitude d'avoir des enfants masles d'un aultre mariage, et celle encor du danger de leur bas eage, quand il y en auroit. Mais que respondrons-nous à l'aultre plus grande, et qui a esté représéntée avec tant de véhémence par celuy qui a opiné devant moy touchant la dissolution du premier mariage et validation du second? Avec quel artifice desnouerons-nous ce nœud gordien noué de la main de Dieu? et, ne le pouvant desnouer, quelle espée d'Alexandre osera entreprendre de le couper contre l'expresse ordonnance du ciel? Que dirons-nous encore à un aultre inconvénient regardant particulièrement les enfants de madame la duchesse, qui est qu'estant nés durant le premier mariage et partant d'adultere,

ils ne peuvent estre légitimés par le second, quand bien le premier viendroit à estre dissous; car les loix le déterminent ainsy en haine de l'adultere? Je ne mettray point en avant pour le premier poinct que vostre majesté, au refus trop obstiné du pape, pourroit avoir recours à une assemblée des évesques de son royaume, comme celui qui a opiné le premier a remarqué s'estre pratiqué aultreffois; car ce que le pape ne pourroit faire justement, et selon les loys ecclésiastiques, seroit encore moins faisable par une assemblée d'évesques de qui le pouvoir est beaucoup moindre. Joinct que depuis trois ou quatre cents ans il a passé en telle résolution et coustume, que le pape seul ha ceste authorité, principalement aus mariages des roys, que ce qui se feroit par d'aultres seroit estimé de nulle valeur. Encore moins

20.

conseillerois-je que vostre majesté se portast à la recherche de la vie et punition de la royne; ce procédé seroit tragique, et au reste si esloigné de vostre grande bonté naturelle que je viens de recognoistre au changement de vostre visaige, que vous n'en pouvés seulement souffrir la pensée sans émotion. Mais laissant ces deus moyens extravagants, je maintiens qu'il n'y a rien si facile que de satisfaire aus objections qui se sont faictes: la réponse se doibt tirer du discours mesme de celui qui a parlé au contraire; car ayant dict qu'il estoit impossible à quelque puissance humaine que ce fust, de dissouldre un mariage légitimement contracté, et que les papes, bien que chefs de l'église, ne l'avoient jamais entrepris, il a adjousté qu'il y a grande différence entre la dissolution d'un tel mariage et la déclaration de la nullité

d'un faict contre les loys et formes de l'église, à quoy il a rapporté quelques exemples tirés de nos histoires, soustenant que ce dernier moyen estoit juste : or, c'est à celuy-là que vostre majesté se doibt arrester, et je ne doubte nullement qu'elle n'y soit très bien fondée, demandant que sa sainctété fasse informer de la validité de son mariage ; et au cas qu'elle trouve qu'il aura esté contracté contre les regles prescriptes par les loys divines et humaines, elle le veuille desclarer nul. La recherche et la preuve n'en seront pas difficiles, car il est indubitable que si en aucun contract ou convention, le consentement libre de toutes les deus parties est nécessaire pour la rendre valable, c'est au mariage : il fault qu'il soit basty sur ce fondement, aultrement il est ruineus et ne peult subsister ; et il est aussy certain qu'au

vostre celuy de la royne n'y intervient que par force et par l'exprès commandement, accompaigné de rigoureuses menaces de la royne sa mere et du roi Charles son frere. Tous ceus qui estoient de ce temps-là, le savent et en rendront tesmoignage; et la royne mesme, comme je m'asseure, le recognoistra en conscience : de sorte que non seulement il n'y aura point de difficulté à le desclarer nul, comme en effect il est tel, mais encore par ceste desclaration se vuydera l'aultre inconvénient fondé sur l'adultere prétendu en la naissance des enfants de madame la duchesse; car l'adultere, qui présuppose le mariage, perdra ce nom quand il aura esté desclaré qu'il n'y a point eu de mariage, et partant il n'y aura rien qui empesche leur légitimation par celuy que vostre majesté contractera avec leur mere. Au reste, pour

en parler franchement, ces distinctions subtiles et rigoureuses observations sont bonnes pour des personnes privées qui y sont subjectes, non pour les roys, qui, ne recognoissant après Dieu rien de si grand qu'eus au monde, sont par-dessus telles loys et s'en peuvent dispenser quand il est question d'un grand bien public. Les histoires d'Angleterre nous enseignent que le roy Artus, la vaillance admirable duquel a donné subject à tant de livres fabuleus des chevaliers de la table ronde, estoit né de l'adultere du roy Utérius et d'Iserne femme de Gorloes, adultere accompaigné d'homicide, pour ce que pour espouser ceste femme après la naissance d'Artus il fit mourir Gorloes. Pour cela Artus fut-il jugé moins capable de succéder au royaume de son pere? au contraire n'y régna-t-il pas heureu-

sement l'espace de vingt-quatre ans avec plus de gloire et bienveillance de ses subjects que roy qui aye esté depuis? Mais sans aller chercher les exemples si loin, vostre grand Charles Martel, l'honneur de la France et la terreur de ses ennemis, n'estoit-il pas semblablement fils d'Alpaïde que Pepin son pere espousa du vivant mesme de sa premiere femme Plectrucde, sans que cela l'ayt empesché de succéder à la dignité de maire du palais qu'avoit son pere, c'est-à-dire à la royaulté en effect; car le seul nom de roy luy manquoit, qu'il fut facile à son fils Pepin le Bref d'acquérir, estant desja saisy de l'authorité: qui est pour faire cognoistre que ces observations introduictes pour les mariages, bien qu'en soy bonnes, n'ont pas si estroictement obligé les roys que les aultres, et que l'église, usant prudemment

du pouvoir que Dieu luy a donné, les en ha dispensés toutes les fois qu'ils l'en ont requise. Pompée, pour s'excuser de quelque chose qu'il avoit faicte durant la guerre contre les loys, dict que le bruit des armes et trompettes l'avoit empesché de les ouir. Mais les roys peuvent dire encore plus à propos que leur thrôsne est eslevé si hault, que la vois des loys données pour le commun des aultres hommes ne peult monter jusqu'à eus pour se faire entendre; ce que je mets en avant, non pour lascher la bride à la souveraine puissance au préjudice de toute sorte de loys, et mesurer, comme faisoit Anaxagore, la justice à la volonté des princes. Ja à Dieu ne plaise qu'une si meschante opinion sorte de ma bouche, mesme parlant à vous, sire, qui la détesteriés le premier, ayant par la douceur et modestie de vos-

tre regne tesmoigné combien vous estès esloigné de toutes violences! Elle apporteroit une horrible confusion à toutes les choses humaines et divines, et convertiroit les monarchies en tyrannies. Mais par ces exemples je maintiens avec tous les saiges politiques, que quelques efforts pour un grand bien public il est non seulement permis, mais encore nécessaire aus roys de faire breche au droict commun, celà ne se pouvant appeller injustice, puisqu'il se rapporte au salut de l'estat, pour lequel principalement les regles et ordonnances de la justice ont esté dressées. Et vrayement je ne craindray point de dire que, si jamais avec quelqu'apparence de raison il a esté permis à aucun roy de s'esmanciper un peu, et passer par-dessus les formes ordinaires, il le debvroit estre à vous, sire, qui ayant acheptè ceste

corone, quelque vostre qu'elle fust par la raison, au pris de vostre sang, la possédés, non tant par le droict de succession légitime que par la force de vostre espée victorieuse, sans laquelle, veu les grands efforts que vos ennemis ont faits pour vous la ravir, en vain vous vous fussiés vanté d'estre fils de St. Louis, et pour néant eussiés réclamé le secours de la loi salique; de sorte que, quand il vous plairoit d'en venir jusques-là que d'en disposer à vostre volonté, il semble que vous le pourriés faire justement par le droict de conqueste, et que personne ne le debvroit trouver estrange, non pas mesme les princes du sang, qui ne seroient plus tels, ou plustôt ne seroient point du tout sans vous. Mais, Dieu mercy, nous n'en sommes pas en ces termes, et n'est question que de laisser vostre co-

rone à vos enfants, la mere desquels vostre majesté espousant pour les rendre légitimes, ne fera, comme nous avons desja montré, rien d'extraordinaire, rien de violent, rien qui ne soit permis et qui ne se pratique souvent par le moindre de ses subjects. Elle usera seulement du bénéfice de la loi commune: et, cela estant, la France les rejettera-t-elle? au contraire ne se tiendra-t-elle pas glorieuse et heureuse de voir vostre race destinée à régner un jour sur elle? ne les recognoistra-t-elle pas pour vos enfants légitimes? ne les recevra-t-elle pas les bras ouverts comme envoyés du ciel pour son salut, avec mille actions de graces, avec infinies acclamations de joye? Le pape aussy y pourra-t-il faire quelque difficulté, veu que de droict il n'y en a point? et, quand il y en auroit, la vouldroit-il remuer, veu la grande affection

qu'il vous porte et au repos de cest estat? Tout conspirera à ce bien, n'en doubtés point, sire, pourvu que de vostre part vous le veuilliés et entrepreniés comm' il fault, c'est-à-dire avec une résolution digne de ce que Dieu vous a faict estre, vous attachant fermement à ce qui est de solide, et mesprisant tout le reste. Quelque scrupuleus pourroit encore faire difficulté sur la grande inégalité qui est entre vostre majesté et madame la duchesse : auquel je respondrai que ceste considération seroit bonne pour quelque petit gentilhomme qui pourroit obscurcir sa noblesse par une alliance inégale; non pour vous, sire, qui estes la source mesme de la noblesse, et la majesté duquel ne peult pour quoy que ce soit recevoir de ravallement ou d'obscurcissement. La lune, obscure de soy, n'obscurcit point le so-

leil; au contraire elle ne luit d'aultre lumiere que de celle qu'elle tire de luy: et de mesme il n'importe pas à vostre majesté de quelle qualité sera la femme que vous espouserés, car elle sera assés grande de la grandeur qu'elle recevra en vous espousant. L'empereur Théodose II ne fit point de difficulté d'espouser la fille d'un simple philosophe d'Athenes, et son pere Arcadius ne s'estoit allié gueres plus haultement; Robert, duc de Normandie, comme nous avons desja dict, prit une villageoise; et quelques uns mesmes de vos prédécesseurs ne se sont dédaignés de s'allier en des maisons de gentilshommes leurs subjects: l'exemple desquels quand vous ensuivriés par le seul mouvement de vostre affection envers madame la duchesse, comm' eus ne furent portés que de la leur à tels mariages, encore ne sçauroit-

on que dire. Mais y apportant la considération du bien qui en reviendra à la France par l'acquisition tout-à-coup de deus héritiers légitimes en un temps si nécessaire, qui est-ce qui vous en pourra blasmer, ou plustost ne le tiendra pour un traict de prudence singuliere? Enfin, sire, quelque femme de vostre royaume que vous espousiés, il y aura tousjours de l'inégalité aussy grande qu'elle se peult remarquer entre un roi et sa subjecte; et d'en aller chercher une hors de la France, oultre la longueur du temps qu'il y fauldroit employer, j'y trouve beaucoup d'inconvénients que je n'ay que faire de déduire. Mais enfin, sur qui que vostre majesté jette son affection pour cest effect, soit estrangere, soit françoise, hormis madame la duchesse, tousjours ce point demeurera incertain (qui est toutesfois le principal

et sur lequel est fondé le conseil que nous vous donnons de vous marier), si d'elle vous pourrés avoir des enfants: de sorte qu'aultant que la possession vault mieus que l'espérance, le présent que le futur, le certain que l'incertain, aultant la raison veult que vous préfériés le mariage de madame la duchesse à tout aultre. Dont je conclus que vostre majesté, fermant les yeux à toutes les considérations contraires, s'y doibt promptement résouldre et envoyer au plustost une ambassade solemnelle à nostre sainct pere pour cest effect. Au commencement tout le monde en discourra comm' il vouldra, et peultestre plus licencieusement qu'il ne debvra; mais il fault laisser bruire ce torrent de langues, et préférer, comm' il disoit un ancien saige romain, le salut aus discours des ignorants. Les saiges, pour si peu de

loysir qu'ils se donnent d'y penser, approuveront soubdain ceste résolution, et les aultres seront forcés d'en faire bientost après de mesme, par l'utilité oculaire et palpable qui en reviendra à cest estat.

Le chancelier ayant ainsi achevé son discours, le roy ayant demeuré quelque temps pensif et sans parler, reprit la parole et dict à ces messieurs :

Je m'estois promis beaucoup de vos suffisances et fidélités au conseil que j'ay desiré prendre de vous touchant mon mariage : mais il fault que je vous die que ce que vous venés de m'en tesmoigner par vos discours a surmonté encore l'opinion que j'en avois conceue, ayant traicté ceste affaire avec tant de jugement et d'éloquence qu'à mon advis il ne s'y peult rien adjouster. Et toutesfois

j'ay peur qu'au lieu de me faire résouldre, vous ayés augmenté mon irrésolution par la contrariété de vos opinions accompaignées de raisons si puissantes, que je me trouve bien empesché au jugement que je doibs faire de la meilleure. A cela donc j'ay besoin d'un peu de temps pour y songer, mais sur-tout de l'assistance de Dieu, lequel je supplie de toutes les plus dévotes affections de mon ame, de vouloir illuminer mon esprit pour lui faire cognoistre, et fortifier ma volonté pour luy faire embrasser ce qui sera en ceste affaire le plus pour sa gloire et service.

Ce qu'ayant dict, il se leva et donna congé à ces messieurs.

Nota. Dans l'histoire de Henri IV par M. de Bury, cet historien rapporte en note (page 250 du troisieme volume) la fin du discours du roi, après ceux des trois conseillers, qu'il nomme Sully, Villeroi et Sillery. Il ajoute

que ce conseil eut lieu en 1600, au sujet du mariage du roi avec madame de Verneuil. Sans doute il est échappé à M. de Bury que, dans le discours du troisieme conseiller (que je crois Chiverny et non pas Sillery), il parle de la duchesse de Beaufort et de ses enfants, déja grandelets : ce qui prouve, 1°. que ce conseil se tint en 1598 et non en 1600; 2°. qu'il s'agissoit de la duchesse de Beaufort, et non de la marquise de Verneuil.

FIN DU TOME PREMIER.

LES AMOURS
DU
GRAND ALCANDRE.

LES AMOURS
DU
GRAND ALCANDRE,
PAR MLLE DE GUISE;
SUIVIS
DE PIECES INTÉRESSANTES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE DE HENRI IV.

TOME SECOND.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT L'AÎNÉ.
M. DCC. LXXXVI.

NOTICE

SUR LA VIE

DE HENRI LE GRAND.

A LOUIS XV.

JE vais rassembler ici quelques traits de l'adorable bonté de Henri le Grand, votre aïeul bien aimé. Pouvois-je, ô mon maître chéri, m'occuper d'un tel soin sans parler de la vôtre? de la vôtre, dont pendant tant d'années je n'ai cessé d'éprouver les effets presque tous les jours de ma vie. C'est à cette bonté si rarement connue des

souverains, à cette bonté que Henri vous transmit avec son trône, que j'ai dû les heureux moments où mon maître, daignant rapprocher l'intervalle immense qui me séparoit de lui, ne voyoit en moi qu'un homme qui l'aimoit, et qui auroit donné mille fois sa vie pour le bonheur de la sienne.

C'est à elle encore que j'ai dû la douceur consolante de mêler mes larmes avec les vôtres, ô tendre pere, pendant le cours de cette nuit désastreuse où la France auroit tout perdu, si elle n'eût tout retrouvé dans le fils de celui que l'impitoyable mort vous arrachoit, et dans l'auguste princesse qui, partageant sa

puissance suprême, comme lui n'aime à s'en servir que pour nous accabler de bienfaits. Dans ce moment terrible j'étois seul avec vous, le roi étoit absent, vous n'étiez plus qu'un pere.

Je ne puis me rappeller sans un douloureux frémissement le premier tintement de cette cloche funebre qui vous annonça que vous n'aviez plus de fils.

« Il est mort! vous écriâtes-« vous en pleurant, j'ai tout per-« du! »

Hélas! tant de fois l'heureux témoin de son amour pour vous et de votre tendresse pour lui, pourquoi ai-je été condamné à vous perdre tous les deux, et à vous survivre, ô mes maîtres

adorés ? Est-ce un bienfait que la vie lorsqu'elle ne peut plus s'écouler que dans de continuels regrets, et que rien ne peut consoler d'avoir perdu ce qui consoloit de tout ?

NOTICE

SUR LA VIE

DE HENRI LE GRAND.

MARGUERITE, duchesse d'Alençon, sœur de François Ier, ayant épousé en secondes noces Henri d'Albret, roi de Navarre, n'en eut qu'une fille, Jeanne d'Albret, qui épousa Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, devenu roi de Navarre après la mort de son beau-pere. Ce fut de ce mariage que vinrent HENRI le Grand, roi de France et de Navarre, et Catherine sa sœur, mariée à Henri de Lorraine, duc de Bar.

Jeanne d'Albret avoit d'abord dû épouser le duc de Cleves; elle lui fut même fiancée à Châtellerault: mais le contrat ayant été annullé pour des raisons d'état, elle épousa Antoine de Bourbon, et leurs noces furent célébrées à Moulins en 1547, peu de temps avant la mort de François premier.

Les nouveaux époux commencerent par avoir deux fils qui moururent au berceau, et firent place à leur frere Henri, qui naquit à Pau le 13 de décembre 1553.

Dès qu'il fut né, Henri d'Albret, son grand-pere, l'emporta dans sa robe, frotta ses petites levres d'une gousse d'ail, et lui fit sucer quelques gouttes de vin.

Il lui donna pour gouvernante Susanne de Bourbon-Busset, femme de Jean d'Albret baron de Miossens, dame d'un très grand mérite, qui l'éleva dans le château de Coarasse en Béarn, au milieu des bois et des montagnes.

Henri d'Albret, étant mort le 25 de mai 1555, âgé de 53 ans, fut enterré à Pampelune; et Jeanne d'Albret, sa fille, lui succéda, ainsi qu'Antoine de Bourbon, son gendre.

En 1560, la conjuration d'Amboise ayant été découverte, le roi de Navarre et le prince de Condé, son frere, furent accusés d'en être les chefs: on les arrêta tous les deux aux états d'Orléans; et ayant été étroitement renfer-

més, on fit leur procès avec tant de chaleur, sur-tout au prince de Condé, qu'il alloit avoir la tête tranchée, lorsque la mort de François II rendit sa vie nécessaire aux projets de Catherine de Médicis.

Elle fut déclarée régente pendant la minorité de Charles IX, et le roi de Navarre fut fait lieutenant-général du royaume; ce qui l'obligea à rester en France, et à y faire venir sa femme et son fils.

Il ne jouit pas long-temps de cette dignité, ayant été tué au siege de Rouen en 1562 (1).

---

(1) L'amour qu'il avoit pour mademoiselle de Rouet lui fut encore plus nuisible que sa blessure, s'étant livré

La reine de Navarre partit aussitôt pour le Béarn, où elle embrassa ouvertement le calvinisme, et laissa son fils auprès du roi, qui lui donna pour précepteur le sieur de la Gaucherie,

---

à des transports mortels dans son état.

Louise de la Béraudiere de l'Isle-Rouet étoit fille de Louis de la Béraudiere, seigneur de la Guiche et de l'Isle-Ronet en Poitou, et de madeleine du Fou du Vigean. Elle étoit fille d'honneur de Catherine de Médicis, et elle eut du roi de Navarre Charles de Bourbon, nommé fort jeune à l'évêché de Cominges. Il se trouva à la bataille de Jarnac, où il combattit vaillamment et fut fait prisonnier. Il eut l'archevêché de Rouen le 5 novembre 1594, fut fait chevalier des ordres du roi en 1599, et

personnage aussi vertueux que sensé. Parmi les maximes qu'il répétoit sans cesse au jeune Henri, celle-ci s'étoit plus fortement gravée dans sa mémoire : « Ou vaincre avec justice, « ou mourir avec gloire (1) ».

---

mourut à Marmoutier en 1610, peu de jours après le roi son frere.

Mademoiselle de Rouet, sa mere, épousa en 1573 Robert de Combaut, chevalier des ordres du roi, et son premier maître-d'hôtel. Elle en eut deux filles, mariées à René de Maricorne et au baron de Clere.

(1) Ce fut dans ce temps-là que, par un édit donné à Roussillon, château en Dauphiné, en 1564, Charles IX fixa le commencement de l'année 1565 au premier de janvier, au lieu qu'elle n'auroit dû commencer qu'à Pâque suivant.

En 1566 la reine sa mere le rappella en Béarn, et le mit entre les mains de Florent Chrétien, ancien serviteur de la maison de Vendôme, et homme d'un grand mérite, mais calviniste outré comme la reine, et qui sut bientôt inspirer à son éleve des sentiments pareils aux siens.

En 1569 la reine de Navarre se déclara protectrice des huguenots, et mena son fils à la Rochelle pour le vouer à la défense de la nouvelle religion: il avoit alors seize ans, et fut choisi pour chef du parti, ayant pour lieutenants le prince de Condé son oncle, et l'amiral de Coligny.

Ses premieres armes ne furent pas heureuses. Il perdit la bataille de Jarnac, où le prince de Condé, qui avoit eu la jambe cas-

sée dans l'action, fut tué de sang froid après le combat par Montesquiou : mais le jeune Henri avoit prévu ce mauvais succès et remontré à son oncle que ses forces étoient dispersées, pendant que celles du duc d'Anjou étoient rassemblées. Le prince, ne pouvant s'empêcher d'en convenir, lui dit qu'on étoit trop avancé pour pouvoir reculer.

La bataille de Moncontour en Poitou ne fut pas plus heureuse pour lui ; et au moment où l'on empêcha son avant-garde de poursuivre celle du duc d'Anjou qu'elle avoit enfoncée, il s'écria : Nous allons perdre notre avantage, et par conséquent la bataille. Prédiction qui s'accomplit quelques moments après.

Ayant rassemblé les débris de son armée, il fit presque le tour du royaume en se battant en retraite, et recueillit une si grande quantité de protestants, que ses pertes furent bientôt réparées.

En 1570, Henri s'empara de Nîmes, du Vivarais, de Saint-Étienne en Forès, et d'une partie de la Bourgogne, et effraya tellement les Parisiens par l'approche de son armée, que le roi fut forcé de lui proposer une paix avantageuse, qui fut conclue à Arnay-le-Duc le 11 d'août de cette année.

Dès qu'elle fut signée, Henri retourna dans le Béarn, et Charles IX épousa Élisabeth, fille de Maximilien II. Mais ne pouvant étouffer sa haine contre les pro-

testants, et voyant qu'il ne pouvoit les vaincre de vive force, il prit le parti de dissimuler; et pour les mieux tromper, il voulut que le prince de Navarre épousât sa sœur Marguerite de Valois, attirant ainsi à sa cour les principaux chefs des réformés, qui ne pouvoient se dispenser d'assister aux noces de leur prince.

La premiere victime immolée à la perfidie de Charles fut la malheureuse Jeanne d'Albret, empoisonnée, dit-on, par le moyen de gants parfumés; elle mourut le 9 juin 1572 (1), peu

(1) Dans la rue de Grenelle S. Honoré, la troisieme maison après l'hôtel des fermes, presque vis-à-vis la rue des deux Écus.

L'hôtel des fermes appartenoit

de jours après son retour à la cour de France. Cette princesse avoit l'esprit et le courage au-dessus de son sexe; on n'a pu lui reprocher que sa haine impla-

---

alors au comte de Soissons, qui, aimant éperdument Catherine de Navarre, sœur de Henri IV, fit peindre sur les vitres, les lambris et les plafonds de cet hôtel, d'ingénieux emblêmes, de galantes devises, et ses chiffres enlacés avec ceux de sa princesse. On en voit encore quelques uns.

Cet hôtel appartint ensuite au duc de Bellegarde, amant chéri de Gabrielle d'Étrées et de mademoiselle de Guise. Après la mort du cardinal de Richelieu il devint l'asyle des lettres, et l'académie françoise y tint long-temps ses séances. Celles qu'on y tient aujourd'hui ont moins de légèreté et d'agréments, mais plus de solidité.

cable pour la religion catholique.

Henri, qui venoit la joindre à Paris, ayant appris en Poitou cette triste nouvelle, prit le titre de roi; et ignorant sans doute la cause funeste de sa mort, il vint livrer le fils aux bourreaux de la mere.

Ses noces mornes et silencieuses, célébrées le 18 d'août 1572 (1), servirent presque de signal

(1) Il y eut pourtant à l'occasion de ces noces une fête incroyable pour le genre, puisqu'elle étoit, pour ainsi dire, la répétition générale de l'horrible scene qui devoit s'exécuter quatre jours après. Ce fut aux Tuileries que l'on vit ce singulier spectacle, dont voici à-peu-près le précis :

« Dans une salle à droite il y avoit « le paradis, l'entrée duquel étoit dé- « fendue par trois chevaliers armés

au plus horrible événement dont l'histoire ait jamais fait mention.

« de toutes pieces (Charles IX, le « duc d'Anjou et le duc d'Alençon). « A gauche étoit l'enfer, dans lequel « il y avoit un grand nombre de dia- « bles et de diabloteaux, faisant infi- « nies singeries et tintamarres avec « une grande roue tournante dans « ledit enfer, toute environnée de « clochettes. Le paradis et l'enfer « étoient séparés par une riviere sur « laquelle il y avoit une barque con- « duite par Caron, nautonnier d'en- « fer. A l'un des bouts de la salle, et « derriere le paradis, étoient les « champs élysées, à savoir un jardin « embelli de verdure et de toutes sor- « tes de fleurs; et le ciel empyrée, qui « étoit une grande roue avec les dou- « ze signes du zodiaque, les sept pla- « netes et une infinité de petites étoi-

Six jours après, fête de la Saint-Barthelemi, presque tous les hu-

---

« les faites à jour, rendant une gran-
« de lueur et clarté par le moyen des
« lampes et flambeaux qui étoient
« artistement accommodés par der-
« riere.

« Dans la salle se présenterent plu-
« sieurs troupes de chevaliers er-
« rants : c'étoient des seigneurs pro-
« testants choisis exprès, armés de
« toutes pieces, vêtus de diverses li-
« vrées, et conduits par leurs prin-
« ces le roi de Navarre et le prince
« de Condé, tous lesquels, tâchant
« de gagner le paradis et les nymphes
« qui étoient dedans, en étoient empê-
« chés par les trois chevaliers qui en
« avoient la garde ; lesquels, l'un a-
« près l'autre, se présentoient à la li-
« ce, et ayant rompu la pique contre
« lesdits assaillants, et donné le coup

guenots qui étoient dans Paris, et dans les principales villes du

---

« de coutelas, les renvoyoient vers « l'enfer, où ils étoient traînés par « les diables et diabloteaux.

« Cette forme de combat dura jus« qu'à ce que les chevaliers errants « eussent été combattus et traînés « un à un dans l'enfer, lequel fut « ensuite clos et fermé.

« A l'instant descendirent du ciel « Mercure et Cupidon, portés sur « un coq. Mercure étoit cet Étienne « le Roy, chantre tant renommé, le« quel, étant à terre, se vint présen« ter aux trois chevaliers, et, après « un chant mélodieux, leur fit une « harangue, et remonta ensuite au « ciel sur son coq, toujours en chan« tant.

« Alors les trois chevaliers se leve« rent de leurs sieges, traverserent le

royaume, furent impitoyablement massacrés, même par

« paradis, allerent aux champs élysées querir les douze nymphes, et les amenerent au milieu de la salle, où elles se mirent à danser un ballet fort diversifié et qui dura une grosse heure. Le ballet achevé, les chevaliers qui étoient dans l'enfer furent délivrés, et se mirent à combattre en foule et à rompre des piques. Le combat fini, on mit le feu à des traînées de poudre qui étoient autour d'une fontaine dressée presque au milieu de la salle, d'où s'éleva un bruit et une fumée qui fit retirer chacun. Tel fut le divertissement de ce jour, d'où l'on peut conjecturer quelles étoient, parmi telles feintes, les pensées du roi et du conseil secret. »

Peut-on, sans frémir d'horreur,

leurs parents et leurs amis. Outre l'amiral de Coligny (1) et vingt

---

dit M. de Saint-Foix en parlant de Catherine de Médicis, penser à une femme qui imagine, compose et prépare une fête sur le massacre qu'elle doit faire quatre jours après d'une partie de la nation sur laquelle elle regne, qui sourit à ses victimes, qui joue avec le carnage, qui fait danser l'amour et les nymphes sur les bords d'un fleuve de sang, et qui mêle les charmes de la musique aux gémissements de cent mille malheureux qu'elle égorge?

(1) L'amiral avoit été blessé quelques jours avant par Maurevert. Il s'appelloit Charles de Louviers, chevalier de l'ordre du roi, et avoit été marié, le 28 septembre 1561, avec Marguerite d'Aquin, fille d'Antoine, prince de Castillon, et d'Isa-

seigneurs de marque, on compta à Paris parmi les morts plus de douze cents gentilshommes, et près de quatre mille soldats ou bourgeois; et dans le reste du

---

belle de Caraccioli, qui devoit le jour au maréchal de Caraccioli, prince de Melphes, et à Éléonore de Saint-Séverin, princesse de Salerne (dont il est beaucoup parlé dans l'histoire de la reine de Navarre). Ce Maurevert, voulant plaire à Catherine de Médicis et au duc d'Anjou, s'étoit caché dans une chambre du Louvre près la porte de l'Auxerrois, et avoit tiré une arquebusade à l'amiral, qui en avoit été grièvement blessé.

Près de 11 ans après, le 14 avril 1583, le seigneur de Vaudray-Mouy, qui cherchoit tous les moyens de venger la mort de son pere, tué en 1569 à Niort par Maurevert, le ren-

royaume le nombre des victimes passa celui de cent mille.

Quelle épouvantable position que celle de l'excellent Henri! C'est dans les bras de la princesse qu'il vient d'épouser, qu'il

---

contrant à la croix des petits Champs, le chargea l'épée au poing. Maurevert tira son pistolet et le manqua; puis recula toujours jusqu'à la barriere des Sergents; et comme il étoit manchot, il ne put tirer son épée assez vite pour s'en aider, tellement qu'il reçut deux ou trois grands coups d'épée, et alla tomber dans le ruisseau de la rue S. Honoré. Mouy avoit son épée sur sa gorge pour la lui couper, quand un soldat de Maurevert lui tira un coup de pistolet qui le fit tomber mort sur-le-champ. Maurevert mourut la nuit suivante.

entend les cris de ses meilleurs amis expirants, de ses serviteurs les plus zélés que l'on poignarde doit presque en sa présence. C'est dans le lit de Marguerite qu'on l'arrête prisonnier, pour l'empêcher de voler à leur défense; les flambeaux de l'hymen deviennent pour lui les torches funebres de la mort: à chaque instant il croit éprouver le même sort; il ne doute pas que sa perte ne soit décidée; sa grande ame se soumet à sa destinée, mais s'indigne de mourir sans vengeance.

Pendant ce temps on mettoit en délibération s'il devoit être égorgé; l'horrible Charles (1)

(1) Il faut avouer que ce malheu-

balance, et n'ose ajouter ce forfait à tant d'autres. Cependant il ordonne qu'on l'amene devant

---

reux monarque n'étoit coupable que malgré lui de toutes ces horreurs. Pour s'en assurer il ne faut que lire les mémoires de la reine Marguerite, page 49.

« Par l'avis de M. de Guise et de « mon frere le roi de Pologne, il fut « pris résolution de les prévenir (les « protestants); conseil de qui le roi « Charles ne fut nullement; car il « affectionnoit fort M. l'amiral, M. « de la Rochefoucauld, Teligny, la « Noue, et quelques autres des chefs « de la religion. Je lui ai depuis oui « dire à lui-même qu'il eut beaucoup « de peine à y consentir; et sans « qu'on lui fit entendre qu'il y alloit « de sa vie et de son état, il ne l'eût « jamais fait. »

lui, ainsi que son cousin le prince de Condé; et d'une voix terrible les accablant d'injures et de menaces, il finit en leur criant, « Ou la messe, ou la « mort. »

Le desir de leur conservation les fit consentir à ce qu'on exigeoit d'eux; mais comme on comptoit peu sur un changement forcé, ils furent gardés avec tant de vigilance, qu'ils ne purent s'évader de la cour qu'après la mort de Charles. Ce temps fut, sans doute, le plus difficile de toute la vie de Henri le grand; puisque, malgré les cruels chagrins de toute espece dont il étoit dévoré, il parvint à n'offrir qu'un visage serein et un caractere enjoué aux fureurs

presque continuelles d'un roi forcené, aux sentiments jaloux du duc d'Anjou et du duc d'Alençon, à la haine mortelle de la barbare Catherine de Médicis, qui le détestoit depuis que ses devins lui avoient prédit que Henri régneroit sur la France; enfin à l'ambition effrénée de la maison de Guise, qui le regardoit comme le plus grand obstacle à ses criminels projets.

A l'éternelle honte de l'église et de l'humanité, on n'oubliera jamais que Catherine de Médicis, ayant fait couper et embaumer la tête de l'infortuné Coligny, l'envoya au Pape, qui aussitôt ordonna une procession solemnelle, en actions de graces de l'heureuse journée de

la Saint Barthelemi (1). La nouvelle de cette procession irrita si

---

(1) Dans un recueil imprimé en 1601 on trouve plusieurs articles d'une espece de journal de Juvénal des Ursins, et entre autres celui-ci :

« Le 31 août 1572, huit jours après « le massacre de la Saint Barthele- « mi, j'avois soupé au Louvre chez « madame de Fiesque : la chaleur a- « voit été très grande pendant toute « la journée ; nous allâmes nous as- « seoir sous la petite treille du côté « de la riviere pour respirer le frais : « nous entendîmes tout-à-coup dans « l'air un bruit horrible de voix tu- « multueuses et de gémissements « mêlés de cris de rage et de fureur. « Nous restâmes immobiles et saisis « d'effroi, nous regardant de temps « en temps sans avoir la force de « parler. Ce bruit dura, je crois,

fort le capitaine Bressau de la Rouvraye, gentilhomme ange-

« près d'une demi-heure : il est cer-
« tain que le roi l'entendoit, qu'il
« en fut épouvanté, qu'il ne dormit
« pas pendant le reste de la nuit ; que
« cependant il n'en parla point le
« lendemain, mais qu'on remarqua
« qu'il avoit l'air sombre, pensif, é-
« garé. »

D'Aubigné (liv. I, chap. 6) assure qu'il a entendu raconter plusieurs fois à Henri IV, que, huit jours après la Saint Barthelemi, Charles IX, deux heures après s'être couché, sauta à bas de son lit, et l'envoya chercher pour ouir en l'air un grand bruit de voix gémissantes, parmi d'autres voix furieuses et menaçantes, le tout semblable à ce qu'on entendit la nuit des massacres. Le roi, croyant que les ennemis des Montmorency

vin, et l'un des chefs des huguenots, qu'il jura de châtrer tous les moines qui tomberoient entre ses mains. En effet il n'eut pas de honte de porter un large baudrier orné de ces ridicules mutilations.

La prudence de Henri, étonnante pour son âge, lui fit éviter presque tous les pieges qu'on lui tendoit; et sans la passion invincible qu'il avoit pour les

---

les attaquoient, envoya un détachement de ses gardes pour empêcher ces nouveaux meurtres: mais ils rapporterent que Paris étoit tranquille, et que tout ce bruit qu'on entendoit étoit dans l'air. Il est bien singulier que ces deux rapports soient si semblables.

femmes, il eût triomphé de tous: mais Catherine de Médicis, qui connoissoit sa foiblesse pour ces dangereuses ennemies de la raison, s'en servoit utilement pour découvrir par leur moyen les pensées les plus secretes de ce prince.

Ce fut peut-être le seul défaut du généreux Henri, dont l'admirable caractere ne put souffrir la plus petite altération; quoiqu'au milieu de la cour la plus vicieuse, la plus corrompue, où régnoient à la fois l'impiété, l'athéisme, la magie, l'impureté, la lâcheté, la perfidie, l'empoisonnement et l'assassinat.

En 1573, le duc d'Anjou commanda l'armée qu'on avoit en-

voyée assiéger la Rochelle. Henri, forcé d'accompagner ce prince, et gardé à vue, alloit être le triste témoin de la perte de ses fideles serviteurs, lorsque le duc d'Anjou, nommé roi de Pologne, leva le siege, pour aller prendre possession de ses états.

L'année suivante Charles IX fit mettre à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé (1), sous prétexte qu'ils

(1) Le maréchal de Cossé sortant de prison au bout de dix-sept mois, Henri III lui offrit des lettres-patentes pour le déclarer innocent : « Trouvez « bon, sire, que je n'en veuille pas, « répondit-il : un Cossé doit penser « que personne ne l'a cru coupable. » Avant d'être maréchal de France, il s'appelloit le comte de Gonor.

vouloient favoriser la rebellion du duc d'Alençon. Les deux favoris de ce prince, la Mole bien traité par la reine Marguerite, et Coconas par la duchesse de Nevers, eurent la tête tranchée: ces deux dames les enlevèrent, et les portèrent près de Montmartre dans la chapelle de Saint Martin, où elles les enterrèrent de leurs propres mains.

Le 30 de mai suivant, Charles IX mourut baigné dans son sang, qui sortoit de tous ses pores; punition divine pour tout celui qu'il avoit fait répandre. Avant d'expirer il envoya chercher Henri, dont il connoissoit l'honneur et la bonne foi; et, le pressant de ses mains mourantes, il lui recommanda sa femme et sa fille.

Le 25 du mois de juin le malheureux comte de Montgommeri, qui étoit prisonnier de guerre, fut condamné contre toute justice par le parlement à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté en place de Greve le 28 du même mois. Catherine de Médicis eut la barbarie d'assister à cette exécution et se vengea ainsi de la mort de Henri II, tué malheureusement par Montgommeri dans une joûte au palais des Tournelles. Ce malheureux seigneur laissa neuf fils et deux filles.

Peu de temps après le retour de Henri III, le prince de Condé trouva le moyen de se retirer en Allemagne, ce qui fit surveiller davantage le roi de Navarre.

Ce fut alors que madame de Sauve, femme d'un secrétaire d'état, fit ce qui dépendoit d'elle pour adoucir les chagrins de Henri. C'étoit la plus belle femme de la cour.

En 1575 le roi, étant tombé malade, crut être sûr d'avoir été empoisonné, et soupçonna de ce crime le duc d'Alençon. Rempli de cette injuste idée, il commanda au roi de Navarre de se défaire de Monsieur aussitôt qu'il seroit mort, et voulut le forcer à le lui promettre par serment.

Quel moment pour un prince qui n'eût été qu'ambitieux! et quel serment eût jamais été prononcé avec plus de joie! Il n'y avoit que deux degrés entre Hen-

ri IV et le trône, le Roi et Monsieur; et le roi expirant lui ordonnoit de détruire l'unique obstacle qui pût l'empêcher d'être son successeur.

Que de princes à sa place eussent été fideles exécuteurs des ordres de leur souverain! Le vertueux Henri, saisi d'horreur en recevant un ordre si cruel, se jeta aux pieds du roi pour s'efforcer de l'adoucir en faveur de son frere, et n'y parvint qu'après lui avoir prouvé les terribles conséquences d'un pareil forfait.

Henri III, guéri peu de temps après, sentit combien il avoit eu tort de soupconner Monsieur, et eut pour le roi de Navarre une estime qu'il lui conserva jusqu'à la fin de sa vie.

Ce fut en 1575 qu'ennuyé de la vie qu'il menoit à la cour, Henri trouva le moyen de s'échapper, et se retira à Alençon, puis à la Rochelle. C'est à cette époque que la ligue prit naissance, et tourmenta ensuite la France pendant près de vingt ans. Henri duc de Guise en fut le chef, et en devint bientôt la victime.

En 1577, au commencement de septembre, le seigneur de Villequier, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes, étant à Poitiers avec le roi dont il étoit favori, tua sa femme Françoise de la Marck (1), pour n'avoir

(1) Madame de Villequier étoit fille

leur succéda en 1580 causa presque autant de maux à l'état, en

---

qui furent compris dans la premiere promotion :

Ludovic de Gonzague, duc de Nevers.

Jacques, comte de Crussol, duc d'Uzès.

Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

Charles de Lorraine, duc d'Aumale.

Honorat de Savoie, marquis de Villars, comte de Tende, maréchal de France.

Artus, maréchal de Cossé.

François de Gouffier, seigneur de Crevecœur et de Bonnivet.

François, comte d'Escars.

Charles de Hallwin, duc de Piennes.

donnant une entiere liberté aux deux cours de se livrer aux plus

---

Charles de la Rochefoucauld de Barbezieux.

Jean d'Escars, prince de Carency.

Juvénal des Ursins.

François le Roy de Chavigny, comte de Clinchamp.

Scipion de Fiesque.

Antoine, sire de Pons.

Jacques d'Humieres.

Jean d'Aumont, maréchal de France.

Jean de Chourses, seigneur de Malicorne.

Albert de Gondi, duc de Retz, maréchal de France.

René de Villequier.

Jean Blosset, baron de Torci.

Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres.

Charles Robert de la Marck.

indignes voluptés ; mais avec cette différence, que l'avilisse-

---

François de Balzac, seigneur d'Entragues.

Philibert de la Guiche.

Philippe Strozzi. *

* Ce brave homme, fils du maréchal de Strozzi, tué au siege de Thionville le 20 juin de l'année 1558, étoit né en 1541. Le régiment des Gardes-Françoises ayant été créé en 1563, Charri, qui en avoit été nommé colonel à la création, fut tué sur le pont Saint-Michel quelques mois après, et M. de Strozzi lui succéda, quoiqu'il n'eût que 22 ans. A 28, il fut fait colonel général de l'infanterie françoise, et en 1582 Catherine de Médicis lui donna le commandement de l'armée navale qu'elle envoyoit pour tâcher de tirer quelques avantages de ses prétentions sur la couronne de Portugal. Malgré la supériorité des Espagnols en troupes et en vaisseaux, il les attaqua le 26 juillet près des Açores. Accablé par le nombre, blessé et abandonné de plusieurs de ses vaisseaux, il fut fait prisonnier. Le général espagnol, l'exécra-

ment dans lequel Henri III se plongea, augmenta la haine et le mépris que l'on avoit pour

---

le marquis de Santa-Cruz, contre toutes les loix de la guerre, de l'honneur et de l'humanité, au lieu de le faire panser de ses blessures, ordonna qu'on le perçât de deux coups de dague en sa présence, puis le fit jeter encore vivant à la mer : et le roi d'Espagne ne fit pas écarteler un pareil misérable!

GRANDS OFFICIERS.

Philippe Hurault, seigneur de Chiverny, chancelier de France et chancelier de l'ordre.

Guillaume Pot, seigneur de Rhodes, grand maître des cérémonies, et prévôt-maître des cérémonies de l'ordre.

Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, grand trésorier de l'ordre.

Claude de l'Aubespine, secrétaire de l'ordre.

lui, tandis que le roi de Navarre, qui savoit allier les plaisirs de l'amour aux devoirs de son état, ne fut que blâmé légèrement de ses sujets, sans que l'amour qu'ils avoient pour lui en souffrît la plus légere atteinte.

Il se passa peu de choses intéressantes pour Henri IV jusqu'à la mort de Monsieur, arrivée à Château-Thierry en 1584. Cette mort ouvrit un vaste champ à différentes ambitions. Henri III n'avoit point d'enfants, et on savoit que depuis la maladie qu'il avoit gagnée à Venise, il étoit impossible qu'il en eût. On regardoit sa succession comme ouverte depuis la mort de son frere, et on comptoit pour rien le roi de Navarre,

parcequ'il étoit au neuvieme degré, et qu'après le septieme on ne reconnoissoit plus de parenté. Une raison plus forte encore empêchoit qu'on ne le craignît : c'étoit la religion qu'il professoit depuis qu'il avoit quitté la cour ; religion qui l'empêchoit de droit de porter le titre de roi très chrétien, et par conséquent l'excluoit de la couronne. Le duc de Guise, pour semer la division dans la maison de Bourbon, assura le vieux cardinal qu'il le regardoit comme l'héritier présomptif de la couronne, et que, si Henri III mouroit, il le serviroit de toutes ses forces.

Il semble que le duc de Guise étoit mauvais politique en se

conduisant ainsi, car c'étoit avouer que la couronne appartiendroit à Henri IV après la mort de son oncle.

Henri III, qui n'ignoroit aucune de ces prétentions; et qui vouloit pour successeur le roi de Navarre, faisoit tous ses efforts pour l'engager à se convertir, afin de lever les seules difficultés qu'il imaginoit qu'on pût faire à Henri; mais ce prince, persuadé de la vérité de sa religion, ne voulut rien accorder au roi contre sa conscience, et l'assura qu'aucun motif d'intérêt ne pourroit jamais le faire changer.

La ligue prit alors tant de force, qu'elle osa mettre en question si elle n'avoit pas le droit

de déposer un prince qui remplissoit mal ses devoirs.

En 1585 Sixte-Quint parvenu à la tiare approuva la ligue, que Grégoire XIII avoit toujours refusé de reconnoître, et fulmina des bulles terribles contre le roi de Navarre, le prince de Condé, et tout le parti huguenot.

Cette explosion réveilla Henri, qui s'étoit endormi dans les voluptés. Il recueillit toutes ses forces, rappella toutes ses vertus, et se montra enfin tel qu'il étoit et devoit être. Le pape, en voulant l'écraser, lui rendit le service le plus signalé; car s'il eût vécu plus long-temps dans cette honteuse léthargie, à la mort de Henri III il eût été hors

d'état de succéder à sa couronne. La premiere preuve qu'il donna de son réveil fut de défier le duc de Guise, afin de vuider leur querelle seul à seul, dix contre dix, ou en tel nombre qu'il voudroit.

Quoique le duc fût courageux, il refusa, et donna pour prétexte que tirer l'épée contre un prince du sang, c'étoit en France une espece de parricide; que de plus n'ayant rien à démêler avec le roi de Navarre, il respectoit et estimoit trop sa personne pour jamais tenter de lui ôter la vie. Henri trouva ensuite le moyen de faire afficher dans Rome même qu'il donnoit le démenti à quiconque l'accusoit du crime d'hérésie, s'offroit

à prouver le contraire dans un concile général, et protestoit qu'il se vengeroit de l'insolence du pape sur lui et sur ses successeurs.

Il faut avouer à la gloire de Sixte-Quint que cette démarche du roi de Navarre, loin de l'offenser et d'exciter sa colere, lui inspira une telle estime pour ce prince, qu'on lui entendit souvent dire que Henri et Élisabeth, reine d'Angleterre, étoient les seuls princes de la chrétienté à qui il eût voulu communiquer ses vastes projets, si tous deux n'eussent pas été hérétiques.

L'année 1586 se passa en vaines négociations. Au printemps de 1587 on prit les armes; le roi de Navarre rencontra près de

Coutras l'armée de Henri III commandée par le duc de Joyeuse : avant de donner bataille, il dit au prince de Condé et au comte de Soissons : « Je ne vous « dirai autre chose, sinon que « vous êtes de la maison de « Bourbon ; et vive dieu ! je vous « montrerai que je suis votre « aîné. »

En effet, il fut tout à la fois grand capitaine et valeureux soldat, et remporta une victoire complete. Le duc de Joyeuse et Saint-Sauveur, son frere, furent du nombre des morts. Quelques moments avant cette grande action, un ministre l'assura que Dieu ne pouvoit bénir ses armes, parcequ'il avoit débauché à la Rochelle la fille d'un de ses offi-

ciers; ce qui avoit déshonoré cette famille, et causé le plus grand scandale.

Henri écoute humblement cette remontrance, et se mettant à genoux à la vue de son armée, demande pardon à Dieu; prie tous ceux qui le voyoient de témoigner son repentir, et d'assurer le pere de cette fille que si Dieu lui faisoit la grace de vivre, il répareroit autant qu'il le pourroit le tort qu'il lui avoit fait.

Tous les assistants fondoient en larmes, et auroient donné mille vies pour un prince si bon et qui reconnoissoit ainsi ses fautes.

L'année 1588, annoncée par tous les astrologues du temps pour devoir produire les plus

grands événements, en vit effectivement arriver un grand nombre, entre autres un violent tremblement de terre sur les bords de la Loire et en Normandie; des tempêtes effroyables pendant six semaines sur toutes nos côtes; des colonnes de feu qui parurent plusieurs fois dans les airs; un brouillard extraordinaire qui couvrit Paris le 24 janvier d'une telle maniere, que sans flambeau les meilleurs yeux ne pouvoient rien distinguer en plein midi. A la suite de ces calamités arriverent la mort du prince de Condé, les fameuses barricades, le renversement du royaume, le meurtre des Guise (1), la mort

(1) Le duc de Guise avoit acheté

de Catherine de Médicis, et le parricide de Henri III.

Une chose assez singuliere à remarquer, c'est que la plupart des princes et chefs catholiques

---

l'hôtel de Clisson, bâti sur le terrain où est aujourd'hui l'hôtel de Soubise. Son fils le Balafré se promenant un jour dans une galerie où Clisson avoit fait peindre les principales actions de sa vie, et celles du connétable du Guesclin : « Je regarde toujours avec plaisir ce du Guesclin, « dit-il ; il eut la gloire de détrôner « un tyran ». Ce tyran n'étoit pas son roi, lui répondit fièrement Carcado, fils de ce Jean le Sénéchal, qui, voyant à la bataille de Pavie un arquebusier viser François I, se précipita au-devant du coup, et fut tué en sauvant la vie à son maître.

et protestants de ce temps-là sont morts d'une maniere funeste: Henri II d'un éclat de lance; Charles IX rendant son sang par tous les pores de sa peau; Henri III et Henri IV assassinés; Antoine de Bourbon tué au siege de Rouen; le comte d'Enghien, d'un coffre sur la tête à la Roche-Guyon; le prince de Condé tué à Jarnac; son fils empoisonné à Saint-Jean-d'Angéli; le maréchal de Saint-André tué par Bobigny; François de Cleves tué aussi à la bataille de Dreux par son meilleur ami; le duc de Guise assassiné par Poltrot au siege d'Orléans; Henri de Guise et le cardinal de Guise tués à Blois par l'ordre de Henri III; le cardinal de Lorraine empoi-

sonné à Avignon par un moine, et le cardinal de Châtillon par son valet de chambre; l'amiral de Coligny massacré la nuit de la Saint Barthelemi; l'amiral de Villars-Brancas poignardé par les Espagnols ; deux des cinq freres Joyeuse assassinés à Coutras; et le troisieme noyé dans le Tarn.

La mort des Guise étoit un grand obstacle de moins pour que le roi de Navarre pût arriver au trône. La vengeance que la ligue voulut prendre de cet assassinat força Henri III, excommunié par Sixte V, à rappeller auprès de lui le brave Henri, qui ne demandoit pas mieux que de voler au secours de son roi.

On va voir, par la lettre qu'il écrivit au duc de Ferrare (1), sa joie de s'être raccommodé avec Henri :

Monsieur mon cousin, j'ay esté trop aise d'avoir entendu de vos nouvelles par le sieur comte de Lannoy;

(1) Cette lettre de Henri IV est en original à la bibliotheque du roi dans les manuscrits de Béthune, n° 8476.

Ce duc de Ferrare étoit Alphonse d'Est, fils d'Hercule d'Est et de la princesse Renée, fille de Louis XII. Il étoit né le 19 janvier 1533, et mourut le 27 octobre 1597, sans laisser d'enfants de ses trois femmes :

Lucrece de Médicis, fille de Côme;

Barbe d'Autriche, sœur de l'empereur;

Marguerite de Gonzague, fille du marquis de Mantoue.

c'est le premier fruict que j'ai receu des bonnes graces du roi mon seigneur; la vue duquel me donne ce bien de me mettre en la souvenance de mes amis. Je vous ay tousjours, monsieur mon cousin, tenu de ce nombre; ce que vous me faites encore plus paroistre par ceste nouvelle obligation que je vous ay de la peine que vous avés prise de m'envoyer visiter. Je m'asseure que la plus agréable parole que ledit sieur comte vous pourra porter de moi, ce sera quand il vous dira le bon accueil qu'il a pleu à sa majesté me faire, m'ayant appellé à son service; seul contentement au monde duquel je confesse l'ambition. On vous a tousjours tenu si bon François, monsieur mon cousin, que vous réjouirés aultant de cela que je m'en asseure, comme sçay que les miseres de la France vous doibvent avoir ennuyé. Sy Dieu

me veult tant faire de graces servant bien mon roi, que je lui puisse apporter assés d'assistance pour y remédier, j'espere que ce bonheur me rendra plus de moyens d'estre utile à mes amys que jusques icy mes traverses ne m'en ont peu oster. Quand vous me ferés ce bien de le vouloir esprouver, vous trouverés en moi toute l'affection et bonne volonté que vous sçauriés desirer de votre très affectionné cousin et très parfaict amy à vous obéir, HENRY.

Ce XVII mai 1589.

Les deux monarques se rencontrerent au Plessis-lès-Tours; Henri se jeta aux pieds du roi, qui le releva en l'embrassant, les larmes aux yeux. La populace, en ce moment, fit élever jusqu'aux cieux cent mille cris

de VIVE LE ROI; ce que Henri III n'avoit pas eu la consolation d'entendre depuis long-temps; et qu'il dut, sans doute, à son raccommodement avec le roi de Navarre. Mais cette joie générale ne fut pas de longue durée, Henri III ayant été assassiné à Saint-Cloud par le jacobin Jacques Clément, le 2 août 1589 (1).

---

(1) Ce meurtre fut commis à la sollicitation de la duchesse de Montpensier, sœur des Guise, qui, pour séduire Clément, s'étoit prostituée à Bourgoing, prieur des jacobins, qui avoit toute autorité sur Clément. Ce Bourgoing fut tiré à quatre chevaux; et tout ce qu'on put lui faire prononcer fut qu'il demandoit pardon à Dieu

Henri, en apprenant cette funeste nouvelle, vole à S. Cloud, se jette à genoux auprès du lit du

---

d'avoir témoigné quelque impatience pendant son supplice.

La duchesse de Montpensier logea dans son hôtel, situé au coin des rues de Tournon et du petit Bourbon, la mere de Clément, qui étoit venue à Paris demander la récompense de l'exécrable attentat commis par son fils. Les prédicateurs engagerent le peuple à aller dans cet hôtel *vénérer cette bienheureuse mere d'un saint martyr*. On lui donna une somme considérable; et lorsqu'elle repartit pour son village (Sorbonne, près Sens), 140 religieux l'accompagnerent *honorablement* jusqu'à une lieue de Paris. Quel temps! quelle religion!

roi, reçoit ses derniers embrassements et ses derniers adieux; et Henri III en expirant le nomme plusieurs fois son successeur, ordonne à tous ses sujets de lui obéir comme à leur légitime souverain, lui recommande son royaume et ses amis; et son dernier voeu est pour l'engager à rentrer dans le sein de l'église qu'il n'auroit jamais dû abandonner (1).

---

(1) Le comte de Fiesque fit des stances très touchantes sur la mort de Henri III, et les accompagna d'une anagramme bien singulière; car sans changer une seule lettre dans ...

FRERE JACQUES CLÉMENT,

on trouve C'EST L'ENFER QUI M'A CRÉÉ.

Peu de temps avant la mort de

Cette mort changea entièrement la face des affaires ; toute la haine de la ligue se rassembla sur le roi de Navarre, qui sentit redoubler ses forces et son courage par les difficultés qu'il avoit à surmonter.

Jamais ce prince ne témoigna plus de prudence et de fermeté, et ce ne fut qu'à cette prudence plus qu'humaine qu'il dut enfin ses succès.

Le duc de Mayenne fit la sottise de reconnoître pour roi le

Henri, la ligue faisoit courir le bruit qu'elle vouloit le faire moine, et on avoit fait cette épigramme à ce sujet :

De trois couronnes la premiere
Tu perdis, ingrat et fuyard ;
La seconde court grand hazard :
Un rasoir fera la derniere.

vieux cardinal de Bourbon, alors prisonnier du roi de Navarre, et se réserva la qualité de lieutenant-général de la couronne, titre qu'il s'étoit donné sous Henri III.

Henri employa les années suivantes à triompher de ses rebelles sujets. En 1590, il gagna la bataille d'Arques près de Dieppe, contre le duc de Mayenne, bien plus fort que lui. Il le battit encore le 14 mars auprès du bourg d'Ivri; et cette journée le combla de gloire en faisant admirer sa rare intelligence, son merveilleux génie et son infatigable activité. « Mes compagnons, cria-« t-il à ses troupes en marchant « au combat, si vous perdés de « vue vos enseignes, cornettes

« et guidons, regardés mon pa-
« nache blanc, vous le trouverés
« toujours au chemin de l'hon-
« neur. »

Il courut tant de dangers dans cette action et s'exposa avec tant de témérité, que le maréchal de Biron, qui n'avoit point combattu parcequ'il commandoit la *réserve*, ne put s'empêcher de lui dire: « Ah! sire, cela n'est pas
« juste; vous avez fait aujour-
« d'hui ce que Biron devoit fai-
« re, et il a fait ce que devoit
« faire le roi » (1).

---

(1) Ce maréchal de Biron avoit été page de Marguerite de Valois, reine de Navarre, et avoit épousé en 1559 Jeanne d'Ornazan ou d'Orbessan,

La maniere dont Henri usa de cette victoire fut encore plus

---

dame de Saint-Blancard, dont il avoit eu :

1°. Le maréchal de Biron, décapité le 31 juillet 1602;

2°. Jean de Gontaut, d'où descend M. le maréchal de Biron actuellement existant;

3°. Armand, d'où viennent messieurs de Gontaut Saint-Blancard.

Le maréchal fut tué d'un coup de fauconneau au siege d'Épernay, en Champagne, le 26 juillet 1692, âgé de 68 ans.

J'imagine qu'on ne sera pas fâché de voir ici une relation de la bataille d'Ivri, écrite par ce maréchal de Biron à M. du Haillan (Bernard de Girard), fait historiographe de France par Charles IX, et généalogiste de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III.

glorieuse que la victoire même: il aima mieux recevoir les Suis-

---

Les Girard du Haillan étoient de la même maison que les Girard du Demaine de Bordeaux. Ce du Haillan mourut à Paris le 23 novembre 1610, et est enterré à Saint Eustache.

Lettre du maréchal de Biron.

« Monsieur du Haillan, mon bon « ami, je vous prie m'excuser et me « pardonner si je ne vous ay escript « après ceste bataille, d'autant que « j'ai esté beaucoup empesché à la « conduite de l'armée, et depuis à « des conseils fréquents, où nous de- « meurions trois heures le matin et « quatre après disner, où le roy me « donnoit charge d'assister tousjours, « d'autant qu'après une si grande vic- « toire et bataille il se présente beau- « coup d'affaires à quoi il fault pour-

ses à composition que de les tailler en pieces, comme il le pou-

---

« veoir. Le roi m'a faict cest hon-
« neur (et me donne toutesfois gran-
« de peine) de me commander d'y
« avoir l'œil. Vous aurés desja en-
« tendu par un brief discours que
« l'on despescha comme c'estoit-il
« passé : on en faict un autre plus au
« long, et on a dict à celui qui le
« faict qu'il soit véritable, ayant esté
« rabroué trois ou quatre fois. Tant
« y a que le roy a gaigné une très
« grande victoire contre ceux qui
« pensoient l'emporter à pied levé,
« et diray qu'il n'a combattu qu'avec
« les deux parts de sa cavalerie, et
« quasi point de gens de pied ; et le
« demeurant qui restoit a tousjours
« tenu ferme, qui a esté une des
« principales causes de la victoire,

voit aisément : il leur rendit leurs enseignes, et les renvoya géné-

« d'autant qu'aucuns des nostres qui « n'avoient accoustumé de se repais- « tre de tels morceaux prindrent un « peu le large ; mais ils se radviserent « et vindrent se joindre à la troupe « que je menois, à savoir deux ba- « taillons des Suisses de deux ou trois « mille arquebusiers. Mon régiment, « qui pouvoit estre de deux ou trois « cents chevaux, deux cents cinquan- « te Reistres, et les sieurs d'Humie- « res et de Mouy qui y arriverent, « estoient aux mains à l'avant-garde « avec cent cinquante chevaux : il se « trouva enfin qu'il se vint joindre à « moy plus de mille chevaux. Le roy « y fit très valeureusement ; car, avec « sa cornette et son régiment, il alla « charger sept escadrons de gens de

reusement dans leur pays; par-là il gagna pour jamais l'affec-

---

« cheval Wallons et Reistres, et
« en danger que s'il ne se fust ad-
« vancé comme il fit, la troupe de
« M. le maréchal d'Aumont eust es-
« té renversée et mise en déroute, et
« les chevaux legers, comme il y en
« eust beaucoup qui allerent par trop
« loing. Les ennemis s'étonnerent
« de me voir marcher tousjours fer-
« me vers eux en gros cortege, ce
« qui leur fit perdre l'espérance de
« la victoire. Le roy y fit très brave-
« ment, généreusement et hardiment
« autant qu'il le peust, et quasi trop,
« car il se retrouva n'ayant que tren-
« te chevaux, et se vint retirer vers
« moy, et pour poursuivre la victoi-
« re, prit la troupe des sieurs d'Hu-
« mieres et de Mouy, mon fils l'ac-

tion des cantons catholiques. Pendant toute la bataille il avoit

---

« compagnant tousjours avec quatre
« coups d'épée qu'il avoit, à savoir
« deux petits au visage, d'où il sor-
« toit beaucoup de sang, un au bras
« et l'autre à la main. Il estoit des-
« dié avec deux cents chevaux pour
« marcher à costé du roy, et peu de-
« vant, pour donner par le haut à
« ceux qui chargeroient. Sa majesté
« a contentement de son service, le
« louant plus qu'aucuns des envieux
« ne voudroient. Je ne puis dire au-
« tre chose, sinon qu'il y a beaucoup
« de gens de bien qui ont accompa-
« gné le roy : l'on me met de ceux
« qui ont part à la victoire, encores
« que je n'aye combattu ; vingt-qua-
« tre enseignes de Suisses en deux ba-
« taillons se rendirent à moy, que je fis
« mettre derriere les nostres après a-

prié mille fois : « Sauvez les François, et main basse sur l'étran-

---

« voir baissé les piques ; il y eut vingt « enseignes de gens de pied qui en firent de mesme, qui les flanquoient. « Il y avoit huit cents chevaux entre les deux bataillons des Suisses « susdits et des François, qui, me « voyant marcher vers eux, abandonnerent lesdits Suisses et François ; mais ils ne gagnerent gueres, « car le roy les poursuivant en desfit « plusieurs par les chemins jusques « au bourg d'Yvri qui est long et a « trois ponts. Les ennemis l'embarrasserent dans iceluy ; ne pouvant « passer, les premiers firent des barricades, et rompirent un pont qui « fut cause de leur entiere ruine ; car « le roy, voyant ce, alla à Anet passer la riviere de Dure (l'Eure), me « manda que je fisse haster des gens

« ger ». Il combla d'honneurs et de louanges toute la noblesse

---

« de pied pour aller dans ledit bourg,
« ce qui fut promptement exécuté,
« et pense qu'il y fut tué quatre cents
« hommes de cheval, qui est plus
« que si l'on avoit tué en campagne
« quatre mille hommes de pied. Ou-
« tre ce il fut tué plusieurs gens de
« pied de toutes nations, qui s'es-
« toient sauvés ou partis à bonne
« heure; l'on prit quatre pieces d'ar-
« tillerie et tout leur bagage, où il y
« en avoit de précieux, meubles et
« argent. Le roi, ayant passé à Anet,
« poursuivit la victoire jusqu'auprès
« de Mantes, et coucha à Rosny. Le
« comte d'Aiguemont (Egmont), qui
« menoit les troupes du pays, a esté
« tué, et plusieurs chefs de ce pays-
« là; et dit-on que de quinze cents
« lances wallons dont il y avoit sept

qui avoit combattu pour lui, et lui promit de faire pour elle tout

---

« compagnies de gendarmes, étant « de cent hommes chacune, et au- « tant d'archers des principaux sei- « gneurs des Pays-Bas, que ces per- « sonnes n'y estoient point venues « pour ce qu'ils ne vouloient point « obéir au comte d'Aiguemont; ou- « tre ce, il avoit mené cinq ou six « cents chevaux-légers, et cinq cents « arquebusiers à cheval espagnols, « qui estoient armés de cuirasse et « habillements de teste ou chapeaux « de fer; un colonel de Reistres fut « tué : bref de dix-neuf cents che- « vaux qu'avoit amenés le comte d'Ai- « guemont et de douze cents Reis- « tres, il n'en est pas passé la riviere « huit ou neuf cents ensemble, et « pense qu'il y a eu quinze cents

ce qu'elle méritoit, lorsqu'il en auroit le pouvoir.

« hommes de cheval tués et aussi des « François, et force prisonniers. On « nous a assurés par plusieurs fois « que de ceux qui se retirent en- « semble se sont encore joincts, qui « estoient Wallons ou Reistres. Les « premiers dévaliserent les seconds, « comme aussi de nos François, di- « sant que les Reistres estoient oc- « casion de la perte de la bataille.

« Le roy à ces nouvelles certaines « que le comte en avoit, a pris la « ville et chasteau de Breda, une « des plus fortes places qui soyent « en Brabant, et tenoit assiégé S.... « de Bergue, qui est là où le Rhin et « la Meuse s'assemblent; et est cer- « tain que le duc de Parme avoit con- « tremandé les troupes que menoit

Le soir de la bataille d'Ivri, Henri IV soupant au château de

---

« le comte d'Aiguemont, lui a ren-
« voyé ce qui restoit, pour faire plus
« grande diligence, et sans bagage.
« Les villes de Vernon et de Mantes
« se sont rendues au roy, comme
« aussi d'autres. Nous attendons des
« canons et des munitions que l'on a-
« voit envoyé querir auparavant, car
« les munitions nous failloient à
« Dreux : nous sommes attendants
« pour faire quelque grand dessein.
« M. de Longueville avec six ou sept
« cents chevaux s'est joint avec nos
« Reistres qui sont en Champagne.
« Le saint pere m'a envoyé un bref
« authentique, et le légat une lettre
« à quatre pieces, le tout bien hono-
« rablement. Je ne sçais si je m'abou-
« cherai avec M. le légat comme il
« monstre le desirer. Excusés ceste

Rosny, et étant averti que le maréchal d'Aumont arrivoit pour lui rendre compte de ce

---

« lettre qui est à bastons rompus, et « faicte en deux matinées, pour ce « qu'on ne me donne pas le loisir; « et hier de quatorze heures du jour « je n'en peus demeurer qu'une dans « mon logis, embarrassé d'une infi- « nité d'affaires. Le roy a envoyé que- « rir son conseil qui est à Tours pour « le mettre en ceste ville de Mantes: « vous serés près du roy, et nous nous « verrons plus souvent. Je suis après « pour gagner deux mois pour m'al- « ler reposer; et je crois que le meil- « leur seroit pour tousjours, et aller « prier Dieu, puisqu'il m'a fait ceste « grâce d'avoir vescu si longues an- « nées avec grande réputation de- « dans comme dehors le royaume,

qu'il avoit fait, il alla au-devant de lui, l'embrassa plusieurs fois et le pria à souper, en lui disant

---

« et mesme en ceste derniere batail-
« le, dont le roy se loue infiniment
« de moi, et grand contentement de
« mon fils : j'ai esté en six batailles,
« j'ai eu six arquebusades ; j'ai ven-
« du, sans les bois, six mille livres
« de rente, servi six roys ; il est temps
« de me retirer. Nous en deviserons
« plus amplement mais que nous
« nous voyons. L'on dit que M. de
« Villeroy sera ici aujourd'hui ou de-
« main. Sur ce je me recommande
« affectueusement à vos bonnes gra-
« ces, priant le créateur vous avoir
« en sa sainte garde. Du camp de
« Mantes le 24 mars 1590. Vostre af-
« fectionné amy BIRON. »

Nota. Cette lettre est en original dans les manuscrits de Béthune, n°. 8476.

qu'il étoit bien juste qu'il fût du festin, puisqu'il l'avoit si bien servi à ses noces.

Peu de temps après cette bataille, le vieux cardinal de Bourbon, fantôme de roi sous le nom de Charles X, mourut (1) à

(1) Henri III, se voyant sans enfants, demanda un jour au cardinal de Bourbon : « N'est-il pas vrai, mon « cousin, que si Dieu disposoit de « moi, vous voudriez prendre le roi « de Navarre votre neveu »? Le cardinal voulut d'abord s'exempter de répondre; mais, pressé par le roi, il répondit : « Je pense, sire, que si ce « malheur arrivoit, le royaume m'ap- « partiendroit, et non pas à mon ne- « veu ». Le roi, lui frappant sur l'épaule, lui dit : « Mon bon ami, le « châtelet vous le donneroit, mais la « cour vous l'ôteroit. »

Fontenay-le-Comte, où il étoit prisonnier.

Il ne restoit plus au duc de Mayenne que le prétexte de la religion, pour l'empêcher de reconnoître son légitime roi, qui assiégeoit vivement sa capitale désolée par la famine.

Ce fut alors que l'extrême bonté de Henri se fit voir dans toute son étendue; il aidoit lui-même les assiégés mourant de faim à s'échapper de Paris, dont on les empêchoit de sortir: « Je « ne m'étonne pas, disoit-il, « que les chefs de la ligue et les « Espagnols aient si peu de com- « passion de ces pauvres gens; « ils ne sont que leurs tyrans: « mais moi qui suis leur pere et « leur roi, il faut leur tendre mes

« bras ». Ce bon prince poussa l'humanité jusqu'à leur faire donner des vivres, même dans Paris.

Si le roi eût voulu emporter la ville d'assaut, il en eût été le maître; mais son extrême bonté le porta à mieux aimer en lever le siege, lorsqu'il apprit la prochaine arrivée du duc de Parme, que d'en venir à cette cruelle extrémité.

Le mercredi premier novembre, à la faveur d'un brouillard qui s'éleva comme par miracle, le roi, campé dans le Pré-aux-Clercs (terrain sur lequel sont bâties aujourd'hui les rues de l'université, des petits augustins, des saints peres, etc.), surprit les fauxbourgs Saint Jac-

ques et Saint Germain, et ayant envie de voir Paris à découvert, monta au haut du clocher de Saint Germain-des-Prés, où le conduisit un moine avec lequel il se trouva seul. Lorsqu'il fut descendu, il dit au maréchal de Biron: « Une appréhension m'a « saisi étant avec ce moine, en « me souvenant du couteau de « frere Clément. »

Paris, secouru par la pitié du roi et par l'armée du duc de Parme, demeura encore en proie aux divisions et aux fureurs de la ligue. Sixte-Quint, dégoûté d'elle, venoit de mourir (en 1591). Urbain VII n'occupa le siege que treize jours, et eut pour successeur Grégoire XIV, qui embrassa avec ardeur le

parti des ligueurs. Ce fut dans ce temps-là que Henri connut Gabrielle d'Estrées: il avoit alors pour maîtresse Marie de Beauvilliers (1), fille du comte de Saint-Aignan, abbesse de Montmartre, qu'il avoit enlevée de son monastere et fait conduire à Senlis pour la voir tout à son aise.

Le roi parlant un jour à ses favoris de la beauté de l'abbesse de Montmartre, et la vantant

(1) Née le lundi 26 avril 1574, à la Ferté-Hubert: elle avoit alors 16 ou 17 ans, et fut faite abbesse de Montmartre par Henri IV. Elle retourna dans son monastere après la mort du roi, et y mourut en 1656, âgée de près de 82 ans.

beaucoup, Roger, duc de Bellegarde, son grand écuyer, l'assura que rien n'étoit comparable à la beauté de mademoiselle d'Estrées dont il étoit amoureux, et lui demanda la permission de s'absenter deux jours pour aller la voir chez son pere, à Cœuvres près de Compiegne. Le roi ne voulut le lui permettre qu'à condition qu'il seroit du voyage. Bellegarde sentit alors sa faute; mais il n'étoit plus temps. Il fallut obéir; Henri n'entendoit pas raillerie sur le chapitre des femmes.

Voir Gabrielle, l'aimer, la desirer, forcer Bellegarde à la lui céder, tout cela fut l'ouvrage d'un instant. Gabrielle, née fiere et impérieuse, laissa triom-

pher l'ambition et fit semblant de sacrifier son amant à l'amour du roi, mais se réserva le plaisir de se dédommager en particulier de la contrainte que l'ambition la contraignoit à se faire.

La passion du roi pour Gabrielle, qu'il fit duchesse de Beaufort, et dont il eut trois enfants, s'accrut à un tel point par sa propre force, et plus encore par les ruses de cette habile intrigante, qu'il eut la foiblesse de lui promettre de l'épouser, et lui donna cette promesse par écrit.

Pendant ce temps-là, les seize (ainsi appellés, parcequ'ils étoient composés d'un député de chacun des seize quartiers de Paris) profiterent de l'absence

du duc de Mayenne pour servir son neveu le jeune duc de Guise, et tâcher de lui donner la couronne. Ils chasserent le cardinal de Gondi, évêque de Paris, qu'ils accusoient de favoriser le parti du roi. Ils oserent même prendre les armes contre le parlement, se saisirent du président Brisson, et des conseillers Larcher et Tardif, et les pendirent tous trois à une fenêtre du châtelet.

Le duc de Mayenne accourut à Paris, et eut la force de condamner à la mort neuf d'entre eux, dont quatre furent pendus dans le Louvre. Les cinq autres, dont étoit Bussy le Clerc, gouverneur de la bastille, se sauverent en Flandre.

L'année suivante (1592) le roi d'Angleterre ayant envoyé du secours à Henri IV, il assiégea Rouen, qu'il auroit pris sans l'arrivée du duc de Parme. Cette année se passa presque toute entiere en escarmouches, sans action décisive. Enfin, en 1593, Henri, apprenant que le duc de Mayenne avoit convoqué les états pour y procéder à la nomination d'un roi, consentit à se faire instruire dans six mois, et envoya des députés au pape pour traiter de la paix.

Ce fut alors que le parlement de Paris se couvrit d'une gloire d'autant plus belle qu'elle lui faisoit courir les plus grands dangers. Pendant que Paris étoit livré au fanatisme, aux moines

et aux seize, qui ne respiroient que massacres et désolation, le parlement, sans secours et sans défense, sous le glaive de ces furieux, les brave sans ostentation, ne se laisse point intimider par leurs menaces, et, sans abandonner un instant la douce tranquillité de la bonne conscience et de l'inébranlable vertu, rendit ce fameux arrêt du 28 juin 1593 qui, en ordonnant l'exécution de la loi salique, sauva l'état, et nous rendit à nos princes légitimes et au meilleur des rois. Qu'on lise toutes les histoires (dit M. de Saint-Foix), on n'y verra point d'action qui marque davantage un dévouement au bien de la pa-

trie et aux loix de la justice et de l'honneur.

Les Espagnols, sans s'arrêter à cet arrêt du parlement, proposerent le mariage et le couronnement de l'infante Isabelle avec le jeune duc de Guise.

Cette proposition, si contraire en apparence aux intérêts de Henri, fut ce qui servit le plus efficacement au bien de ses affaires: le duc de Mayenne, furieux de se voir préférer son neveu, conclut une treve avec le roi, qui profita de ce temps pour venir se faire instruire à Saint-Denis.

Ce fut dans une conférence tenue à ce sujet, que, voyant un ministre protestant convenir

qu'il étoit possible de se sauver dans la religion catholique, il lui dit aussitôt: « La prudence « veut donc que je sois de cette « religion et non pas de la vô- « tre, parcequ'étant de celle-là, « je puis me sauver selon elle, « et selon vous; au lieu qu'é- « tant de la vôtre je puis bien « me sauver, mais seulement « selon vous: or la prudence « veut que je suive le parti le « plus sûr. »

Dans le mois de juillet suivant Henri abjura, et reçut l'absolution dans l'église de Saint-Denis par le ministere de Renaut de Beaune, archevêque de Bourges.

Le duc de Nevers fut aussitôt envoyé à Rome pour recevoir

l'absolution du saint pere, qui avoit trouvé mauvais qu'un autre que lui eût osé absoudre le roi.

En peu de temps toute la France se soumit à son généreux vainqueur. Paris le reçut dans ses murs le 22 de mars 1594, le duc de Brissac, qui en étoit gouverneur, ayant profité de l'absence du duc de Mayenne pour traiter avec son maître.

Henri permit à la garnison espagnole de se retirer, la fit défiler devant lui, rendit le salut à tous les chefs, et leur cria: « Recommandez-moi bien à « votre maître: allez-vous-en, « à la bonne heure; c'est bon « pour une fois, mais n'y reve- « nez plus. »

Ce même jour mourut le cardinal Pellevé, ligueur passionné. Le cardinal de Plaisance, légat du pape, eut la liberté de se retirer; mais il mourut en chemin.

Quelques heures après l'entrée du roi, la ville étoit entièrement paisible. Les artisans avoient repris leurs travaux avant midi. La joie fut universelle, et les ordres furent si bien exécutés, qu'on eût cru la paix conclue depuis long-temps.

Le duc de Guise fit bientôt son traité, et fut nommé gouverneur de Provence. Le duc de Lorraine suivit son exemple. Le seul duc de Mayenne ne put consentir à reconnoître Henri, et se retira en Bourgogne, dont il étoit gouverneur.

Les Espagnols, ne pouvant vaincre Henri par la force, avoient tâché de le vaincre par la perfidie.

En 1593, ils avoient gagné un soldat de 27 ans, nommé Barriere, qui avoit été découvert à Melun au moment où il alloit assassiner le roi. Vers la fin de 1594, ils séduisirent de même le fils d'un marchand drapier de Paris, âgé de 18 ans. Ce malheureux, nommé Jean Châtel, croyant avoir trouvé le moment favorable, tandis que le roi étoit dans la chambre de Gabrielle d'Estrées, lui porta un coup de couteau. Voici le récit de cet attentat, extrait d'une lettre originale de Henri IV:

Il n'y avoit pas plus d'une heure

que nous étions arrivés à Paris de notre voyage de Picardie, et j'étois encore tout botté, n'ayant autour de moi que mes cousins le prince de Conty, le comte de Soissons et le comte de Saint-Paul, et plus de trente ou quarante des principaux seigneurs de ma cour. Comme je recevois les sieurs de Ragny et de Montigny, un jeune garçon, nommé Jean Chastel, fort petit et âgé tout au plus de 18 à 19 ans, s'étant glissé avec la foule dans la chambre, s'avança sans être quasi apperçu, et me pensant donner dans le corps du couteau qu'il avoit, ne nous a porté que dans la levre supérieure du côté droit, parceque dans ce moment j'étois baissé pour relever lesdits sieurs de Ragny et de Montigny. J'en ai été quitte pour une coupure à la gencive, et pour une dent cassée. Mais il y a, Dieu merci, si peu de mal, que pour

cela je ne me mettrai pas au lit de meilleure heure.

Ce fut à cette occasion que les jésuites furent bannis du royaume à perpétuité, sous prétexte qu'ils étoient perturbateurs du repos public et corrupteurs de la jeunesse.

Les Espagnols étant venus au secours du duc de Mayenne, Henri IV marcha contre eux, les joignit en Bourgogne près de Fontaine - Françoise, et avec quinze cents hommes seulement il tailla en pieces l'armée du connétable de Castille. Le roi fut dans un tel péril dans ce combat, qu'il ne put s'empêcher de dire que dans les autres occasions périlleuses où il s'étoit trouvé, il avoit combattu pour

celle-ci
ur la vie.
consterné
Savoie,
enant pi-
mi fit pro-
ce prince,
exte pour
pape ve-
, mais en-
bonté de
, signa le
ert, et vint
l'embras-
raita avec
que s'il eût
ervice. Le
ccueil, dit à
lors seule-
chevé de le
demeura-t-il

fidèlement attaché jusqu'à la fin de sa vie.

L'année 1596 vit recommencer la guerre entre les Espagnols et les François. Henri, n'ayant point d'argent pour la faire, assembla les grands, les prélats, la noblesse, les officiers de judicature et de finance, dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Ouen, près Rouen. Son discours est trop singulier pour n'être pas rapporté en entier :

Si je faisois gloire de passer pour excellent orateur, j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonnes volontés : mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler ; j'aspire aux glorieux titres de libérateur et restaurateur de la France. Déja par la faveur

du ciel, par les conseils de mes fideles serviteurs, et par l'épée de ma brave et généreuse noblesse (de laquelle je ne distingue point mes princes, la qualité de gentilhomme étant le plus brave titre que nous possédions), je l'ai tirée de la servitude et de la ruine. Je desire maintenant la remettre en sa premiere force et en son ancienne splendeur. Participez, mes sujets, à cette seconde gloire, comme vous avez participé à la premiere. Je ne vous ai point ici appellés comme faisoient mes prédécesseurs pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés: je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, en un mot pour me mettre en tutele en vos mains. C'est une envie qui ne prend gueres aux rois, aux barbes grises et aux victorieux comme moi; mais l'amour que je porte à mes su-

jets, et l'extrême desir que j'ai de conserver mon état, me font trouver tout facile et tout honorable (1).

Tous les auditeurs, attendris jusqu'aux larmes, accorderent à ce bon roi plus qu'il ne demandoit, et lui fournirent les moyens de chasser les Espagnols, ce qu'il fit au commencement de 1597 et en 1598. Le

---

(1) Le roi avoit fait cacher la belle Gabrielle derriere une tapisserie, pour qu'elle entendît son discours. Après la séance, lui demandant ce qu'elle en pensoit, elle lui répondit que jamais elle n'avoit oui mieux dire, seulement qu'elle s'étoit étonnée de ce qu'il avoit parlé de se mettre en tutele: « Ventre-saint-gris, dit le « roi, il est vrai, mais je l'entends « avec mon épée au côté. »

traité de Vervins rendit la paix à la France, à l'Espagne et à la Savoie. Le seul desir de Henri fut alors de procurer à la France toute sa splendeur, et de rendre tous ses sujets heureux (1).

Il faut avouer que le conseil de ce prince ne pouvoit être mieux composé : Chiverny, Bellievre, Sillery, Sancy, Jeannin, Villeroy et Rosny étoient ses ministres ; il avoit pour généraux Biron, Lesdiguieres, le duc de

(1) Quelques jours après la signature de ce traité, Henri IV revenant de la chasse, vêtu simplement, suivi d'un ou deux gentilshommes, passa la riviere au quai Malaquais, où on la passe encore aujourd'hui. Voyant que le batelier ne le connoissoit pas,

Mayenne, le connétable de Montmorency, les maréchaux d'Aumont et de la Châtre, Guitry, la Noue, et tant d'autres qui jouissoient de la plus grande réputation, et qui sans être mi-

---

il lui demanda ce qu'on disoit de la paix : « Ma foi, je ne sais pas ce que « c'est que cette belle paix, répondit « le batelier ; il y a des impôts sur « tout, et jusques sur ce misérable « bateau avec lequel j'ai bien de la « peine à vivre ». Et le roi, continua Henri IV, ne compte-t-il pas mettre ordre à tous ces impôts-là ? « Le roi « est un assez bon homme, répliqua « le rustre : mais il a une maîtresse à « qui il faut tant de belles robes et « tant d'affiquets ! et c'est nous qui « payons tout cela. Passe encore si « elle n'étoit qu'à lui ; mais on dit

nistres causoient assez souvent avec lui pour lui inspirer les choses les plus utiles à son service.

Ce fut vers ce temps-là que Duplessis Mornay, gouverneur

« qu'elle se fait caresser par bien « d'autres. »

Henri, que cette conversation avoit beaucoup amusé, envoya chercher le lendemain ce batelier, et lui fit répéter, devant la duchesse de Beaufort, tout ce qu'il avoit dit la veille. La duchesse, courroucée, vouloit le faire pendre. « Vous êtes « folle, dit Henri, c'est un pauvre « diable que la misere met de mau« vaise humeur : je veux qu'il ne « paie plus rien pour son bateau, et « je suis sûr qu'il chantera tous les « jours, *Vive Henri! vive Gabrielle!*

de Saumur, ayant été presque assommé par un gentilhomme nommé Saint-Phall, qui l'attendit à Angers au coin d'une rue, et le surprit au moment où il y pensoit le moins, écrivit au roi pour lui en demander justice.

Voici la réponse de Henri :

Monsieur du Plessis, j'ay un extresme desplaisir de l'outrage que vous avés receu, auquel je participe et comme roy et comme vostre amy. Pour le premier je vous en feray justice et à moi aussy. Si je ne portois que le second titre, vous n'en avés nul de qui l'espée fust plus preste à desgainer, ni qui apportast sa vie plus gayement que moi. Tenés cela pour constant qu'en effect je vous rendray office de roy, de maistre et d'amy.

Quel maître ! quel ami !

Au commencement de 1599, l'assemblée du clergé fit des remontrances au roi pour le prier de faire publier le concile de Trente, pour qu'il ne chargeât point sa conscience des nominations d'évêchés et d'abbayes, pour qu'il ne mît point de pensions sur les bénéfices en faveur des laïques, etc. La réponse du roi fut qu'il tâcheroit de relever les deux colonnes de l'état, la PIÉTÉ et la JUSTICE, et qu'il les exhortoit à l'aider de leurs bons exemples.

Il accorda ensuite aux huguenots le fameux édit de Nantes, qui fut révoqué sous Louis XIV par un plus fameux encore. Par cet édit Henri leur permettoit toute liberté pour l'exercice de

leur religion, même la faculté d'être admis aux charges, aux hôpitaux, aux colleges, et des écoles et des prêches. Le parlement refusa long-temps d'enregistrer cet édit; mais pour ne pas causer de nouveaux troubles, il y consentit en 1600. Ce fut à la fin de 1599 que Henri, duc de Bar, fils aîné de Charles II duc de Lorraine, devint beau-frere de Henri en épousant sa sœur Catherine de Bourbon.

Catherine étoit âgée de 40 ans, plus agréable que belle, boitant un peu, aimant les belles-lettres, ayant beaucoup d'esprit et d'instruction, mais étant la plus opiniâtre de toutes les protestantes du royaume.

L'amour du roi pour la du-

chesse de Beaufort s'étoit accru à un tel point par la jouissance, qu'elle osa exiger du roi, en réparation de la perte de son honneur, qu'il répudiât la reine Marguerite, et la prît pour femme, en légitimant ses enfants. Ce qui est encore plus incroyable, c'est que le roi eut la foiblesse d'y consentir.

Sillery, ambassadeur à Rome, pour obtenir du pape le divorce que desiroit son maître, lui faisoit espérer que dès qu'il seroit prononcé, Henri épouseroit Marie de Médicis, niece de sa sainteté. Gabrielle étoit grosse alors de son quatrieme enfant. La fête de pâque approchoit, Henri la renvoya à Paris, chez Zamet, fameux financier, qui la logeoit

dans son magnifique hôtel.

Le jeudi saint, après avoir entendu les ténebres au petit Saint-Antoine, pendant qu'elle se promenoit dans le jardin de Zamet, elle se sentit frappée d'apoplexie, et se fit transporter chez madame de Sourdis, sa tante, près de Saint-Germain-l'Auxerrois, où elle mourut le samedi matin, non sans soupçon d'avoir été empoisonnée (1).

---

(1) On prétendit que Zamet fut l'auteur de sa mort, et que cet Italien né sujet du duc de Florence, craignant que Henri, pour épouser Gabrielle, ne rompît la négociation de son mariage avec Marie de Médicis, fille de son souverain, ne trouva que ce moyen pour empêcher le roi

La douleur du roi fut aussi grande que son amour; et son affection pour les enfants de Gabrielle, particulièrement pour le duc de Vendôme, ne se démentit jamais.

Il sembloit que ces deux amants eussent prévu, en se quittant à Fontainebleau, l'éternelle séparation qui devoit suivre immédiatement celle-là. Henri l'accompagna jusqu'à Melun. Leurs adieux furent de la plus grande tristesse, et mille fois interrompus par leurs larmes. A peine étoient-ils éloignés de

---

de faire ce mariage déshonorant. Henri en conçut une telle douleur, qu'il fit prendre le deuil à toute sa cour, et le porta en violet la première semaine.

vingt pas, qu'ils revoloient l'un à l'autre et se serroient dans leurs bras, comme s'ils ne devoient jamais se revoir. Enfin l'infortunée Gabrielle, abymée de douleur et ayant à peine la force de s'exprimer, s'éloigna de Henri en s'écriant : « Aimez « toujours nos chers enfants. »

La reine Marguerite, qui n'avoit jamais voulu consentir à rompre son mariage de peur que Henri n'épousât Gabrielle, ne la vit pas plutôt morte, qu'elle demanda elle-même au saint pere de briser des nœuds formés par la seule violence de Charles IX.

Le pape y consentit d'autant plus aisément, qu'on lui demandoit en même temps sa niece pour reine de France,

Pendant que ce mariage se traitoit par Sillery et le cardinal d'Ossat, Henri, dont le cœur n'aimoit pas l'oisiveté et n'avoit pas le temps de s'occuper de regrets, s'engageoit dans de nouveaux liens avec mademoiselle d'Entragues, fille de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX dont elle avoit eu le comte d'Angoulême, et qui s'étoit mariée ensuite au seigneur d'Entragues.

Sa modestie et ses refus avoient commencé par irriter la passion du roi, qui, malgré toute sa puissance, ne put triompher de l'adroite d'Entragues, qu'en lui promettant par écrit de l'épouser, si dans un an elle lui donnoit un fils.

Avant que de lui remettre cette promesse, Henri la fit voir à Sully, dans la galerie de Fontainebleau. Ce fidele ministre, au lieu de la lui rendre, la déchira en mille morceaux. Le roi, tout étonné, lui dit en colere: « Sully, je crois que vous êtes « fou. Il est vrai, sire, répon- « dit-il; mais je voudrois l'être « si fort, que je fusse le seul de « votre royaume. »

Le roi en récrivit bientôt une autre; car, quelque temps après, mademoiselle d'Entragues fit tous ses efforts pour la faire valoir.

Le duc de Savoie vint en 1600 traiter directement avec le roi l'affaire du marquisat de Saluces, que Henri vouloit ra-

voir. Il le reçut avec tous les honneurs possibles, mais sans se départir de sa résolution, quelle que fût l'adresse du duc pour tâcher de l'y faire renoncer. On assure que de dépit de n'avoir pu réussir, ce prince essaya de soulever contre lui le duc de Biron, brave guerrier, mais fanfaron, se vantant sans cesse que le roi lui devoit sa couronne, et se plaignant de même qu'il n'étoit pas assez récompensé. Le duc, retourné dans ses états, ne voulut point céder le marquisat de Saluces ou la Bresse, dont Henri lui avoit donné l'option; et les Espagnols lui ayant promis de le secourir, il se mit en défense. Henri eut bientôt conquis la Sa-

voie, et cette guerre finit par la cession que le duc fit de la Bresse, du Bugey et Valromey, et du pays de Gex, qui depuis ce temps sont demeurés à la France.

Ce fut alors que Henri détermina la reine Marguerite à consentir au divorce qu'il sollicitoit depuis si long-temps.

Je vais rapporter la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, et deux réponses de la reine. Le style de celle du roi paroîtra bien singulier, quand on le comparera à celui du manifeste qu'il publia quelque temps après son divorce pour le justifier. On trouvera ce manifeste dans ce même volume; et après la lettre que Henri avoit écrite à Mar-

guerite, il est incroyable qu'il ait pu se résoudre à publier un pareil libelle.

Lettre du roi à la reine.

Ma sœur, les depputés de nostre saint pere, pour juger de la nullité de nostre mariage, ayant enfin donné leur sentence à nostre commun desir et contentement, je n'ai voulu différer plus long-temps à vous visiter sur telle occasion, tant pour vous informer de ma part de tout ce qui s'est passé, que pour vous renouveller les asseurances de mon amitié; partant j'envoie vers vous le sieur de Beaumont, exprès pour vous faire cest office, auquel j'ay commandé de vous dire, ma sœur, que si Dieu a permis que le lien de nostre conjonction ayt esté dissoult, comme la justice divine l'a faict autant pour

nostre repos particulier que pour le bien du royaume, je desire aussi que vous croyés que je ne veux pas moins vous chérir et aymer pour ce qui est advenu que je faisois devant, au contraire vouloir avoir plus de soin de ce qui vous concerne; que je ne veux pas estre doresnavant vostre frere seulement de nom, mais aussi d'effects dignes de la confiance que j'ay entendue par Bertier, et recognue par la vostre que vous m'avés escrite par luy, que vous avés prise de la sincérité de mon affection. Aussi suis-je très satisfaict de l'ingénuité et candeur de vostre procédé, et espere que Dieu bénira le reste de vos jours d'une amitié fraternelle, accompagnée d'une félicité publique qui les rendra très heureux. Consolés-vous donc, je vous prie, ma sœur, en l'attente de l'une et de l'autre sur l'asseurance que je vous donne d'y

contribuer de mon costé, ce que vous debvés espérer et sera en la puissance de vostre bon frere,

HENRY.

Réponse de Marguerite.

Monseigneur, vostre majesté, à l'imitation des dieux, ne se contente de consoler ses créatures de biens et de faveurs, mais daigne encore les regarder et consoler en leur affliction; cest honneur qui tesmoigne celuy de la bienveillance est si grand qu'il ne peult estre esgal que de l'infinie volonté que j'ay vouée à son service. Il ne me falloit en ceste occasion moindre consolation; combien qu'il soit aisé de se consoler de la perte de quelque bien de fortune que ce soit, une pourtant qui ayt l'ame et la naissance telle que je l'ai, le seul respect du mérite d'un roy si

parfaict et valeureux en doibt retrancher par sa privation toute consolation ; et est marque de la générosité d'une belle ame d'en conserver tousjours le regret tel que seroit le mien si la félicité qu'il lui plaist me faire ressentir, et l'asseurance de ses bonnes graces et protection, ne le bénissoit pour changer ma plainte en louange de sa bonté et des graces qu'il luy plaist de me despartir, de quoy vostre majesté n'honorera jamais personne qui les ressente avec tant de révérence et de desir d'en mériter la continuation par très humbles et très fideles services qui me rendent digne d'estre tenue de vostre majesté sa très respectueuse subjecte, MARGUERITE.

Autre lettre de Marguerite.

Monseigneur, puisqu'il fault déférer à Dieu la gloire des heureux évé-

nements comme à l'auteur de tout bien, je le loue de ce qu'au plus fort de tous mes desplaisirs, alors que mon repos estoit désespéré, il m'envoye sa saincte bénédiction en me donnant vostre paix, en laquelle vostre majesté faict reluire sa clémence: c'est un vray office de pere; pardonnés-moi si je use de ces mots, vostre faveur m'y ayant transportée par le comble de tant de félicité. Ce coup qui vient de vous-mesme estonne mon malheur et asseure ma tranquillité, que je n'eusse jamais recouvrée si vous ne m'eussiés remise en l'honneur de vos bonnes graces. Je les espéray tant que cet espoir a peu accompagner mon desir, et ne les ay osé desirer lorsque vous avés voulu que j'en fusse privée, ayant tousjours cru que ce m'estoit une espérance d'honneur de m'accommoder à vos desirs, bien qu'ils fussent contraires

à mon contentement, et que vostre belle ame pouvoit estre aultant contrainte en ses passions, que la mienne tourmentée en son obéissance. Si vous avés aultrefois consenti à mes afflictions, ce sont plustost des excès du temps que des effects de vostre humeur, qui répare le tort qu'elle avoit faict à ma qualité, en me gratifiant de vostre protection, à l'object de laquelle je mets le reste de ma vie. Il est vray qu'en ce gain je perds beaucoup; et le contrepoids du mal que je trouve en la conqueste affoibliroit ma consolation et me feroit cognoistre le changement de ma fortune, si je ne considerois que ce sont vos volontés, et que vous croyés que mon dommage réussit au bien public. Je me range donc à cette loi, non pour vous contenter, mais pour vous obéir, en changeant mes plaintes en louanges.

Je glorifierai Dieu comme vostre roy, et vous loue comme le mien, de la grace qu'il m'a faicte par celle que je reçois de vos royales et fraternelles offres, et prie sa divine majesté de maintenir la vostre en sa grandeur, et me conserver la bienveillance que vous prouverés à votre très humble, très fidelle, très affectionnée sœur, servante et subjecte, MARGUERITE.

A Usson ce 16 apvril 1600.

Mon dessein n'est point de justifier les torts de la reine Marguerite; mais il faut au moins avouer que Henri lui avoit donné l'exemple de l'infidélité. Pour s'en assurer, il ne faut que lire cet extrait des mémoires de la reine Marguerite, au sujet d'une des maîtresses de son mari, en 1579 ou 80:

Le mal lui prenant au point du jour, étant couchée en la chambre des filles, elle envoya querir mon médecin, et le pria d'en avertir le roi mon mari, ce qu'il fit. Nous étions couchés en une même chambre, en divers lits, comme nous avions accoutumé. Lorsque le médecin lui dit cette nouvelle, il se trouva fort en peine, ne sachant que faire, craignant d'un côté qu'elle fût découverte, et de l'autre mal secourue, car il l'aimoit fort: il se résolut enfin de m'avouer tout, et de me prier de l'aller secourir, sachant bien que malgré ce qui s'étoit passé, il me trouveroit toujours prête à le servir en ce qu'il lui plairoit. Il ouvre mon rideau, et me dit: Ma mie, je vous ai celé une chose qu'il faut que je vous avoue: je vous prie de m'en excuser, et de ne point vous souvenir de tout ce que je vous ai dit

pour ce sujet : mais obligez-moi tant que de vous lever tout-à-l'heure pour aller secourir Fosseuse (1) qui est fort mal ; vous savez combien je l'aime ; je vous prie, obligez-moi en cela. Je lui dis que je l'honorois trop pour m'offenser de chose qui vînt de lui, que je m'y en allois, et y serois comme si c'étoit ma fille ; que cependant il s'en allât à la chasse, et emmenât tout le monde afin qu'il n'en fût point oui parler. Je la fis promptement ôter de la chambre des filles, et la mis dans une chambre écartée

(1) Elle s'appelloit Françoise de Montmorency, fille de Pierre de Montmorency, baron de Fosseuse, et de Jacqueline d'Avaugour, cinquiemes aïeux de M. le duc de Montmorency actuellement existant : elle épousa dans la suite François de Broi, baron de Saint-Mars.

avec mon médecin, et des femmes pour la servir, et la fis très bien secourir. Dieu voulut qu'elle ne fît qu'une fille, qui encore étoit morte...

Le plus difficile pour Henri ne fut pas d'obtenir ce divorce, mais de se débarrasser des importunités de la marquise de Verneuil, qui prétendoit toujours faire valoir la promesse de mariage qu'elle avoit extorquée au roi.

Lettre de la marquise au roi.

Je suis réduicte au malheur qu'un grand heur m'a n'agueres faict craindre, sire : il fault que je confesse que je debvois cette crainte à la cognoissance de moi-mesme, puisque si grande différence de ma qualité à la vostre me menaçoit du changement qui m'a précipitée du ciel où vous m'avés

eslevée, en la terre où vous m'avés trouvée. Ce n'est pas, sire, qu'en cette cheute mortelle je cognoisse avoir plus esté en ma fortune, qu'un mescontentement qui n'a rien de commun avec les œuvres du sort; car ma félicité despendoit plustost de vous que de la puissance du destin, auquel je ne donneray point la coulpe de ma douleur, puisqu'il vous plaist qu'elle soit le prix des joyes publiques que la France reçoit en vostre mariage, douleur à la vérité que je suis contrainte d'advouer, non parceque vous debvés accomplir le vœu de vos subjects, mais parceque vos nopces sont les funérailles de ma vie, et qu'elles m'assubjectissent au pouvoir d'une cruelle discrétion qui me bannit de vostre royale présence et de vostre cœur, pour estre doresnavant offensée des œillades desdaigneuses de ceux qui m'ont veue au rang de

vos bonnes graces, aymant mieux souspirer en liberté en ma solitude que respirer avec crainte en bonne compagnie : c'est un honneur que vostre générosité a nourri, et un courage que vous m'avés inspiré, lequel ne m'ayant pas appris à m'humilier aux infortunes ny à leur faire joug, ne peut permettre que je retourne en ma premiere condition. Je ne vous parle que par souspirs; car pour mes aultres plaintes secretes, vostre majesté les peult sourdement entendre de ma pensée, puisque vous cognoissés aussi bien mon ame que mon corps. Or, sire, en mon exil misérable, il ne me reste que cette seule gloire d'avoir esté aymée du plus grand monarque de la terre, d'un roy qui s'est voulu tant abaisser de donner le tiltre de maîtresse à sa servante ou subjecte; d'un roy de France, dis-je, qui ne recognoist

que celui des cieux, et qui n'a rien ici bas esgal à lui qui m'estonne. Quand je considere, sire, la splendeur de vostre majesté, je ne me puis trouver qu'avec peine dans mes ténebres, et me semble que ce m'est une propriété imaginaire d'avoir eu aultrefois quelque part en vostre bienveillance.

Toutesfois je suis par trop frappée au vif par vos dernieres volontés pour m'arrester par cette fausse erreur; et mon souvenir m'esveille avec trop de violence pour sommeiller en cet agréable songe, que je tiendrois plus advantageux que la vérité de son object, puisqu'elle est quasi réduite à ce songe: mesme cette faveur qui a esté et qui n'est plus en mourant, a estouffé l'espérance que je nourrissois sur vostre parole: que si c'est une action familiere aux roys de garder la mémoire

de ce qu'ils ont aymé, soubvenés-vous, sire, d'une damoiselle que vous possédés avec ce qu'elle vous doibt naturellement, ce qu'elle ne pouvoit faire qu'en vostre unique foy, qui a eu aultant de pouvoir sur mon honneur que vostre royale majesté a sur la vie, sire, de vostre très humble et très obéissante servante et subjecte, HENRIETTE.

Janvier 1601.

Le 27 décembre 1600, le roi avoit épousé à Lyon Marie de Médicis, qui lui avoit été accordée le 25 avril précédent. Neuf mois, jour pour jour, après son mariage, cette princesse accoucha de Louis XIII, et la joie fut générale par toute la France. Cinq jours après, la reine d'Espagne accoucha d'Anne d'Au-

triche, qui fut femme de Louis XIII.

L'année 1602 fut remarquable par la conspiration du maréchal de Biron, découverte par la trahison de Laffin. Ce gentilhomme bourguignon avoit été chargé par le duc de Savoie de faire de sa part plusieurs propositions au maréchal : craignant d'être un jour victime de cette conspiration, il crut ne pouvoir mieux faire pour sa sûreté que de la découvrir au roi ; et comme il n'avoit pas de preuves assez convaincantes, il s'avisa d'un moyen qui ne pouvoit être conçu que par une ame aussi noire que la sienne.

Biron avoit quelques mémoires écrits de sa main, où la cons-

piration étoit entièrement détaillée. Laffin lui persuada que c'étoit une imprudence de les garder, son écriture étant connue; mais il lui conseilla d'en avoir une copie et de brûler l'original.

Biron approuva ce conseil, et croyant Laffin entièrement à lui, lui confia ces mémoires pour les faire transcrire. Laffin, en lui rendant cette copie, trouva le moyen de lui faire croire qu'il brûloit l'original, et le conserva soigneusement pour s'en servir. Ce mémoire prouvoit que le dessein du duc et du maréchal étoit de démembrer la France. Le duc devoit avoir le Dauphiné et la Provence, et le maréchal se réservoit la Bourgogne

et la Bresse en épousant la troisieme fille du duc.

On prétend que Biron, s'étant repenti de s'être laissé entraîner dans une pareille faute, l'avoit avouée au roi qui la lui avoit pardonnée, mais que, malgré le conseil que lui donnoit le duc d'Épernon, il avoit négligé de prendre des lettres d'abolition.

Peu de temps après, ayant eu quelques nouveaux sujets de mécontentement, il étoit bientôt retourné à ses anciennes erreurs, et tenoit contre le roi tous les mauvais propos que lui dictoit son humeur altiere. On rapportoit au roi ses paroles et ses actions, et Henri se contentoit de dire « qu'il lui pardonnoit « ses mauvais discours en fa-

« veur de ses belles actions. »

Cependant le roi, voulant connoître plus particulièrement les nouvelles démarches de Biron, manda Laffin à Fontainebleau, sachant bien ses liaisons avec le maréchal.

Laffin, qui ne desiroit que de parler, en dit plus qu'il ne falloit pour perdre le malheureux Biron, et dicta son arrêt en remettant au roi le mémoire écrit de la main du maréchal.

Henri fit dire à Biron, par le baron de Lux (1) son ami,

(1) Il s'appelloit Edme de Malain, fils de Joachim de Malain, et de Marguerite d'Espinac, sœur de Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Le baron de Lux fut fait, en 1597, che-

de venir le trouver. Celui-ci, qui n'ignoroit pas que Laffin

---

valier des ordres du roi. Il avoit épousé, en 1582, la fille de Charles de Malain et de Claude de Choiseul : il en eut deux fils, Claude de Malain, et Charles mort enfant.

La maison de Malain étoit fort ancienne en Franche-Comté, et remontoit jusqu'à Pierre, conseiller au parlement du duc de Bourgogne en 1364. Le baron de Lux avoit été grand ligueur, et cependant n'aimoit pas les Guise : il s'étoit vanté de s'être trouvé à Blois avec le maréchal de Brissac, dans la chambre où Henri III avoit pris la résolution de faire tuer le duc de Guise, et d'avoir empêché Brissac de l'en avertir. Le chevalier de Guise, fils du duc, ayant rencontré le baron la veille des rois 1613, à deux heures après midi,

avoit eu des conférences avec le roi, s'excusa sous divers prétex-

---

dans la rue Saint-Honoré, au coin de la rue du Coq, lui fit mettre l'épée à la main, et le tua. Le 31 janvier suivant, à cinq heures du matin, le sieur de Riolet, gentilhomme bourguignon, alla réveiller le chevalier de Guise, et lui porta de la part du fils du baron de Lux le billet suivant:

« Monseigneur, nul ne peult estre « plus fidele tesmoing du juste subject de ma douleur que vous: c'est « pourquoi, monseigneur, vous supplie très humblement de pardonner à mon ressentiment, si je « vous convie par ce billet de me « faire l'honneur que je me puisse « veoir l'espée à la main avec vous « pour tirer raison de la mort de mon « pere. L'estime que je faics de vos-

tes. On lui envoya ensuite Jeannin pour l'assurer qu'il ne lui

---

« tre courage me faict espérer que
« vous ne mettrés en avant vostre
« qualité pour esviter ce à quoy vos-
« tre honneur vous oblige. Ce gen-
« tilhomme vous amenera au lieu où
« je suis avecque un bon cheval et
« deux espées, desquelles vous avés
« le chois; et sy ne l'avés agréable,
« j'iray par-tout où vous me com-
« manderés. DE LUX ».

Le chevalier se leva aussitôt, et, accompagné du chevalier de Grignan, se rendit au lieu du combat entre Paris et Charenton. Il y arriva à près de sept heures, fut blessé de trois coups, l'un assez considérable au haut du bras droit, l'autre qui lui effleura le petit ventre, et le troisieme à la main gauche; le baron de Lux fut tué sur la place, Riolet fut

seroit fait aucun mal. Comptant sur cette parole, il partit et se rendit auprès du roi, qui eut la bonté de le conjurer en particulier de lui déclarer la vérité de ce qui s'étoit passé entre lui et le duc de Savoie, lui engageant sa foi que tout seroit enseveli dans le plus profond oubli. Il

---

blessé légèrement, et le chevalier de Grignan reçut un coup d'épée au travers du corps.

Le chevalier de Guise étoit le septieme fils du Balafré et de Catherine de Cleves, veuve du prince de Portien. Il s'appelloit Alexandre-François-Paris, étoit né posthume en 1588, et mourut en 1614, le premier de juin, au château de Baux, près Tarascon, de l'éclat d'un canon qui creva comme il y mettoit le feu.

ajouta qu'il en savoit toutes les particularités, mais qu'il desiroit les apprendre de sa bouche, et lui juroit que, quand sa faute seroit le plus grand de tous les crimes, son aveu seroit suivi du pardon le plus sincere.

Au lieu de s'humilier devant un maître offensé qui l'accabloit de bontés, Biron lui répondit qu'il n'étoit pas venu pour se justifier, mais pour apprendre de lui les noms de ses calomniateurs, et en demander justice, sans quoi il se la feroit lui-même. Le roi, loin de s'offenser de cette réponse altiere, lui dit bien doucement qu'il le prioit de penser à ce qu'il venoit de lui dire, et qu'il le reverroit le lendemain.

12.

Mais l'ayant encore vainement conjuré d'avouer cette conspiration, et n'en recevant que la même réponse, il le fit retirer. Ce bon roi se sentant agité jusqu'au fond de l'ame de diverses pensées, et ne sachant ce qu'il devoit faire, à cause des grands services que Biron lui avoit tant de fois rendus, il se mit en prieres, en implorant l'Être éternel pour qu'il lui inspirât la conduite qu'il devoit tenir.

On a su par lui qu'après cette priere il se sentit délivré de l'agitation qui le tourmentoit, et qu'il n'eut plus d'autre pensée que celle de mettre Biron entre les mains de la justice.

Cependant son extrême bon-

té le fit résoudre à essayer encore une fois d'obtenir de Biron l'aveu de son crime ; mais cet obstiné coupable ne faisant jamais que la même réponse, le roi, outré de son opiniâtreté, le quitta, en lui disant pour dernières paroles : « Eh bien ! il faudra apprendre la vérité d'ailleurs. Adieu, baron de Biron. »

Ce mot fut comme l'éclair avant-coureur de la foudre qui alloit l'écraser. Il vit alors qu'il étoit perdu, mais il n'étoit plus temps d'avouer. En sortant de la chambre de la reine, Vitry, capitaine des gardes du corps, lui demanda son épée, l'arrêta prisonnier, et le conduisit à Paris, où il fut enfermé à la Bastille,

d'où il ne devoit plus sortir.

Le 17 juin, le roi nomma pour l'interroger messieurs de Harlay, de Blancmesnil, de Fleury et Thurin.

Le 6 juillet, les pairs furent assignés pour assister au procès: tous refusèrent sous divers prétextes. Le 13, Laffin arriva à Paris pour lui être confronté; le roi le fit accompagner de vingt hommes armés pour le défendre contre les parents et amis du maréchal, qui disoient hautement qu'ils extermineroient ce traître. Le 15, Laffin lui fut confronté; il l'accabla d'injures, mais Laffin lui soutint fermement tout ce qu'il avoit déposé.

Le 17, messieurs de la Force, de Saint-Blancard, de Roussi,

de Châteauneuf, de Termes, et autres parents du maréchal, se jeterent aux pieds du roi pour lui demander la vie de cet infortuné; mais le roi fut inflexible.

Le 23, les commissaires vinrent au parlement faire leur premier rapport. M. de Fleury demanda de la part de la mere du maréchal un conseil pour son fils, ce qui lui fut refusé. On continua de même les jours suivants à examiner les procédures.

Le 27, le maréchal fut amené au palais par eau, entre cinq et six heures du matin, par le seigneur de Montigny, gouverneur de Paris.

Il fut interrogé pendant plus

de deux heures, assis sur la sellette, et répondit avec beaucoup d'assurance. Le 29, le chancelier alla aux opinions, et les cent vingt-sept juges le condamnerent à avoir la tête tranchée en place de Greve, comme atteint et convaincu d'avoir attenté à la personne du roi et entrepris contre son état, tous ses biens confisqués, sa pairie réunie à la couronne, et dégradé de tous honneurs et dignités.

Le 31, le roi adressa ses patentes à la cour, par lesquelles il déclaroit qu'aux instantes prieres du sieur de Biron, et pour l'amitié qu'il lui avoit autrefois portée, il vouloit qu'il fût exécuté à la Bastille, quoique l'arrêt portât qu'il le seroit en place de Greve.

A onze heures du matin, le chancelier, le lieutenant-civil, le lieutenant-criminel, le prévôt des marchands, les échevins, le prévôt, le chevalier du guet, Voisin, greffier du parlement, et plusieurs autres, entrerent en la chambre du prisonnier pour lui annoncer son arrêt; ils le trouverent occupé à conférer trois ou quatre almanachs, considérant la lune, le jour et les signes.

Le chancelier, après l'avoir salué, lui demanda l'ordre du roi, qu'il rendit; ensuite on le fit mettre à genoux pour entendre lecture de l'arrêt.

Quand on en fut à ces mots, POUR AVOIR ATTENTÉ A LA PERSONNE DU ROI, il s'écria, Cela

n'est pas vrai ! ensuite à ces mots, CONDAMNÉ D'AVOIR LA TÊTE TRANCHÉE EN PLACE DE GREVE, En Greve, dit-il, voilà une belle récompense de mes services ! Le chancelier lui répondit que le roi avoit bien voulu changer le lieu de son supplice pour lui épargner l'ignominie de la Greve, et qu'il seroit exécuté à la Bastille. « Est-« ce là la grace qu'il me fait? dit « Biron. Ah ! ingrat, mécon-« noissant, sans pitié, sans mi-« séricorde ! car si quelquefois « il en a usé, c'a été plutôt par « crainte qu'autrement. Et pour-« quoi, ajouta-t-il, n'en use-t-il « pas avec moi comme avec bien « d'autres qui l'ont plus offensé « que moi, ainsi que M. d'Éper-

« non, M. de Mayenne, etc? »
Il ajouta que la reine d'Angleterre eût accordé le pardon au comte d'Essex s'il eût voulu le demander; et pourquoi le roi le lui refusoit-il, à lui qui le lui demandoit humblement sans mettre en ligne de compte les services de son pere, les siens et ses blessures? « Hé bien! ajou-
« ta-t-il, je mourrai: mais il n'a
« pas su tout mon secret, et ne
« le saura jamais. »

Ensuite il dit qu'il laissoit une fille grosse de lui, qu'il avoit cinquante mille écus dans le château de Dijon, et qu'il laissoit à cette fille une maison qu'il avoit à Dijon et six mille écus.

Dans ce moment l'exécuteur entra, et dit que l'heure se pas-

soit et qu'il falloit aller. Biron répondit qu'il étoit prêt.

Étant près de l'échafaud, appercevant environ soixante et dix personnes qui étoient dans la cour de la Bastille, et qui faisoient quelque bruit à son arrivée, il dit: Que font là tant de marauds et de gueux? Puis il monta sur l'échafaud sans vouloir écouter les docteurs Magnan et Garnier, qui étoient venus l'exhorter.

Le bourreau voulant mettre la main sur lui pour le déshabiller, Biron lui ordonna de se retirer en arriere, et qu'il se donnât bien de garde de le toucher d'autre chose que de l'épée. Alors il se déshabilla lui-même. Puis l'exécuteur lui pré-

senta un mouchoir pour se bander les yeux; mais il prit le sien, qui s'étant trouvé trop court, il reprit celui de l'exécuteur; et s'étant bandé les yeux, il se mit à genoux, en criant: « N'y a-« t-il point de miséricorde pour « moi »? Puis se relevant tout de suite, et se débandant les yeux, il dit au bourreau qu'il se retirât et ne l'irritât point; ou qu'il l'étrangleroit et plus de la moitié de ceux qui étoient là présents, qui n'auroient pas été fâchés d'être dehors en voyant sa fureur. Peu après il se remit à genoux, et se rebanda les yeux, puis aussitôt se releva, disant que puisqu'il ne devoit plus voir le ciel, il vouloit le voir encore une fois. Enfin il se remit à ge-

noux pour la troisieme fois; et comme il portoit la main à son bandeau pour le relever une quatrieme fois, le bourreau fit voler sa tête, et en même temps lui coupa deux doigts de la main qu'il portoit à son visage.

Telle fut la fin de cet infortuné maréchal, qui fut enterré le soir même à saint Paul.

C'est une grande question à décider, savoir si, malgré son crime, le roi ne devoit pas lui faire grace de la vie, en faveur de ses services; mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il ne falloit pas manquer à la parole qu'on lui avoit fait donner par Jeannin, qu'en venant trouver le roi il ne lui seroit fait aucun mal. Il falloit le renvoyer, et

le faire arrêter ensuite, si l'on avoit voulu, d'une autre maniere.

Le jeudi 20 avril 1606, le sieur de Laffin, étant venu à Paris solliciter la liberté du sieur de Pluviers son fils, comme il passoit au bout du pont Notre-Dame, fut chargé en plein jour par douze ou quinze hommes à cheval qui le tuerent, lui ayant tiré plusieurs coups de pistolet. On n'a jamais découvert les auteurs de cet assassinat; mais on ne douta pas qu'ils n'eussent été payés par la maison de Biron (1).

---

(1) Ce maréchal de Biron avoit voulu épouser Anne de Caumont, qui lui préféra Claude d'Escars. Bi-

Lettre de Henri IV au pape Clément VIII, qui lui avoit écrit au sujet de l'exécution du maréchal de Biron.

Très sainct pere, bien que j'aye vescu toute ma vie dans les armées,

---

ron le fit appeller en duel, et le tua, le 6 mars 1586, près de Montrouge. Il avoit pour seconds *Montpesat de Lognac*, et *Pierre Buffiere de Genissac*, qui tuerent aussi d'*Estissac* (le dernier de cette maison, dont la terre passa dans la maison de la Rochefoucauld par le mariage de Claude d'Estissac sa sœur avec François IV, comte de la Rochefoucauld), et *Albadie*, dit *le jeune*, les deux seconds de d'Escars. La jeune veuve fut enlevée six mois après par le duc de Mayenne, qui vouloit la marier à son fils. Le comte de la Vauguyon

et que je porte impatiemment les ressentiments des offenses qui me sont faictes d'un cœur de prince tel

---

son beau-pere, vieillard de 73 ans, écrivit au duc : « Vous avez enlevé « une demoiselle dont je suis le tu- « teur et le beau-pere ; je serai de- « main entre 7 et 8 heures du ma- « tin derriere les chartreux, n'ayant « avec moi qu'un laquais, et pour « toute arme mon épée ; si vous man- « quez d'y venir, je saurai vous trou- « ver, vous aborder, vous poignar- « der dans quelque lieu que ce soit ».

La duchesse de Nemours, mere du duc de Mayenne, accommoda cette affaire. Madame de Caumont fut rendue au vieillard, qui la rema- ria à son second fils ; et elle épousa en troisiemes noces, en 1585, Fran- çois de Longueville, comte de Saint- Paul.

que Dieu m'a faict naistre ; toutesfois il m'a doué d'un esprit de paix et de justice, accompagné de quelque jugement, prudence, pour, en discernant l'ombre d'avec le corps, la vérité du mensonge, et les choses bonnes des mauvaises, eslire les plus illustres et honnestes pour régir et gouverner les peuples qu'il a soumis à ma puissance. Je révere aussi grandement la personne de vostre sainctteté, et ay bien esprouvé son amour paternel, sa bonté, son équanimité, dont je ne seray jamais mescognoissant; elle seule nous a aussi procuré et, après Dieu, donné la paix de laquelle nous jouissons : mais, très sainct pere, si nous voulons qu'elle dure, il fault que chacun se continue dans ses limites sans empiéter sur aultruy, rechercher par moyens illicites de s'accroistre et advantager au dommage de ses voisins, ni favoriser

l'incontinence et l'inquiétude de ceux qui ne peuvent vivre en repos. Si cela se faict, par qui et comment cela se faict, vostre saincteté le sçait, toute la chrestienté le cognoist, et plusieurs le sentent. Vostre béatitude en est très marrye, et faict ce qu'elle peult pour y remédier : mais ses prieres ny ses vœux ne produiront en tous lieux mesmes fruicts ny mesmes effects ; c'est à telles playes qu'il fault porter les mains, et pour voir si l'on veult que la paix dure, car à la longue la patience des plus modérés tourneroit en impatience et fureur. Très sainct pere, je feray tant que je pourray comme j'ay faict jusques à présent, non pour la crainte du péril que ma personne peult courre, j'y suis trop accoustumé, et chacun en aura sa part ; mais pour vivre en roy très chrestien, bien faire au publicq, contenter vostre saincteté, et

me satisfaire à moy-mesme : je remets le reste au bon plaisir de Dieu, à la providence de vostre saincteté, et à ce que vous fera entendre plus amplement de ma part le sieur de . . . . . .

Aoust 1602.

La fin de 1602 et le commencement de 1603 furent célebres par la tentative malheureuse du duc de Savoie sur Geneve. Il essaya de la surprendre par escalade ; mais les Savoyards furent repoussés et massacrés, et le duc se couvrit de honte.

En 1603, la duchesse de Bar, sœur de Henri IV, mourut sans enfant. Elisabeth, reine d'Angleterre, termina aussi vers le même temps sa vie, qui n'étoit qu'une longue suite de chagrins et de remords.

En 1604, la conspiration de la marquise de Verneuil, du comte d'Angoulême son frere, et du comte d'Entragues son pere, fut découverte, et força le roi à une rigueur que sa bonté désavouoit en secret (1). Henri

(1) On trouva dans le cabinet de M. d'Entragues, à Marcoussis, le chiffre et trois lettres du roi d'Espagne, signées *yo el rey*, l'une à M. d'Entragues, l'autre à sa fille, et la troisieme au comte d'Auvergne; et à ces trois lettres étoit jointe une promesse du même roi (Philippe III) avec serment solemnel, qu'en lui remettant le fils de mademoiselle d'Entragues, il le feroit reconnoître pour dauphin et légitime successeur de la couronne de France, lui donneroit cinq forteresses en Portugal, avec une

fut obligé de les livrer au parlement, qui, le premier fév. 1605, condamna les deux comtes à avoir la tête tranchée, et la marquise à être renfermée dans un couvent (1). Mais l'amour du roi n'étoit pas tellement éteint, qu'il pût se résoudre à sacrifier celle qu'il avoit tant aimée. Il com-

---

administration honorable, et cinquante mille ducats de pension; qu'il donneroit aussi à M. d'Entragues et au comte d'Auvergne deux places fortes, et à chacun vingt-cinq mille ducats de pension, et les assisteroit de toutes ses forces.

(1) Ce fut alors (le vendredi 2 juillet) que la promesse de mariage que le roi avoit faite à la marquise lui fut rendue chez M. le chancelier avec la décharge mise au bas.

mua la peine des deux comtes en une prison perpétuelle. Quelque temps après il permit à d'Entragues de se retirer à sa terre de Malesherbes, près Fontainebleau, et à la marquise d'aller habiter Verneuil. Le pauvre comte d'Auvergne, qui étoit le moins coupable, fut le plus puni, et resta douze ans à la Bastille, la reine Marie de Médicis l'en ayant fait sortir en 1616 (1).

(1) Le comte d'Auvergne, né au Fayet en Dauphiné, près Montmélian, le 28 avril 1573, fut grand prieur de France. Il combattit avec le plus grand courage en faveur de Henri IV ; et à la bataille d'Arques en 1590, quoiqu'à peine âgé de 17 ans, il tua le comte de Sagonne, général de la cavalerie légere des enne-

En 1605, un fou, voyant passer Henri à cheval sur le Pont-

---

mis. Étant sorti de la Bastille en 1616, le roi le fit duc d'Angoulême, et lui donna le comté de Ponthieu. Il avoit épousé en 1591 Charlotte de Montmorency, fille aînée du connétable Henri I. Elle mourut le 12 août 1636, âgée de 63 ans, et lui laissa trois fils :

1°. Henri de Valois, comte de Lauraguais, mort sans avoir été marié en 1668.

2°. Louis Emmanuel, comte d'Alais, puis duc d'Angoulême, né en 1596, d'abord évêque d'Agde, ensuite marié, et mort à Paris en 1653, ayant eu de Henriette de la Guiche :

Louis, comte d'Auvergne, mort à six ans;

Armand, mort à quatre ans;

François, mort à cinq ans;

Neuf, se jeta sur lui ayant une dague à la main pour l'assassi-

---

Marie, née en 1631, mariée avec Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, dont elle eut le duc de Guise, mort le 30 juillet 1671, âgé de vingt-un ans. Elle mourut imbécille en 1696.

3°. François de Valois, comte d'Alais, colonel général de la cavalerie légere, marié, en 1622, avec la fille unique du maréchal de la Châtre. Il mourut sans enfants le 19 septembre suivant.

En 1644, huit ans après la mort de Charlotte de Montmorency, le duc d'Angoulême, âgé de 71 ans, épousa Françoise de Nargonne, née en 1621, et qui n'avoit alors que 23 ans. Elle est morte en 1713, âgée de 92 ans, 138 ans après la mort de Charles IX son beau-pere.

ner. On l'arrêta sur le champ. Il s'appelloit Jean de l'Isle, né à Vineux près Senlis. Sa seule réponse à toutes les demandes que lui fit le président Jeannin, fut qu'il étoit roi du monde, et que Henri IV ayant usurpé la France sur lui, il vouloit le châtier de sa témérité. Le roi se contenta de le faire enfermer.

Quoique Henri fût le meilleur des rois, il ne faut pas croire que ce fût par foiblesse. La justice et la clémence étoient ses premiers conseillers. Les plus hardis de ses ministres trembloient quand ils lui voyoient froncer le sourcil, et toute familiarité cessoit dès qu'il prenoit le ton

de maître (1). Ce bon prince voulut être le médiateur du dif-

(1) Je ne puis me dispenser de rapporter ici une lettre copiée d'après l'original, écrite par ce bon roi à madame de Montglat, gouvernante de ses enfants. Je ne crois pas que son extrême bonté se soit jamais mieux peinte que dans cet écrit, d'autant plus précieux qu'il ne devoit être vu que de cette dame. C'est la nature dans toute sa simplicité.

« Madame de Montglat, en cette « grande aflysion que vous avés nou- « vellement reçue par la perte de feu « vostre mary, je partycippe avec « vous pour celle que j'y ay fayte « d'un bon et fidel cervyteur; mes « puysque telle a esté la volonté de « Dieu, quy dyspose de nous comme « il luy plaist, et à laquelle nous nous « devons tous conformer, j'estyme

férend survenu en 1607 entre les Vénitiens et le pape qui les avoit

---

« que le meyleur conseyl que je vous « puisse donner, et la meyleure con- « solasyon que vous puysyés recevoir « de moy, est, après vous y estre con- « formée, de crere que s'yl vous a esté « un bon mary, en même temps yl « vous en a redonné un autre, et de « plus vous a lessé un bon roi et un « bon maistre quy aura soyn de vous. « Mon fyls cera doresnavant vostre « mary, et moy vostre bon roy et « maistre ; car je vous témoygneré « comme vos cervyces m'ont esté et « sont agréables, aynsy que plus par- « tyculièrement j'ay commandé au « sieur de la Chesnaye, qui vous ren- « dra cete-cy, et que je vous dépesche « esprès pour vous vysiter, de vous « assurer et vous dyre que l'afexion « que jusques ycy vous avés témoy-

excommuniés. Il le fut aussi, en 1608, des Espagnols et des Hol-

---

« gnée à mon fyls et le soin que vous « avés eu de luy et de mes autres « amfants, veut que je vous défande « très exprésément de fere la quaran- « tene, et la fame, qui est de vous « abandonner aux chagrins et aux « pleurs, puysque sur vostre soyn re- « pose la conservasyon de mes am- « fants, quy vous doyt cervir d'escuse « et de consolasyon en vostre juste « douleur, de laquelle je prye Dieu « de tout mon cœur, madame de « Montglat, qu'yl vous console. »

Ce XVI juillet 1607, à Paris. HENRY.

¹Madame de Montglat s'appelloit Françoise de Longuejoue, fille de Thibault de Longuejoue, maître des requêtes, fils de Matthieu de Longuejoue, évêque de Soissons en 1533, garde des sceaux en 1538, après le

landois. Mais le roi d'Espagne, se plaignant de ce qu'il avoit

---

chancelier du Bourg, et mort en 1558. Françoise épousa, 1°. Pierre de Foissy, seigneur de Crenay; 2°. Robert de Harlay, baron de Montglat, fils de Harlay de Sancy et de Jacqueline de Morvillier. Elle devint gouvernante des enfants de Henri IV; et ce qui est à remarquer, c'est qu'elle éleva en même temps le dauphin (Louis XIII), le duc d'Orléans, les princesses filles du roi, et les enfants qu'il eut de ses maîtresses. Son mari étoit premier maître d'hôtel de Henri IV. Il mourut en 1607, et ce fut à cette occasion que le roi lui écrivit cette lettre. Madame de Montglat mourut en 1633. On peut voir, à la bibliotheque du roi, un recueil de lettres originales écrites à cette dame par Henri IV, par la reine et par plu-

trop favorisé les Hollandois, et de ce qu'il avoit fait avec eux

---

sieurs princesses. Ce recueil précieux, où l'ame de ce bon roi, et son amour pour ses enfants, se montrent à découvert, a pour n° 9138.

M. de Montglat étoit frere de Harlay de Sancy, qui rendit tant de services à Henri III et à Henri IV, et fut leur ambassadeur en Allemagne et en Angleterre, colonel général des Suisses, chevalier des ordres, et surintendant des finances et des bâtiments. Il est enterré à l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, bâti sur le terrain où étoit jadis l'hôtel du Bouchage. Ce fut Sancy qui donna son nom à l'un des plus beaux diamants de la couronne.

Voici encore une lettre de Henri IV à madame de Montglat, tirée du même recueil.

une ligue offensive et défensive, lui envoya un ambassadeur pour l'engager à rompre cette alliance.

L'ambassadeur, ne pouvant y réussir, en vint aux reproches et aux menaces. Le roi irrité répondit que si le roi d'Espagne

---

« Madame de Montglat, vous avés « très byen fet, voyant que ma fylle « de Verneuyl avoit la petyte vérolle, « de la séparer d'avec mon fyls et mes « autres enfants; je vous fay ce mot « par ce courryer esprès pour vous « dyre que vous menyés loger mon « fyls et ma fylle au logys neuf (le « château neuf de Saint-Germain); « pour la seconde, puysqu'elle ne va « que là où on la porte, vous la pour- « rés lesser au château. Toutesfoys « je remets celle-là à vous. Madame

ne changeoit de ton, il porteroit le fer jusqu'à l'Escurial, et que s'il montoit une fois à cheval, on le verroit bientôt à Madrid. L'Espagnol répondit fièrement: « François Ier y fut bien ». « C'est « pour cela, repartit le roi, que « j'y veux aller venger son in-

---

« de Verneuyl m'a demandé congé « pour aller voyr sa fylle, et la cecou- « ryr, ce que je luy ai permis; vous « lui ferés bayller une chambre au « château, et quy soyt commode, et « layrrés mon fyls de Verneuyl audyt « château, afyn qu'elle le voye sy elle « le desyre, et me manderés des nou- « velles de mon fyls et de mes fylles « par ce courryer. Adieu, madame « de Montglat. Ce samedy, à deux « heures après midy, VIII juillet, à « Paris. HENRY.

« jure, celles de la France et les « miennes ». Puis s'appercevant qu'il ne se modéroit pas assez: « Monsieur l'ambassadeur, a-« jouta-t-il, vous êtes Espagnol, « et moi Gascon, ne nous échauf-« fons point ». (1)

De tous côtés on recherchoit l'amitié ou la protection de ce grand roi, on le demandoit pour

---

(1) Henri ne fut pas moins fier avec l'ambassadeur de Rodolphe II. Lui demandant un jour si cet empereur avoit des maîtresses : Si mon maître en a, elles sont secretes, répondit cet ambassadeur. Il est vrai, répliqua Henri, qu'il y a des hommes qui n'ont point d'assez grandes qualités pour n'être pas obligés de cacher leurs foiblesses.

arbitre, et personne ne réclamoit contre ses jugements; car il étoit si juste, que nulle considération ne pouvoit l'arrêter.

En 1609, le prince de Condé épousa Charlotte de Montmorency, fille du connétable. Le roi la trouva si belle, qu'il ne put s'empêcher d'en devenir passionnément amoureux, et la sollicita si vivement, que le prince de Condé l'emmena en Flandre et de là à Milan, d'où ils ne revinrent qu'après la mort de Henri.

Ce grand monarque, se disposant à porter la guerre en Allemagne, nomma régente la reine pendant son absence, et lui donna pour conseil, les cardinaux de Joyeuse et du Perron,

« jure, celles de la Fr.. de Mon.
« miennes». Puis s'ambazon :
qu'il ne se modéroie Brissac e:
« Monsieur l'amb.
« jouta-t-il, vous êtes Châteu-
« et moi Gascon, pas encore
« fons point». (dignité, et qui
De tous côtés seiller au parle-
l'amitié ou la p
grand roi, on le Harlay, premier

---

(1) Henri .. premier président
avec l'ambass.. des comptes;
Lui demandan.. e Châteauvieux,
reur avoit de.. de Liancourt, ma-
maître en a, ..tesse de Guerche-
répondit cet amseigneurs renommés
répliqua Henri gesse;
qui n'ont poi.., conseiller au par-
lités pour n..
cher leurs fo.. secrétaire d'état;

r-géné-

e persua-
il falloit,
d'éclat aux
es, qu'elle se
ant le départ du
ment déplai-
et Sully rapporte
lit dire plusieurs
ami, ce sacre me
quelque malheur: ils
ont. Je ne sortirai ja-
cette ville; j'y mour-
mes ennemis n'ont aucun
le que ma mort. On m'a
que je devois être tué à
la premiere grande magnifi-
cence que je ferois, et que je
mourrois dans un carrosse;
« c'est ce qui fait que quelque-

les ducs de Mayenne, de Montmorency, et de Montbazon;

les maréchaux de Brissac et de Fervaques;

le garde des sceaux Châteauneuf (qui n'étoit pas encore revêtu de cette dignité, et qui n'étoit que conseiller au parlement);

Achille de Harlay, premier président;

Nicolaï, premier président de la chambre des comptes;

le comte de Châteauvieux, et le seigneur de Liancourt, mari de la comtesse de Guercheville, deux seigneurs renommés pour leur sagesse;

Pontcarré, conseiller au parlement;

Gêvres, secrétaire d'état;

Maupeou, contrôleur-général des finances.

Concini et sa femme persuaderent à la reine qu'il falloit, pour acquérir plus d'éclat aux yeux de ses peuples, qu'elle se fît couronner avant le départ du roi. Ce couronnement déplaisoit à Henri, et Sully rapporte qu'il lui entendit dire plusieurs fois : « Mon ami, ce sacre me « présage quelque malheur ; ils « me tueront. Je ne sortirai ja« mais de cette ville ; j'y mour« rai ; mes ennemis n'ont aucun « remede que ma mort. On m'a « dit que je devois être tué à « la premiere grande magnifi« cence que je ferois, et que je « mourrois dans un carrosse ; « c'est ce qui fait que quelque-

« fois quand j'y suis, il me prend « des tressaillements, et que je « m'écrie malgré moi. »

Ce malheureux sacre se fit à Saint-Denis le 13 de mai 1610, et l'entrée de la reine devoit se faire le 16. De plusieurs endroits différents on apprenoit au roi qu'il y avoit des conspirations contre sa vie; et ce prince, qui n'étoit ni crédule ni foible, ne pouvoit s'empêcher d'éprouver des craintes qui le rendoient depuis quelque temps triste et mélancolique.

Depuis deux ans il y avoit à Paris un nommé François Ravaillac, né à Angoulême, âgé de 31 ans. Ce malheureux avoit été moine aux Feuillants de la rue Saint-Honoré, et renvoyé

du couvent, avant que d'avoir fait ses vœux, parcequ'il avoit été reconnu lunatique et même démoniaque.

Ce monstre forma l'exécrable dessein d'assassiner le roi, et jamais on n'a pu découvrir ce qui avoit pu l'y porter. Le 14 de mai, le roi sortit du Louvre pour aller voir Sully à l'arsenal. Il étoit au fond de son carrosse, ayant à côté de lui le duc d'Épernon. Le duc de Montbazon, le maréchal de Lavardin, Roquelaure, la Force, Mirebeau, et Liancourt, premier écuyer, étoient sur le devant et aux portieres. Le carrosse, entrant dans la rue de la Féronnerie, trouva à droite une charrette chargée de vin, et à gauche une autre

chargée de foin, qui le contraignirent à s'arrêter (1). Les valets de pied étant passés sous les charniers des saints Innocents, et personne ne se trouvant autour du carrosse, Ravaillac, qui suivoit le roi depuis le Louvre, se coula entre les boutiques et le carrosse (2), et met-

(1) Il y a des lettres-patentes de Henri II, données à Compiegne le 14 mai 1554, 56 ans, jour pour jour, avant l'assassinat de Henri IV, qui ordonnent que l'on élargira la rue de la Féronnerie, pour faciliter au roi le passage de son château du Louvre à sa maison des Tournelles.

(2) Ce fut Catherine de Médicis qui eut le premier carrosse. Il avoit de grandes portieres de cuir, qu'on abaissoit pour y entrer : on n'y met-

tant un pied sur la roue, et l'autre sur une borne, lui porta un coup de couteau entre la deuxieme et la troisieme côte, un peu au-dessus du cœur. A ce coup le roi s'écria : Je suis blessé. Mais Ravaillac, sans s'effrayer, redoubla et le frappa dans le

---

toit que des rideaux. S'il y avoit eu des glaces au carrosse de Henri IV, ce bon roi n'eût peut-être pas été tué. Ce fut Bassompierre qui, sous le regne de Louis XIII, eut les premieres glaces à son carrosse. Henri IV n'en avoit qu'un pour lui et pour la reine. Dans une lettre qu'il écrivit à M. de Sully, qui avoit pris médecine, il lui mande : « Je comptois aller vous voir ; mais je ne pourrai, « parceque ma femme se sert de ma « coche. »

cœur, ce qui le fit expirer en jetant un grand soupir. L'assassin étoit si peu ému, qu'il eut l'assurance de porter un troisieme coup, mais qui ne fit que percer la manche du duc de Montbazon, qui s'étoit jeté au-devant du coup.

Le scélérat, arrêté sur le champ, mourut dans les plus affreux supplices, sans témoigner la moindre émotion, ni jeter un seul cri, et sans dire autre chose, sinon qu'il avoit tué l'ennemi de l'église.

Cependant il est certain qu'à la premiere tirade des chevaux il demanda à être relâché, et qu'il dicta un testament de mort; mais le greffier affecta de si mal écrire, que les plus experts en

écriture ne purent y rien déchiffrer (1). Germain Brice assure

(1) L'Étoile rapporte « que Ravaillac se voyant prêt d'être démembré, et que la rage du peuple « étoit si forte contre lui, qu'il ne vou« loit pas chanter le *Salve*, dit à son « confesseur que, s'il eût pensé de « voir ce qu'il voyoit, et que le peu« ple fût si affectionné à son roi, il « n'eût jamais entrepris le coup qu'il « avoit fait, et s'en repentoit de bon « cœur ; mais qu'il étoit fermement « persuadé, en le faisant, qu'il feroit « un si agréable sacrifice au public, « qu'il lui en auroit la plus grande « obligation. »

Il lui demanda ensuite l'absolution : ce que M. de Filesac lui refusa, disant qu'il ne pouvoit la lui donner qu'en déclarant ses complices.

« Monsieur, répondit-il, je n'en ai

découvrir. Que cela soit vrai ou non, il n'est plus douteux aujourd'hui que ce qu'il a avoué ou pu avouer, c'est que Marie de Médicis et le duc d'Épernon (1) étoient ses complices, ou plutôt les auteurs de son crime: il y a même des auteurs qui assurent que ce fut le duc

(1) Le duc d'Aumale, dans un manuscrit signé de sa main, scellé de ses armes, et trouvé parmi ses papiers après sa mort, dit que *le duc d'Epernon, voyant frapper Henri IV, lui donna lui-même un coup de couteau pour l'achever.* Est-il vraisemblable qu'il l'ait frappé? Mais aussi est-il vraisemblable (dit M. de Saint-Foix) que le duc d'Aumale, âgé de 76 ans, qui étoit devenu très dévot, et qui mourut après une as-

d'Épernon qui porta dans le cœur de cet infortuné prince l'horrible coup qui lui ôta la vie.

Telle fut la fin du grand Henri, âgé de 57 ans et cinq mois, ayant régné 38 ans sur la Navarre, et 20 sur la France.

---

sez longue maladie, ayant reçu deux fois ses sacrements avec beaucoup de piété, n'eût pas jeté au feu et eût laissé subsister une pareille accusation, s'il n'avoit été sûr que ce n'étoit pas une calomnie?

ENFANTS DE HENRI IV.

DE MARIE DE MÉDICIS.

Louis XIII.
Le duc d'Orléans, mort en 1611.
Gaston, duc d'Orléans après son frere, né en 1608, mort en 1660.
Élisabeth, mariée à Philippe IV, roi d'Espagne, morte en 1644.
Christine, née en 1606, mariée à Victor-Amédée, duc de Savoie, morte en 1663.
Henriette-Marie, née en 1609, mariée à l'infortuné Charles Ier, roi d'Angleterre ; elle mourut en 1669.

ENFANTS NATURELS.

DE GABRIELLE D'ESTRÉES, fille d'Antoine d'Estrées, premier baron du Boulonnois, et de Françoise Babou, fille du seigneur de la Bourdaisiere, maître de l'artillerie, morte à Issoire dans une émeute en 1693. Le 31 décembre, Gabrielle épousa Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, près Nesle en Picardie. Elle fut faite marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort en 1597, et mourut la veille de Pâques 1599. Elle étoit sœur du duc d'Estrées, dont la postérité a fini en 1723, et eut six sœurs, dont l'aînée mourut jeune,

la deuxieme épousa le maréchal de Balagny, la troisieme le comte de Bournel, la quatrieme fut religieuse, la cinquieme épousa le duc de Villars, et la sixieme le comte de Sansay.

César de Vendôme, né en juin 1594, mort en 1665. (1)

---

(1) La maison royale vient de lui par sa fille.

Le duc de Vendôme.

Élisabeth, sa fille, mariée au duc de Nemours, tué par le duc de Beaufort, frere de sa femme.

Marie-Jeanne, leur fille, mariée à Charles-Emmanuel, duc de Savoïe.

Victor-Amédée, leur fils, roi de Sardaigne, marié à Anne-Marie d'Orléans.

Alexandre, grand prieur de France, mort en prison en 1629.

Marie-Adélaïde de Savoie, leur fille, mariée au duc de Bourgogne.

Louis XV.

Par le duc de Nemours dont on vient de parler, le roi régnant descend de Louis XII à la dixieme génération.

Louis XII, le bon roi.

1. Renée, princesse de Ferrare.
2. Anne d'Est, mariée 1°. au duc de Guise, tué devant Orléans par Poltrot; 2°. au duc de Nemours.
3. Henri I, duc de Nemours.
4. Charles II, duc de Nemours, tué par le duc de Beaufort.
5. Marie-Jeanne, femme d'Emmanuel II, duc de Savoie.
6. Victor-Amédée, roi de Sardaigne.

Henriette, mariée en 1619 à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, morte en 1663, âgée de 67 ans. Elle étoit grand'mere du vieux duc d'Elbeuf mort en 1748, âgé de 88 ans, et du prince d'Elbeuf, qui, demeurant à Naples, fit creuser à Portici dans l'endroit où l'on a découvert les ruines d'Herculanum. Il revint à Paris en 1719, devint duc d'Elbeuf en 1748 à la mort de son frere, épousa la veuve du

---

7. Marie-Adélaïde, duchesse de Bourgogne.
8. Louis XV.
9. M. le Dauphin.
10. Louis XVI, le bon roi.

marquis de Coétanfao, et mourut au mois d'août 1753, âgé de 86 ans.

La postérité de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées subsiste encore dans un grand nombre de descendants de la duchesse d'Elbeuf, entr'autres:
M. le maréchal de Soubise;
M. le duc de Fronsac;
Madame la princesse de Poix.

Voici leur filiation.

M. LE MARÉCHAL DE SOUBISE.

Henriette, duchesse d'Elbeuf.
François, comte de Lillebonne, son quatrieme fils, né en 1624, mort en janvier 1694.
Élisabeth, sa fille, née le 5 avril 1664, mariée, le 7 octobre 1691, à Louis de Melun,

comte d'Épinay, veuve le 24 septembre 1704, morte le 7 février 1748.

Anne-Julie-Adélaïde, sa fille, mariée, le 16 septemb. 1714, à Jules-François-Louis de Rohan, prince de Soubise, mort de la petite vérole le 6 mai 1724, âgé de 28 ans. Elle mourut de la même maladie, qu'elle avoit gagnée en gardant son mari, le 18 mai suivant.

Charles de Rohan, maréchal de Soubise, né le 16 juillet 1715, marié 1°. le 29 décemb. 1734 à Anne-Marie-Louise de la Tour d'Auvergne, fille du duc de Bouillon, dont il a eu un fils nommé le comte de Saint-Pol, mort âgé de trois

ans, et madame la princesse de Condé; 2°. en 1741, à Anne-Thérese de Savoie-Carignan, morte le 5 avril 1745. Il en a eu la princesse de Rohan-Guémené, gouvernante des enfants de France, née le 28 décembre 1743, et mariée, le 15 janvier 1761, au prince de Guémené.

M. LE DUC DE FRONSAC.

Henriette, duchesse d'Elbeuf.

Le comte de Harcourt, son troisieme fils, né en 1623, mort le 27 juin 1694.

Le prince de Harcourt, son fils aîné, né le 14 août 1648, mort en février 1719.

Anne-Marie-Joseph, prince de Guise, son second fils, né le

30 avril 1679, mort le 29 avril 1739.

Élisabeth-Sophie, sa deuxieme fille, mariée le 27 avril 1734 au duc depuis maréchal de Richelieu, et morte le 2 août 1740.

Louis-Antoine-Sophie, duc de Fronsac, né le 4 fév. 1736, veuf, le 3 fév. 1767, de mademoiselle d'Hautefort, et remarié en 1776 à mademoiselle de Gallifet. Jeanne-Sophie-Louise-Élisabeth-Armande-Septimanie de Richelieu, sa sœur, née à Montpellier le premier mars 1740, épousa, en février 1756, le comte d'Egmont Pignatelli, et mourut sans enfants en 1773.

MADAME LA PRINCESSE DE POIX.

Henriette, duchesse d'Elbeuf.
Le comte de Harcourt.
Le prince de Harcourt.
Le prince de Guise.
Louise-Henriette, sa fille aînée, mariée, le 21 mars 1725, au duc de Bouillon, dont elle fut la quatrieme femme; il mourut le 16 mai 1730, et elle le suivit, le 31 mars 1737, âgée de 30 ans.
Marie-Sophie-Charlotte de la Tour d'Auvergne, sa fille, sœur du duc de Bouillon dernier mort, mariée au prince depuis maréchal de Beauvau, morte le 6 septembre 1763, âgée d'environ 35 ans.
Anne-Louise-Marie de Beau-

vau, née le premier avril 1750, mariée, le 9 septembre 1767, avec le prince de Poix, capitaine des Gardes, gouverneur de Versailles, fils du maréchal de Noailles-Mouchy.

AUTRES ENFANTS NATURELS.

DE HENRIETTE DE BALSAC, marquise de Verneuil, fille du marquis d'Entragues, et de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, dont il avoit eu le comte d'Angoulême. La marquise de Verneuil mourut âgée de 63 ans, le 9 juillet 1633.

Henri, pair de France, chevalier des ordres du roi, et gouverneur du Languedoc, né

en octobre 1601, légitimé en 1603. Il eut plusieurs abbayes, et fut même nommé à l'évêché de Metz, dont il jouit des revenus depuis 1612 jusques vers 1660. En 1663, il prit le titre de duc de Verneuil, épousa en 1668 la duchesse de Sully, fille du chancelier Seguier, et mourut en son château de Verneuil, le 28 mai 1682.

Gabrielle-Angélique, née le 21 janvier 1603, épousa à Lyon, le 12 décembre 1622, Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, dont elle eut le duc de Candale, et une fille carmélite.

Gabrielle mourut en 1627, le 24 avril.

De Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, fille de Claude de Bueil, seigneur de Courcillon, et de Catherine de Montecler, mariée 1°. à Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur à Constantinople. Elle fit déclarer nul son mariage, et épousa en 1617 René du Bec, marquis de Vardes, dont elle eut deux fils. L'aîné épousa mademoiselle de Nicolaï, fille du premier président de la chambre des comptes, et n'en eut qu'une fille, mariée au duc de Rohan. Le second, nommé comte de Moret après la mort de son frere le comte de Moret, fils de Henri IV, fut tué d'un coup de

canon au siege de Gravelines, le 13 août 1658, laissant de Ninon de Lenclos un fils naturel, tué au siege de Lille en 1667. (1)

---

(1) Le journal de Henri IV rapporte ce qui suit :

« Le mardi 5 octobre 1604, mademoiselle de Bueil, nouvelle maîtresse du roi, épousa, à Saint-Maur des Fossés, le jeune Chanvalon, jeune gentilhomme, bon musicien et joueur de luth. Il eut l'honneur de coucher le premier avec la mariée, mais éclairé, tant qu'il y demeura, des flambeaux, et veillé des gentilshommes par commandement du roi, qui le lendemain coucha avec elle à Paris, au logis de Montauban, où il fut au lit jusqu'à deux heures après midi. Il la fit comtesse de Moret vers la fin de cette année. »

Antoine de Bourbon, comte de Moret, né en 1607, et légitimé en 1608, fut tué au combat de Castelnaudary, le premier de septembre 1632, où le duc de Montmorency fut pris.

De Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, fille de François des Essarts, tué à Treves le 18 juin 1590, et de Charlotte de Harlay, sœur du comte de Césy, premier mari de la comtesse de Moret. Elle épousa en Piémont, le 4 novembre 1630, François de l'Hôpital, maréchal de France et gouverneur de Paris, dont elle n'eut point d'enfants, et qui se remaria,

après sa mort, arrivée le 8 juillet 1651, à Françoise Mignot, veuve de Pierre de Portes, receveur-général du Dauphiné, remariée en troisiemes noces, le 14 décembre 1672, à Jean Casimir, roi de Pologne, alors abbé de Saint Germain des Prés. Elle est morte en 1711.

Charlotte des Essarts, avant que d'épouser le maréchal de l'Hôpital, avoit épousé, dit-on, le 14 février 1611, Louis, cardinal de Guise, archevêque de Rheims. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en eut six enfants;

1°. Charles-Louis de Lorraine, évêque de Condom.

2°. Achille de Lorraine, comte

de Romorantin, tué, en 1648, en Candie. Il étoit pere de Charlotte de Lorraine, mariée, en 1660, avec Ignace de Rouhaut, marquis d'Acy. Ce fut elle qui prétendit qu'il y avoit contrat de mariage entre sa grand'mere et le cardinal, et disputa au prince de Condé la succession de la maison de Guise.

3°. Henri, chevalier de Lorraine, mort fou.

4°. Louise de Lorraine, dame de Romorantin.

5°. Charlotte de Lorraine, abbesse de S. Pierre de Lyon.

6°. Louise de Lorraine épousa, le 24 novemb. 1639, Claude Pot, seigneur de Rhodes, grand maître des cérémo-

nies, et mourut sans enfants, à Paris, le 15 juillet 1652.

Jeanne, abbesse de Fontevraud, morte en 1670.

Marie-Henriette, abbesse de Chelles, morte en 1629.

Henri IV eut une foule de maîtresses dont on ne nous a pas conservé les noms.

Voici quelques unes de celles qui ont été connues.

Catherine de Luc d'Agen : c'étoit une bourgeoise que le roi abandonna bientôt, quoiqu'elle fût grosse. On dit qu'elle mourut de misere, elle et son enfant.

Claudine de Balsac, de la branche des seigneurs de Montagu, fut faite dame de Bois-

Roger. Elle avoit deux sœurs: Anne, mariée à Antoine de Mouchy; et Louise, abbesse du Sauvoir, près de Laon. Les Balsac remontoient jusqu'à Roffic de Balsac en 1336. Les seigneurs de Montagu venoient de Thomas sire de Montagu, deuxieme fils de Pierre de Balsac, grand-pere de François, qui épousa Marie Touchet, et en eut la marquise de Verneuil.

Ce François de Balsac étoit frere aîné de Charles, dit le bel Entraguet, chevalier des ordres du roi en 1595, qui tua Quélus, le dimanche 27 avril 1576, sur le terrain où est aujourd'hui la rue des Tournelles. Ils avoient pour seconds, Riberac et Schomberg du côté de d'Entragues;

Maugiron et Livarot du côté de Quélus. Maugiron et Schomberg resterent sur la place, Riberac mourut le lendemain, Livarot fut malade six semaines et guérit; Quélus reçut dix-neuf coups, d'autres disent trente-trois, dont il mourut le 29 mars suivant, et d'Entragues n'eut qu'une égratignure. Henri III lui accorda sa grace quelque temps après : il mourut à Toulouse en 1599, ayant été fiancé à une fille du maréchal de Montluc.

Cette Claudine aimoit passionnément Jean de Montluc, troisieme fils du maréchal, commandeur de l'ordre de Malte, qui se trouva au siege de cette ville en 1565; il embrassa en-

suite l'état ecclésiastique, et fut nommé à l'évêché de Condom, mais ne fut point sacré, et s'en démit en 1581.

Il fut si aimé de cette belle fille, qu'elle courut après lui à Rome, où il alla après l'avoir livrée à Henri par le moyen de Salbeuf, gentilhomme gascon, qui ne faisoit pas auprès du roi de Navarre le métier d'un gentilhomme.

Arnaudine, nommée, dans la confession de Sancy, Jeanne du Monceau de Tignonville, fille de Lancelot du Monceau, seigneur de Tignonville, premier maître d'hôtel de la reine de Navarre, et de Marguerite d'Alençon, fille naturelle de René, duc d'Alençon, et sœur de Char-

les, duc d'Alençon, qui épousa la sœur de François Ier, depuis reine de Navarre, et qui mourut à Lyon de honte d'avoir fui à la bataille de Pavie. Cette Marguerite d'Alençon eut une fille, née en 1551, et nommée Jeanne : c'est celle dont il s'agit ici. En 1576, elle fut dame d'honneur de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, sœur de Henri IV, et se maria, le 7 fév. 1581, à François-Charles, baron de Pardaillan-Paujas. On prétend que Henri eut ses faveurs, moyennant les soins du même Salbeuf.

Mademoiselle de Rebours, fille de condition de Béarn.

Henri en devint amoureux en 1579. Elle étoit fille de Mont-Abert-Rebours, gentilhomme

huguenot, qui fut massacré la nuit de la Saint-Barthélemi.

Mademoiselle de Dayelle, Grecque sauvée du sac de Chypre en 1571 ; elle étoit au nombre des filles de la reine mere. Le roi de Navarre l'aima vers 1575, lorsqu'il étoit encore à la cour de France. Elle épousa ensuite, en 1588, Jean d'Humerieres, gentilhomme normand, un des plus braves officiers de Henri III ; et son frere, Horatio Dayelle, étoit gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon.

Charlotte de Beaune, femme de Bernard de Fizes, sieur de Sauves, secrétaire d'état, et niece de Jean de Beaune, premier maître d'hôtel de Catherine de Médicis.

Son pere, Jacques de Beaune, étoit chevalier de l'ordre du roi et ambassadeur en Suisse. Il fut gouverneur puis chambellan du duc d'Anjou. Charlotte se remaria, le 18 octobre 1584, à François de la Trémouille, marquis de Noirmoutier; elle étoit alors dame d'atours de Catherine de Médicis. Elle mourut, le 30 septembre 1617, âgée de 66 ans, étant née en 1551 : elle n'eut qu'un fils de son second mariage.

Fleurette, fille d'un jardinier de Nérac.

Martine, femme d'un médecin de la princesse de Condé. M. du Fay, chancelier de Navarre, en étoit aussi amoureux.

La belle boulangere de Saint-

Jean, ou la belle Paule. On voit le reste de son cadavre assez bien conservé dans le caveau des cordeliers à Toulouse. La peau du visage est comme un vieux parchemin.

Madame de Petonville.

Mlle de Duras (Marguerite ou Jeanne), fille de Symphorien de Durfort, et de Barbe Cauchon de Maupas, fille d'honneur de la reine Eléonor, deuxieme femme de François Ier. Elle étoit fille de Thierri Cauchon, seigneur de Maupas en Champagne, et d'Adrienne Bossut-Longueval. Elle se maria à Guy Chabot, baron de Jarnac, veuf de Louise Pisseleu, et vivoit encore en 1577. Ce Chabot étoit celui qui se battit dans la cour du château de

Saint-Germain, le 10 juil. 1547, en présence de Henri II et de toute sa cour, contre la Châtaigneraie, qui mourut de ses blessures.

Ce fut pour elle que Marot fit ces jolis vers :

> Las! il est mort! pleurez-le, damoiselles,
> Le passereau de la jeune Maupas, etc. (1)

C'est de cette Mlle de Maupas que viennent MM. de Duras.

La comtesse de Saint-Mégrin. Probablement c'étoit Diane d'Escars, veuve du comte de Maure, qui épousa en 2es noces Louis de Stuert de Caussade, comte de Saint-Mégrin, qui mourut fort vieux en 1634. Leur

---

(1) Voyez le cinquieme tome de la reine de Navarre, page 206.

fils unique, Jacques de Stuert de Caussade, comte de la Vauguyon, mort en 1672, âgé de 83 ans, eut de la fille du maréchal de Roquelaure:

1°. Jacques de Saint-Mégrin, tué au combat du fauxbourg Saint-Antoine, le 2 juillet 1652, et enterré dans l'église de Saint-Denis, par ordre du roi. Son fils unique mourut âgé de cinq ou six ans.

2°. Marie de Stuert, comtesse de la Vauguyon et de Saint-Mégrin, qui épousa Barthelemi de Quélus, comte de Broutay, tué en 1667. Leur petit-fils a été le duc de la Vauguyon, gouverneur de Louis XVI, mort le 4 février 1772, âgé de 66 ans.

Charlotte-Catherine de la Tré-

mouille, née en 1568, mariée, le 16 mars 1586, à Henri Ier, prince de Condé, fils de Louis Ier, tué à Jarnac. Elle mourut à Paris le 28 août 1629. Elle fut la seconde femme du prince de Condé, et soupçonnée de l'avoir fait empoisonner, pour lui cacher sa grossesse où il n'avoit eu aucune part. Henri IV, n'étant que roi de Navarre, eut part à ses faveurs, et pouvoit bien être le pere de cet enfant; car la marquise de Verneuil, ayant su que Henri avoit été courtiser la princesse de Condé, femme de Henri II, lui dit: « N'êtes-vous pas honteux « de vouloir coucher avec la « femme de votre fils? car vous « savez bien que vous m'avez « dit qu'il l'étoit. »

18.

Madame de Sponde étoit femme de Jean de Sponde, et fille de M. de Guerres, chez qui logeoit Sponde.

Son mari, voulant se défaire d'une femme qu'il trouvoit trop galante, gagna, ou crut gagner, sa servante, nommée Rollette, qui lui promit d'empoisonner sa maîtresse; mais ayant apprêté le poison, elle le fit prendre au mari, et en débarrassa ainsi sa femme. On prétend que Henri IV avoit eu ses bonnes graces en Béarn.

MANIFESTE
DE HENRI IV
SUR SON DIVORCE
avec Marguerite de Valois.

dans l'affection de ses sujets. Il est vrai que j'ai été contraint de conquérir par les armes le royaume que le droit de ma naissance me donnoit; mais toute la terre m'est témoin que j'ai pardonné à plus d'ennemis que je n'ai vengé d'outrages. Les perturbateurs de l'état, aussi-bien que mes ennemis particuliers, ont ressenti les effets de ma clémence. Cependant, après tout cela, j'apprends que non seulement les étrangers, mais même plusieurs François, peu affectionnés à mon service, trouvent mauvais qu'après vingt-huit ans de mariage je me sois séparé de la sœur des rois mes prédécesseurs, sous prétexte de la parenté qui est entre nous. Les uns m'appellent

voluptueux, les autres athée, et tous ensemble ingrat. Je croyois pouvoir me dispenser d'entretenir le public de l'endroit le plus chagrinant de ma vie, que j'avois condamné pour mon repos à un éternel silence : mais puisqu'il s'agit de mon honneur, et qu'une cruelle nécessité m'oblige à repasser pour ma justification sur des faits si désagréables, je veux bien éclaircir ceux qui se sont laissé abuser, et confondre en même temps la malice de mes ennemis cachés, en exposant aux yeux de toute la terre les véritables causes du divorce que je demande. Dans le rang où Dieu m'a élevé, il ne suffit pas que ma vie soit sans reproche : il faut éviter encore qu'elle

ne soit soupçonnée, et tirer enfin le rideau sous lequel j'avois voulu cacher les désordres de ma famille.

On dit que le ciel envoie des avertissements, à ceux qui sont nés pour commander aux autres, des malheurs qui doivent leur arriver. Si la pluie de sang qui tomba à Rome avant la bataille de Cannes, fut un présage de la perte que la république y devoit faire, le sang qui fut répandu le jour de mes noces fut aussi le triste présage des cruels déplaisirs que devoit me causer cette fatale union. Je ne profitai pas de ce mauvais augure, et je n'y fis aucune réflexion, non plus qu'aux paroles du roi Charles IX, frere de cette impudique,

qui, la connoissant mieux que moi, dit plaisamment « qu'il « ne donnoit pas sa Margot seu- « lement pour femme au roi de « Navarre, mais à tous les hu- « guenots de son royaume». J'y donnai un sens bien différent du sien, et je crus qu'il la regardoit comme un nœud qui devoit à l'avenir attacher inviolablement tous les huguenots à son service. Le temps ne m'a que trop bien développé le mystere de cet oracle. J'avois si peu pratiqué cette princesse, que je ne savois pas que, dès l'âge de onze ans, elle avoit commencé d'être sensible à l'amour, et qu'Entragues et Charrins se vantoient tous deux d'en avoir obtenu dès-lors les premieres faveurs. Je ne sais si

la généreuse émulation de disputer cette conquête, ou l'excès du plaisir, firent aller Entragues au-delà de ses forces ; mais il est certain que les efforts qu'elle lui fit faire, le mirent sur le bord du tombeau, et l'obligerent à quitter la partie, pour prendre une femme moins belle, mais plus modérée et plus sage.

Le prince de Martigues remplit la place que d'Entragues venoit de quitter ; car s'étant défaite de Charrins, qu'elle n'aimoit plus, il demeura seul le maître de son cœur. Ce prince, assez vain de son naturel, fit si peu de mystere de sa bonne fortune, que leur intrigue, connue de toute la cour, éclata jusqu'à l'armée, et passant de l'un à l'au-

tre, fut la riche matiere des plaisanteries de toute l'infanterie, dont Martigues étoit colonel. Cet amant indiscret portoit, aux occasions les plus périlleuses, une écharpe en broderie, et un petit chien qu'elle lui avoit donné, qu'il conserva jusqu'à la mort comme un gage de son amitié. La perte de ce favori lui fit répandre des larmes que le roi tâcha d'essuyer en la mariant avec le roi de Portugal; mais le duc de Guise, qui formoit dès lors le parti de la ligue, et qui prétendoit, en l'épousant, donner quelque couleur à ses injustes et ambitieux desseins, traversa ce mariage par le moyen du cardinal de Lorraine, son oncle, qui avoit été envoyé en Espagne

pour complimenter le roi catholique sur la mort d'Élisabeth de France, son épouse. Le duc cependant gagna le cœur de cette princesse par les bons offices de madame de Carnavalet. Elle ajouta à ses autres crimes l'inceste qu'elle commit avec les ducs d'Anjou et d'Alençon, ses freres; et ce furent eux qui interrompirent son commerce avec le duc de Guise. Voilà comment elle avoit débuté avant notre mariage. Jugez si je n'avois pas besoin d'une grande vigueur pour emporter la bague à la premiere course!

Nous ne fûmes pas plutôt mariés, que ceux qui avoient pu prétendre à son alliance, s'éloignerent, et l'obligerent, par leur retraite, à se borner à des galan-

teries moins publiques. La duchesse de Nevers, sa bonne amie, et qui aimoit Coconas, l'engagea à favoriser la Mole, confident de leur intrigue, pour lui épargner le chagrin de garder les manteaux pendant qu'ils étoient ensemble. Elles ne jouirent pas long-temps de leurs amants : ils se trouverent complices de la conspiration des maréchaux de Montmorenci et de Cossé, et laisserent leurs têtes sur un échafaud. Ces charitables dames ne laisserent pas longtemps exposés à la vue du peuple les tristes restes de leurs malheureux amants : elles enleverent leurs têtes elles-mêmes, les mirent dans leur carrosse, et les porterent ensuite dans la

chapelle de saint Martin, au-dessous de Montmartre; et après les avoir mouillées de leurs larmes, elles les enterrerent de leurs propres mains.

La reine fut si touchée de la mort tragique de la Mole, qu'elle fit pitié à Saint-Luc. Ce cavalier, pour l'en consoler, vint souvent la voir à Nérac, à la faveur de la nuit, travesti de plusieurs manieres; mais comme il disparoissoit le jour, son absence ramenoit son chagrin. Pour y suppléer, elle eut recours à Bussy: mais elle ne trouva pas son compte avec lui; et l'on dit qu'il n'étoit pas si brave dans les ruelles, qu'à la tête d'un camp volant, parcequ'il étoit incommodé d'une colique qui

le prenoit d'ordinaire au commencement du plaisir.

La différence de parti ne l'empêcha pas d'écouter le duc du Maine, bon compagnon, gros et gras et voluptueux, et en un mot d'aussi bon appétit qu'elle. Cette conformité d'humeurs fit long-temps durer leur commerce, malgré la concurrence de madame de Vitry, qui fit tout ce qu'elle put pour le traverser.

Le duc eut néanmoins l'imprudence d'écrire un jour à sa rivale qu'il préféroit le soleil à la lune; ce qui vouloit dire en bon françois madame de Vitry à la reine de Navarre, parceque ma chaste épouse se faisoit appeller Diane. Mais la paix se fit, et la lune éclipsa le soleil.

Ce sacrifice ne guérit point Diane de son humeur inconstante ; aussi n'étoit-il pas juste qu'elle eût de la fidélité pour un homme qui s'éloignoit d'elle pour faire la guerre au parti que l'honneur et le devoir l'obligeoient d'embrasser. Les huguenots auroient eu même sujet de se plaindre, si elle n'avoit trouvé personne parmi eux digne de l'occuper pendant quelques jours. Le vicomte de Turenne fut le premier qui se mit sur les rangs : il étoit de bonne taille ; il avoit bonne mine, et son extérieur la charma d'abord ; mais elle ne trouva pas dans le particulier ce qu'il promettoit en public. Aussi lui donna-t-elle son congé, parce, disoit-elle,

qu'il ressembloit aux nuages vuides qui n'ont rien de beau que l'apparence. Cet amant désespéré vouloit aller se pendre dans quelque terre inconnue; et je ne sais ce qui en seroit arrivé, si, pour l'intérêt de notre parti, je ne l'eusse obligée à le rappeller. Elle eut de la peine à s'y résoudre, parceque sa vanité lui faisoit espérer que le vicomte auroit le destin de l'amant d'Anaxarette, et qu'il lui fâchoit de se voir dérober la gloire d'avoir fait pendre un homme de ce mérite.

Elle me vendit cher cette complaisance; car il fallut que je souffrisse celle qu'elle avoit pour Clermont d'Amboise, qui l'embrassoit souvent en déshabillé sur la porte de sa chambre, tan-

dis que le soir, pour lui donner le temps de se mettre au lit, je jouois ou me promenois dans ma salle avec mes officiers. On ne peut pas être plus commode, et je connois plus d'une coquette qui acheteroit au poids de l'or un mari de ce caractere. Cependant, afin qu'on ne m'accuse pas de débiter une morale si singuliere pour apprivoiser les maris jaloux et profiter de leur facilité, je veux bien expliquer les raisons qui m'obligerent à tenir une telle conduite. J'étois un roi sans royaume, et chef d'un parti qu'il falloit maintenir, le plus souvent sans troupes et sans argent pour en avoir; et quand je voyois l'orage prêt à fondre sur moi, je n'avois, pour le conju-

rer, d'autre moyen que la soumission. Cette bonne dame, telle qu'elle est, ne m'étoit pas inutile; sa considération fléchissoit sa mere et ses freres aigris contre moi. D'un autre côté, sa beauté m'attiroit quantité de braves, que sa facilité retenoit à mon service; et elle auroit cru faire tort aux intérêts de notre parti, si elle en avoit rebuté quelqu'un par un excès de sévérité. Jugez après cela si je n'avois pas besoin de la ménager, quoiqu'avec ses autres minauderies elle amusât tous ceux qui lui en contoient. Il y en eut pourtant qui furent l'objet de sa raillerie, et je fus honoré de la confidence de leur ridicule passion. Le vieux fou de Pibrac fut

de ce nombre : l'amour le fit son chancelier, et il brigua cette charge pour avoir le privilege de lui écrire les belles lettres que sa tendresse lui dictoit, et dont la perfide se divertissoit avec moi dans le particulier. Elle avoit fait tirer son horoscope, et on lui avoit dit que, depuis le 21 jusqu'au 28 de mars 1580, elle mourroit de ma main, et que je l'immolerois à mon honneur outragé. Mais ma prudence, ou l'espérance de me séparer un jour d'elle, rendirent la prédiction vaine, et corrigerent la malignité de son étoile. Nous continuâmes à vivre comme auparavant : je fus toujours indulgent, et elle toujours voluptueuse. Elle chercha même

de nouveaux ragoûts à sa volupté, fit mettre à son lit des draps de taffetas noir, et illuminer sa chambre de plus de mille bougies. Ce fut alors qu'elle devint féconde, et qu'elle mit au monde ce fruit de son libertinage, qui, élevé sous un nom emprunté, promet d'enchérir un jour sur les heureux talents de sa mere. Ces raffinements l'avoient rendue si délicate, qu'elle ne pouvoit plus me souffrir. Lorsque, revenant de la chasse, le visage poudreux et baigné de sueur, je me couchois auprès d'elle, elle faisoit changer ses draps d'abord que j'étois sorti, quoique souvent je n'y eusse pas demeuré un quart-d'heure. Elle méprisoit non seulement

ma personne, mais même ma naissance, qu'elle croyoit fort inférieure à la sienne, et ne pouvoit s'empêcher de le témoigner à mes parents. Je la priai un jour de trouver bon que madame de Thoiras, qui étoit un peu ma parente, mangeât à sa table. Elle me répondit qu'il falloit donc auparavant que je trouvasse bon qu'elle lui lavât les pieds dans un bassin plein d'eau; voulant dire par là qu'elle étoit si pauvre, qu'on pouvoit la mettre au nombre de ceux qu'on choisit pour faire la cene; comme si elle n'avoit pas eu à Florence cent marchands qui lui étoient plus proches de vingt degrés, qu'aucun allié des illustres maisons de Foix et d'Albret

ne l'étoit de celle de Bourbon. Mais il lui arriva depuis des aventures qui l'humilierent beaucoup.

Après qu'elle eut été chassée honteusement de Paris, d'où un capitaine des gardes du corps eut ordre de la faire sortir, et qu'on eut fouillé jusques dans sa litiere pour voir qui l'accompagnoit, et si mesdames de Duras et de Béthune, secrétaires de son cabinet, à qui l'on avoit défendu de la suivre, n'y étoient pas, elle garda plus de mesures, de peur d'être traitée avec plus d'ignominie. Comme sa retenue étoit forcée, aussi ne dura-t-elle qu'autant que le souvenir de l'affront. Elle retomba dans son premier déréglement, et n'eut

plus aucun ménagement. Elle me quitta sans rien dire, et s'en alla à Agen, ville contraire à mon parti, où elle tint sa cour galante, et continua ses débauches avec plus de liberté. Sa mauvaise conduite scandalisa si fort les habitants, qu'ils la chasserent honteusement, et l'obligerent à partir avec tant de précipitation, qu'à peine eut-elle le temps de monter en croupe derriere son amant. Ses filles, qui n'avoient pu trouver assez de chevaux de louage, suivirent comme elles purent, les unes sans masques, les autres sans tablier, plusieurs à demi nues, et toutes avec tant de désordre, qu'on les eût plutôt prises pour une troupe d'Égyp-

tiennes que pour les filles d'honneur d'une grande reine. Elles furent accompagnées par quelques officiers, les uns à cheval sans bottes, les autres à pied, sous les ordres de Lignerac, qui les mena à Carlat dans les montagnes d'Auvergne, où Marcé son frere étoit gouverneur; place forte à la vérité, mais qui ressembloit mieux à une caverne de voleurs qu'à un lieu propre à loger une princesse, fille, sœur et femme de roi.

Je ne saurois repasser sur tant d'indignités sans rougir, et surtout quand je songe que l'histoire ne manque jamais de faire revivre les actions des grands, quelque soin qu'on prenne de les étouffer. Quelle honte, lors-

qu'après vingt siecles, un siecle moins vicieux apprendra que celui-ci a produit ce monstre d'impudicité, qui, sans respect du sang royal dont il étoit descendu, a enchéri sur les vices des plus fameuses débauchées de l'antiquité!

J'espérois, avant cette derniere aventure, que son inconstance naturelle la dégoûteroit d'une débauche où elle n'avoit trouvé aucune opposition, puisque rien n'est si propre à exciter le desir, que les obstacles qu'on rencontre, et qu'en récompense de l'indulgence avec laquelle j'avois souffert toutes ses infidélités, elle cesseroit de me déshonorer; mais l'expérience m'a fait voir qu'après

qu'on s'est une fois habitué au vice, on trahit sans remords les plus justes devoirs. Cette obstination à violer avec tant de scandale tous les droits du mariage m'a fait enfin résoudre à rompre le lien qui nous unissoit. Dieu, qui m'a fait la grace de me délivrer de cette impudique, sait combien j'aurois souhaité que les raisons de notre divorce secret eussent pu s'expliquer avec des paroles plus douces. Ce même Dieu m'est témoin que ce n'est qu'à regret que je mets au jour des faits que je voudrois condamner de tout mon cœur à un éternel silence; mais je dois cette déclaration à mon honneur, pour me mettre à couvert des

traits de la calomnie et des mécontentements du public, d'autant mieux que je n'avancerai rien qui ne soit connu de toute la France.

Le roi, son frere, apprenant sa fuite et les plaintes que j'en faisois, m'écrivit que si je l'avois cru, et que j'eusse traité sa sœur en sortant de Paris comme elle le méritoit, je me serois épargné ce chagrin, et n'aurois pas la tête rompue de ses extravagances. Il dit même tout haut à son dîner que la reine de Navarre ne s'étoit pas contentée de se prostituer aux cadets de Gascogne, qu'elle étoit allée trouver les muletiers et les chauderonniers d'Auvergne. Cette prédiction ne fut que trop véri-

table : elle n'eut guere plus de délicatesse dans le choix de ses favoris, après qu'elle fut arrivée à Carlat, où elle demeura longtemps, non seulement sans lit de parade, mais aussi sans chemise. Comme elle n'aimoit pas l'abstinence, et qu'elle ne savoit à quel saint se vouer, elle jeta les yeux sur son cuisinier, et lui fit part de ses faveurs, en attendant Duras, qu'elle avoit envoyé en Espagne pour en faire venir de l'argent, quoique la femme de cet envoyé vantât tous les jours à la reine la constance et la fidélité de son époux, pour l'empêcher, s'il étoit possible, d'entrer dans un si honteux engagement. Il est vrai que la misere et la pauvreté de la reine

avoient fait déserter tous ses autres amants, et que Saint-Vincent s'en étoit retourné chez lui pour éviter la grosse dépense qu'il lui eût fallu faire, s'il avoit entrepris de nourrir toute la maison.

La reine de Navarre étoit trop délicate, pour s'accommoder long-temps d'un amant qui sentoit toujours la graisse; mais comme il lui en falloit un, elle prit en sa place Aubiac, son écuyer, qui n'auroit jamais espéré, avec son poil roux, sa peau truitée, et son nez teint en écarlate, de devenir un jour l'amant d'une fille de France. Cependant il y parvint; et madame de Marcé, qui étoit venue faire sa cour un peu trop matin, sur-

prit ces deux amants au lit. Cet officieux empressement lui coûta la mort de son mari, dont la reine se défit adroitement par un breuvage préparé à la mode du pays de sa mere. Elle crut qu'après avoir empoisonné le gouverneur, il ne lui seroit pas difficile, avec le secours des troupes que Roras, cousin d'Aubiac, étoit allé lever en Gascogne, de se rendre maîtresse de la place, et d'en chasser ceux qui l'avoient généreusement reçue pendant sa disgrace ; mais elle se trompa, car elle ne tira de son crime aucun avantage.

Duras, de retour d'Espagne, chagrin qu'un autre eût pris sa place, ne donna point d'argent, et dit qu'il avoit employé en

gants parfumés, en chevaux, et autres curiosités du pays d'où il venoit, ce que cette nouvelle amazone avoit destiné pour me faire la guerre. D'ailleurs, le secours gascon ayant été découvert, la garde renforcée, on lui conseilla de chercher un autre gîte; ce que la peur d'un nouvel affront lui fit exécuter sur le champ. Elle partit de Carlat dans le même équipage et avec le même désordre qu'elle y étoit arrivée, et fit tant par ses journées qu'elle se rendit à une des maisons de la reine sa mere. A peine eut-elle mis pied à terre, qu'elle fut assiégée par le marquis de Cavillac, à qui le roi en avoit donné la commission. Elle y fut prise avec son amant qu'on

trouva caché sous un tas d'ordures, sans barbe et sans cheveux, elle-même les lui ayant coupés avec ses ciseaux pour le mieux déguiser. Elle ne s'étoit néanmoins résolue de le sauver par cette voie qu'après avoir tenté inutilement de lui donner du courage, et l'avoir exhorté d'éviter par la mort l'ignominie qui lui étoit préparée, offrant de lui en montrer l'exemple, pourvu qu'il eût assez de résolution pour la suivre. Je ne doute point que ceux qui liront ce manifeste ne soient touchés de compassion, lorsqu'ils apprendront à quelles extrémités se voit réduite cette princesse, indigne rejeton de ces fameux héros qui ont si glorieusement étendu

les bornes de ce fameux royaume, et humilié l'orgueil de ses voisins. Je n'ai pas moins de chagrin de voir ainsi leur mémoire offensée, et leur réputation flétrie par cette ennemie de la vertu; mais il faut s'en consoler, puisqu'il n'est point de race, quelque illustre qu'elle puisse être, qui n'ait quelque endroit défectueux, ni de source si pure qui, dans une longue course, ne mêle de la boue au crystal de ses eaux. Finissons cette triste morale, et voyons comme elle se tira du précipice où elle s'étoit jetée.

Elle avoit des manieres flatteuses dont il étoit difficile de se défendre, quand elle vouloit s'en servir. Elle fit tant d'avances

à Cavillac, qu'il ne put s'empêcher d'y être sensible: il préféra un plaisir passager à la fidélité qu'il devoit à son maître, il se laissa prendre à celle qu'il avoit prise, il sacrifia l'intérêt de sa fortune aux douceurs de l'amour; et, se laissant aveugler à la jalousie, il fit faire le procès à Aubiac par Lugoli. Ce malheureux, qui n'étoit coupable d'autre crime que d'avoir répondu comme lui aux caresses de Circé, fut pendu à Aigue-perse, et témoigna jusqu'au bout tant de constance pour son infidele maîtresse, qu'au lieu de songer à son salut, il baisa, jusqu'au dernier moment de sa vie, un manchon de velours bleu qui étoit le seul reste qu'il eût alors

des faveurs de cette impudique. Il semble que le malheureux Aubiac eût eu quelque pressentiment de sa destinée; car la premiere fois qu'il vit cette reine, il fut si charmé de sa beauté, qu'il dit au commandant du régiment de Saint-Luc qui étoit auprès de lui : Ah ! l'aimable personne ! si je pouvois passer une nuit avec elle, je ne regretterois pas ma vie, dussé-je être pendu le lendemain. Il n'y a pas de plaisir de rencontrer si juste : ces sortes de souhaits sont à craindre ; et je m'étonne que ceux qui, comme lui, ont été favorisés de cette princesse, n'aient quelque attention à son infortune. Ils ont apparemment compté sur le proverbe qui dit que les

gibets sont pour les malheureux et non pour les coupables.

Cavillac, s'étant donc défait d'un rival qu'il immola plutôt à sa jalousie qu'à ma juste vengeance, n'oublia rien pour plaire à sa nouvelle maîtresse. Cet illustre galant, aussi mal-propre que moi avant que l'amour l'eût métamorphosé, commença dès lors à consulter son miroir, et à se servir de tous les ajustements qui pouvoient donner quelque avantage à sa petite taille. Mais il eut beau se parer, il ne put jamais fixer l'humeur inconstante de sa reine. Elle n'eut de complaisance pour lui qu'autant qu'il en falloit pour l'humaniser, afin que, se croyant aimé, il la laissât maîtresse absolue

dans Usson. Pour venir à bout de son dessein, elle lui reprocha qu'il se défioit de son mérite, qu'il n'avoit guere de délicatesse de ne lui laisser pas suivre son penchant sans contrainte; ajoutant qu'elle vivroit avec lui plus librement, si elle le voyoit persuadé qu'il ne devoit ses caresses qu'à l'ardeur de sa passion. Cavillac se laissa séduire par ces flatteuses espérances; mais à peine eut-il fait sortir de la ville la garnison qu'il y avoit mise, et permis à la reine de la remplacer par une autre qui fût à sa dévotion, qu'elle l'envoya à S. Cirque cueillir ses pommes, et ne voulut plus entendre parler de lui. Après qu'elle se fut fortifiée d'un secours qu'elle fit

venir d'Orléans, elle lâcha la bride à ses plaisirs déréglés, prit pour modele la Nanna de l'Arétin, et profita si bien de ses instructions, qu'elle auroit pu donner des leçons à la femme de Joconde, et à celle du roi de Lombardie. Il est vrai que craignant de se donner un maître, elle se réduisit à ses secrétaires, à ses chantres, et à quelques petits soi disant nobles, dont la race aussi peu connue que le nom, même à leurs voisins, ne mérite pas de trouver place ici.

Je ne saurois pourtant passer sous silence ce célebre Pomini, fils d'un chauderonnier d'Auvergne, qu'elle tira de l'église cathédrale où il étoit enfant de chœur. Il s'acquit, par sa belle

voix, la dignité d'un de ses musiciens; et, passant de la chapelle à la chambre, et de la chambre au cabinet, il parvint enfin à la charge de secrétaire, où il a long-temps tenu diverses parties, et fait des dépêches sur des matieres bien différentes. C'est celui de tous ses amants qu'elle a le plus tendrement aimé. C'est de lui dont elle disoit qu'il changeoit de corps, de voix, de visage, de poil, comme il lui plaisoit, et qu'il avoit audience à huis clos quand il vouloit. C'est pour lui qu'elle fit faire les lits de ses dames si élevés, qu'on pouvoit voir tout ce qui étoit dessous sans se baisser; et cela, afin qu'il ne pût s'y cacher: c'est

lui qu'elle cherchoit si souvent la nuit à tâtons derriere la tapisserie : c'est enfin pour lui qu'elle fit ces couplets de chanson qu'on a tant chantés à la cour :

A ces bois, ces prés et ces antres,
Offrons les yeux, les pleurs, les sons,
La plume, les vœux, les chansons,
D'un poete, d'un amant, d'un chantre, etc.

Aujourd'hui cependant ce n'est plus cela ; c'est au contraire un méchant homme qui met toute sa maison en désordre, et qui ne fait que trop connoître qu'on n'a plus les mêmes yeux quand on n'a pas le même cœur.

J'ai peut-être été trop long sur le détail de ses intrigues : mais comme ce manifeste dure-

ra apparemment plusieurs siecles, j'ai cru que je devois apprendre à la postérité ce que je n'ai pas voulu dire au saint pere et au cardinal de Joyeuse, commis par sa sainteté pour m'entendre sur les causes de notre divorce; estimant qu'il étoit de la modestie de ne pas salir leur imagination par le récit de tant d'impuretés. J'ai eu la discrétion de ne rien répondre sur les vingt-deux articles contenus dans mon interrogatoire, qui pût donner la moindre atteinte à l'honneur de cette ingrate. Il est vrai qu'étant interrogé si j'avois consommé le mariage, je ne pus m'empêcher de répondre que nous étions si jeunes quand nous nous mariâmes, et

tous deux si avides des plaisirs de l'amour, que nous n'avions pas cru devoir nous refuser ceux que les loix permettoient. Si je me suis éloigné dans ce manifeste de l'exacte vérité, je m'en rapporte à ses amis, si tant est que sa mauvaise vie lui en ait encore laissé quelques uns, et je leur permets de dire si j'ai ajouté ou diminué quelque chose; car j'aime beaucoup mieux omettre quelques circonstances, que rapporter toutes ses foiblesses. C'est, à mon sens, le véritable nom qu'il faut donner à ses jalousies et à ses dernieres fureurs amoureuses, qui ont commencé par Bonnivet, et ont toujours continué depuis sur le même pied.

Qui eût pu soupçonner de tant de bassesses la fille d'un des plus grands et des plus sages rois de la terre? Cependant de reine elle est devenue duchesse, et, de femme légitime de roi de France, amante passionnée de ses plus bas officiers. Quoiqu'elle ne garde plus aucune mesure lorsqu'il s'agit de contenter ses desirs, elle croit éblouir les yeux en profanant le plus auguste mystere de notre religion: elle s'approche trois fois la semaine de la sainte table, avec une bouche aussi fardée que l'est son cœur, avec un visage plein de blanc et de rouge, et la gorge découverte jusqu'aux épaules.

On attribua à quelque char-

me l'entêtement qu'elle eut pour Pomini, parcequ'on lui voyoit porter ordinairement entre la chair et la chemise une bourse de soie bleue pendue au cou, qui renfermoit une boîte d'argent sur laquelle on voyoit gravés plusieurs caractères inconnus. Elle l'ouvrit en présence de quelques uns de ses amis, qui virent d'un côté son portrait, et de l'autre celui de son chauderonnier. Elle leur dit, la larme à l'œil, qu'elle s'étoit engagée à ne l'ouvrir qu'en certains temps, et à la conserver jusqu'à la mort. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on attribue à des causes surnaturelles les choses extraordinaires dont on ne peut démêler les véritables

causes. On a dit la même chose de la duchesse de Valentinois : on disoit de son temps qu'elle ne devoit qu'à la magie le grand ascendant qu'elle avoit sur l'esprit du roi Henri II, pere de la reine de Navarre ; personne ne le sait mieux que cette impudique. Il n'est point de meilleur juge que la conscience ; elle nous éveille et nous fait sentir des remords, lorsque nous paroissons ensevelis dans une profonde léthargie. C'est ainsi qu'encore que cette princesse fût renfermée dans Usson, où elle ne voyoit approcher d'elle que des gens d'un rang inférieur au sien, et qui ne devoient, ce semble, la regarder qu'en tremblant, elle ne pouvoit entendre tous-

ser, rire ni parler en sa présence, qu'elle ne s'imaginât qu'on railloit d'elle. J'en suis défait, Dieu merci: et je suis encore homme à lui en dire deux mots, si elle en valoit la peine.

Il sembloit que le désordre de sa vie passée fût effacé de la mémoire des hommes: l'âge, le temps et sa prison volontaire, avoient empêché ses intrigues d'éclater: sa longue habitude au mal, avoit lassé les langues les plus médisantes, qui ne répandent leur venin que sur ce qui a le charme de la nouveauté: une absence de dix années avoit presque fait oublier son nom aux plus grands du royaume. Mais pour couronner une si belle vie, et donner la derniere

main à son portrait qui n'étoit qu'ébauché, elle a voulu que Paris et toute la cour fussent le théâtre sur lequel se devoit jouer le dernier acte de la piece, qu'elle promet d'écrire elle-même, et d'en régaler le public. Elle avoit eu dans sa jeunesse assez de commerce avec la noblesse et le tiers état; mais afin que le clergé n'eût pas sujet de se plaindre, elle alla descendre chez l'évêque de Sens: sur quoi l'on fit ce quatrain:

Comme reine elle devoit être
Au Louvre, superbe maison;
Mais puisqu'elle est p.... n'a-t-elle pas raison
D'aller droit à l'hôtel d'un prêtre?

S'il lui reste encore quelque sentiment d'honneur, je ne doute pas qu'elle n'ait l'ame cruelle-

ment bourrelée, lorsqu'elle jette les yeux vers le Louvre, et qu'elle songe que sa mauvaise conduite lui a fait perdre le droit que sa naissance lui donnoit d'y loger. Une plus chaste qu'elle ne pourroit regarder sans rougir ce superbe palais.

Les six premières semaines qu'elle passa à Paris et au bois de Boulogne, sa conduite fut honnête en apparence, et l'on ne vit approcher d'elle aucun amant; mais au bout de ce temps-là, elle se lassa de cette contrainte, et envoya chercher en Provence, pour la consoler de l'absence de Pomini, un valet qu'elle avoit ennobli dans Usson depuis quelques années avec six aunes d'étoffe. L'éloignement de son

musicien lui avoit paru si sensible, que quand il fut de retour, pour se récompenser des chagrins que son absence lui avoit causés, elle demeuroit quelquefois huit jours enfermée avec lui, sans se laisser voir qu'à madame de Châtillon, qui, faisant sentinelle à la porte, essayoit de cacher ce qui donnoit lieu à la cour et à la ville de blâmer sa conduite. Cet amant, fils d'un charpentier d'Arles, autrefois laquais de Garnier, un des maîtres de ma chapelle, lui étoit devenu si cher, que, pour en conserver la mémoire sous une allégorie dont personne qu'eux n'entendoit le mystere, elle fit remplir ses tapisseries de palmiers. Bien lui prit d'avoir eu

cette précaution ; car deux mois après que son favori fut arrivé à Paris, le jeune Vernon le tua à la portiere de son carrosse. Le déplaisir qu'elle eut de cette mort lui rendit odieux l'hôtel où elle avoit goûté tant de plaisir avec le mort : aussi, pour en effacer l'idée, elle abandonna le quartier de Saint-Antoine, et vint au fauxbourg Saint-Germain. Elle employa tous les poëtes à célébrer par leurs vers cet illustre défunt : elle le pleura long-temps, quoique l'éloquent Bajomont, assisté de son camarade le Maire, tâchât de l'en consoler par des raisons plus fortes que celles qu'il auroit pu tirer de Séneque.

Tout trouve des historiens :

ses actions héroïques même n'en manqueront pas, et je suis persuadé que ceux qui les liront, admireront son obstination au vice, que ni l'âge, ni la diminution des charmes, ni les affronts qu'elle a reçus, n'ont pu vaincre. Ils demeureront aussi d'accord qu'une si belle vie doit être enregistrée au temple de Paphos, pour servir de modele à celles qui voudront s'enrôler dans le célebre corps des filles de Cypris. Ceux qui pour s'attirer quelques libéralités lui ont dédié des livres, et fait son panégyrique, ont beau lui donner des vertus qu'elle n'a jamais eues; une longue tradition, qui se conservera parmi eux de pere en fils pendant plu-

sieurs siecles, leur donnera un démenti et les convaincra d'une basse flatterie, aussi-bien que d'une lâche imposture. Outre le reproche qu'ils ont à craindre de ceux qui après leur mort liront leurs écrits, ils ne doivent, pendant leur vie, attendre aucune récompense de leur travail, puisque personne ne s'est jamais loué de ses bienfaits, et que tout le monde se plaint de son ingratitude : ses amants les plus favorisés ne se sont jamais enrichis de ses présents, et l'on voit les prisons pleines de ceux qu'elle a ruinés. On lui a vu quelquefois prodiguer des aumônes, mais jamais payer une dette de bon cœur; elle a toujours eu si peu de sentiments de religion,

qu'elle n'a jamais été au sermon sans dormir, à vêpres sans parler, ni à la messe qu'accompagnée d'un galant. Elle donne à mes dépens la dîme de ses rentes et de ses pensions aux monasteres les plus proches; mais elle retient les gages de ses officiers et le prix des marchandises qu'on lui a fournies pendant toute l'année, pour l'entretien de sa maison: elle ne cherche que l'apparence et la vanité, et n'a dans le cœur aucun sentiment d'honneur et de piété.

Je croyois finir ce manifeste par la peinture de ses inclinations; mais Bajomont m'arrête et m'oblige à lui donner un coup de pinceau. Cet homme, le plus grand sot qui ait jamais paru à

la cour, y fut introduit par madame d'Anglure, instruit par madame Roland, et achevé de polir par le Maire. Elle en a fait son idole, quoiqu'il eût été souffleté par de Lone, fils d'un procureur de Bourdeaux; et elle a pris soin de sa fortune pour l'empêcher d'aller finir ses jours à l'hôpital. Je n'entrerai point dans le détail de leurs amours. Comme on n'y verroit rien que de bas et d'indigne d'une reine, un reste de considération pour elle m'oblige à tirer le rideau, et à finir cette histoire qui n'est déja que trop longue et trop ennuyeuse. Je me contente de prier Dieu de leur toucher le cœur, et de répandre sur eux sa grace efficace, sans laquelle il n'y a

pas lieu d'espérer leur conversion, et de voir sortir la princesse de l'aveuglement où elle est.

(*Ce manifeste, connu sous le nom de* DIVORCE SATYRIQUE, *est de d'Aubigné.*)

POÉSIES
DE HENRI IV.

L'AMOUR PHILOSOPHE,

POEME.

Pour habiller en philosophe
Ce jeune et folastre garçon,
Saincte a fourni toute l'estoffe,
Mais j'y ai donné la façon.

LE petit poëme charmant que l'on va lire est certainement de notre excellent Henri. Il le fit vers 1591, *pour célébrer ses amours avec Marie de Beauvilliers, alors abbesse de Montmartre, dont il a caché le nom sous celui de* Saincte.

Quoiqu'il fût dans ce temps-là amoureux de Gabrielle d'Estrées, il étoit resté attaché à Marie de Beauvilliers, l'aima toujours, et la dédommagea autant qu'il put de la perte de son cœur, si quelque chose

peut dédommager de n'avoir plus le cœur de ce qu'on aime.

Henri fait assez connoître cette abbesse en parlant de son habit blanc, et du rang qu'elle tenoit dans le cloître.

Marie fut d'abord religieuse à Poissy, dont madame de Gondy étoit prieure. Elle fut ensuite coadjutrice d'Anne Babou, sa tante maternelle, abbesse de Beaumont-lès-Tours; puis enfin elle fut nommée abbesse de Montmartre par Henri IV en 1590.

L'AMOUR PHILOSOPHE.

Le petit fils de Cypris
Cent fois avoit entrepris
De donner coup ou atteinte
Dedans le cueur de ma Saincte;
Mais elle qui entendoit
A quoy cet archer tendoit,
Par une adresse advisée
Lui ostoit toute visée;
Si bien que sa foible main
Tiroit tous ses coups en vain,
Sans que l'une ou l'autre fleche
Y feist tant soit peu de breche.
A la fin tout irrité,
Comme un enfant despité,
Faisant craqueter ses armes
Qu'il arrosoit de ses larmes,
Résolut de quitter tout
Plustost qu'il n'en vinst à bout,
Et dez l'heure se dispose
Ne faire plus autre chose.

Je cognoy bien, disoit-il,
Que ce courage subtil
Qui ne veult se mettre en butte
Met ma puissance en dispute.
Volontiers son habit blanc,
Son scapulaire, et le rang
Qu'elle tient dedans son cloistre,
La font ainsi mécognoistre:
Volontiers que pour avoir
Aux livres quelque savoir,
Elle pense, outrecuidée,
Que je ne suis qu'une idée,
Et que les autheurs romains
La sauveront de mes mains,
Voulant égaler sa gloire
Aux neuf filles de mémoire,
Qui en vers et en chansons
Me fournissent leurs rançons:
Si est-ce que Calliope,
La premiere de la trope,
A pratiqué l'art d'aimer,
Quand d'un tourment doux, amer,
Dessoubs OEagre échauffée,
Elle conceut son Orphée;

Et Diane plusieurs fois
Dessoubs la fraischeur des bois
A senti la chaleur forte
De ce flambeau que je porte,
Quand un berger elle aymoit,
Qu'elle mesmes endormoit,
Pour tirer à longue haleine
Plus de plaisir de sa peine.
Qui ne sçait les vers heureux
Et les nombres amoureux
De la nymphe lesbienne,
Sçavante musicienne,
Qui d'un desir non puceau
Poursuivit un juvenceau
Par les monts et les campagnes,
Abandonnant ses compagnes,
Et pour n'en pouvoir jouir,
Le voyant toujours fuir,
S'eslança, folle, à la rade
Des montagnes de Leucade?
Je sçay bien, et m'en desplaist,
Que cette glorieuse est
Plus propre à la patience
Et mieux née à la science

Que Sapho, ny que les sœurs
Qui d'inutiles douceurs
Et de musique frivole
En Parnasse ont leur escole:
Si ne la veux-je exempter
De m'adorer et chanter.
J'ai trop souffert qu'elle brave
De moi comme d'un esclave,
S'obligeant sans mon adveu
Aux reigles d'un triste vœu:
Je veux, je veux qu'elle sente
Un coup de ma main puissante.
Encor qu'elle ait évité
Par quelque dextérité
Jusqu'ici d'estre offensée,
Si la rendray-je blécée
D'un tel coup, que ses escrits
Seront les louables cris
Qui tesmoigneront ma gloire
Et l'honneur de ma victoire,
Me servant de son sçavoir
Pour publier mon pouvoir.
Sans aymer je veux qu'elle ayme
Le jugement de soy-mesme,

Ou un bien qui ne soit point,
Ou un rien moindre qu'un point
Imaginé dans la nue
Ny visible ny cognue,
Comme Narcis qui ayma
L'ombre qui le consuma.
Mais parceque sa cautele
Cognoist, quand j'approche d'elle,
Mes ailes et mon flambeau,
Et ma trousse, et le bandeau
Que devant les yeux je porte;
Et, comme elle est bien accorte,
Fuit de moy pour eschapper:
Le moyen de l'attraper
Est qu'il me faut dez cette heure
Prendre une forme meilleure,
Et changer tous ces outils
En des autres plus subtils:
Il fault tout d'une secousse
Quitter la torche et la trousse,
Et inventer quelques traicts
Qui assenent de plus prez:
Je n'ay plus affaire d'aile
Pour voleter autour d'elle;

J'en cheviray beaucoup mieux
En me desbandant les yeux,
Afin de veoir à mon aise
Un plaisir qui lui desplaise.
N'ay-je pas bien quelquefois
Changé de face et de voix,
Pour en arrester de telles
Et déesses et mortelles
Fieres comme cette-cy?
Ne le fey-je pas ainsi
Envers Didon la peu caulte,
Quand, pour avancer sa faulte,
Ma mere me fit changer
En un visage estranger,
Prenant la face et stature,
Et le parler et l'allure
Du petit garçon troyen,
Qui estoit, sans mon moyen,
Avec son pere et sa bande,
En une misere grande?
Mais je la fey recevoir,
Et bien traiter, et avoir
Tout l'honneur et l'avantage
Qu'eust eu le roi de Carthage,

Aprez que d'un chaud baiser
J'eus le loisir d'embrazer
Par une flamme secrette
Le cueur de cette pauvrette.
Or d'autant que cette-cy
Ne se peut tromper ainsi,
Parceque d'une souplesse
Que j'attribue à simplesse,
Elle évite d'aborder,
Voire ne veut regarder
Cette jeunesse gentille
Qui mignonnement s'habille,
Et qui frize ses cheveux,
Tels que mes soldats je veux;
Il faut qu'en une autre forme
A ses mœurs je me conforme;
Puisqu'elle se laisse veoir
Aux personnes de savoir,
Et de leur philosophie
Ne se garde ny deffie,
Je me veux doresnavant
Vestir en homme sçavant,
Et m'habiller de l'estoffe
Et des mœurs d'un philosophe;

Ainsi qu'on veit habiller
Pallas en vieil conseiller
Et sage bourgeois d'Ithaque
Pour conduire Télémaque.
A ces mots il est tout prest,
Il se desarme et devest,
Il quitte trousse et sagette,
Son arc contre terre il jette,
Il arrache son bandeau,
Il met aux pieds son flambeau,
Et quelque lieu seur regarde
Pour y mettre tout en garde.
Il s'advise pour le mieux
De laisser tout dans les yeux
De sa chere Gabrielle,
Qui par sa force immortelle
Avoit rangé sous sa loy
L'ame et le cueur d'un grand roy,
Et lui donne la puissance
D'en user en son absence,
Pour espandre à son deffault
Un si précieux depost.
Ce faict, il prend tout à l'heure
Une longue cheveleure:

Il ramoncelle son front:
Ses yeux plus larges se font:
Et en son menton foisonne
Une grand'barbe grisonne:
Puis comme la déité
A tout à commodité,
Il se vest d'une soutane
Ceinturée à la toscane,
Avec un reistre à plis longs
Qui lui bat jusqu'aux talons,
Et sa mal pignée teste
Couvre d'un bonnet à creste
En quatre coings arrondy,
Jusqu'aux yeux approfondy.
Il compose aussi sa face
D'une plus sévere grace,
Desmarche d'un grave pas,
Et ne va que par compas.
En ce poinct il se transporte
A cette royalle porte
Du lieu sainct, où, nuict et jour,
Ma Saincte fait son séjour:
Séjour heureux, qui assemble
Mille déitez ensemble,

Où par un rare bonheur
Loge le pudiq' honneur,
Et les Graces et les Muses
L'une avec l'autre confuses:
Séjour plein d'estonnement,
Qu'on jugeroit proprement
Estre une cour de princesses,
Ou un synode d'abbesses,
Tant chacune a de splendeur
Et de royalle grandeur.
Mais dessus toute la bande
Une Diane commande,
Du noble sang des Gondis,*
Par leurs vertus agrandis,
Qui dedans ce divin temple
Sert de conduite et d'exemple.
Or ce docteur qui sçavoit
Quel danger il y avoit
S'il se faisoit recognoistre
Au pourpris de ce sainct cloistre,
D'un œil doux mais pénétrant
Il s'humilie en entrant,
Et salue les portieres,
Qui ne furent si entieres,

* Prieure de Poissy.

Qu'ayant veu son port chenu,
Il ne fust le bienvenu;
Pourtant on dit qu'une d'elles
Recogneut aux estincelles
Que jettoient ses brillants yeux,
Que c'estoit quelqu'un des dieux,
Et de la maison sacrée
Lui permit la libre entrée.
Puis de la premiere court,
Comme il fut entré, tout court,
Il destourne à la main droicte
Dans une montée estroicte,
Où il va d'un pied dispos,
Et trouve tout à propos
La soubs-dame, qui sans crainte
Le conduict jusqu'à ma Saincte:
Ma Saincte seule pour lors
Avoit l'esprit et le corps,
De tout autre soing délivre,
Bandez sur un petit livre,
Recherchant le sens latin
D'un lieu de sainct Augustin.
Mais voyant cette entreprise,
S'estonna d'estre surprise,

Et d'une douce rougeur
Ne peut celer sa pudeur,
Teignant sa joue et sa face
D'un pourpre de bonne grace.
Toutesfois quand elle vit
L'aage, la barbe, et l'habit,
Et le salut honorable
De ce docteur vénérable,
Elle rasseura son front;
Et lui, modestement prompt,
D'une contenance grave,
Ny trop humble, ny trop brave,
Commença premièrement
A parler sommairement,
D'une simplicité nue,
Des causes de sa venue,
Et pourquoy sans l'empescher
Il la venoit rechercher.

On dit que mesme les anges
Prennent plaisir aux louanges:
Ce fut pourquoi ce docteur,
Comme éloquent orateur,
Par un art qui ne se monstre,
Mesloit à chaque rencontre

Quelque beau traict pour louer
Celle qui, sans l'advouer,
Monstroit d'un souriz modeste
Qu'il ne luy estoit moleste.
Puis quand ces premiers deviz
Par d'autres furent suiviz,
Il desploya l'artifice
De sa plus fiere malice.
Il se met sur le discours
Du soleil et de son cours:
Il raconte l'origine
Du ciel et de sa machine:
Il pénetre jusqu'aux lieux
De la demeure des dieux:
Il discourt de leurs puissances,
Et des divines essences,
Des démons et des esprits
Qui en l'air leur place ont pris;
Des formes et des matieres,
Et des qualités premieres;
Des éléments épurez,
Et de leurs corps altérez;
Des idées platoniques,
Des nombres pythagoriques,

Et des atomes menuz
A Démocrite cognuz.
Puis il descend aux sciences,
Aux arts, aux expériences,
Aux vertus, aux bonnes moeurs,
Et aux diverses humeurs.
Il dit quel estoit Socrate,
Et Platon, et Isocrate,
Et Aristote, et tous ceux
Qui d'un desir angoisseux
Eurent en l'académie
La vérité pour amie,
Et tous ceux qui ont en vain
Cherché le bien souverain
Soubs une ombre rabaissée
Au Portique ou au Lycée.
Mais il tombe sur la fin,
Comme cauteleux et fin,
Pour complaire à sa disciple,
Sur la divinité triple,
Aux deux bouts et au milieu,
Ne représentant qu'un Dieu;
De qui l'amour et la crainte,
Quand nostre ame en est atteinte,

Passe tout autre plaisir
Qui tombe en l'humain desir:
Conclud que béatitude
Gist en cette belle estude:
Où l'esprit ambitieux
Apprend le secret des cieux,
Et trouve avec la science
Repos en sa conscience.
Pendant ces graves discours
Ma Saincte tenoit tousjours
Ses beaux yeux et ses aureilles
Attentives aux merveilles
Qui coulloient de ce torrent;
Et son esprit abhorrant
Toute affection mortelle,
Brusloit d'une ardeur nouvelle,
Qui soubs un silence coy
La ravissoit hors de soy,
Attachée par la langue
D'une si docte harangue.
Mais le traistre ne cessoit,
A chaque mot qu'il poussoit,
De tirer de mesme haleine
Une odeur de baulme pleine,

Dont le parfum odorant
Jusqu'au cueur s'esvaporant
Portoit comme sa minette
L'ambre gris et la civette.
D'autre part ses fiers regards
Sortants de ses yeux hagards,
Pleins de fleches éternelles,
Lançoient des flammes nouvelles
Dedans les yeux opposez
Par des rayons disposez:
Comme l'œil malade envoye
Par une subtile voye
L'air veneneux qu'il avoit
A un autre qui le voit;
Et sans qu'on voye la trace,
Le mal d'un en l'autre passe.
Qui plus est, ces fins rayons
Figuroient comme crayons
Aux prunelles de ma Saincte
L'image d'Amour empreincte
Dedans ce rond crystallin,
Où le miroir courallin,
Ainsi qu'une iris plaisante,
Toutes couleurs représente:

Mais l'insensible liqueur
Lui couloit jusques au cueur,
Sans que jamais par mesgarde
Ailleurs prise elle y prist garde.
Il la touchoit quelquefois
De l'extrémité des doigts,
Ou, aux façons d'Italie,
Lui baisoit sa main polie.
Mais c'estoient autant de feux
Et de charmes et de nœuds
Qui de la main jusqu'à l'ame
Portoient cette vive flame,
Comme un sorcier qui meschant
Baille le sort en touchant.
Ce n'est plus cette superbe
Qui comme une poutre à l'herbe
N'a soucy que des ruisseaux,
Et des fleurs des arbrisseaux:
A mesure qu'il l'approche,
Peu à peu son cueur de roche
S'amollist, et en effect
Doux et traictable se faict:
Elle perd de cette audace
Qui luisoit dessus sa face;

Si audace on doit nommer
L'orgueil de ne rien aymer.
Peu à peu le feu qui monte
La possede, la surmonte,
Et luy faiçt souhaiter l'heur
De complaire à ce docteur:
Son esclave elle est rendue
Par l'aureille suspendue:
Elle admire ses discours,
Qui lui semblent estre courts:
Elle le loue et adore,
Le prie de dire encore,
Et d'expliquer quelques vers
Du chaos de l'univers:
Elle veult qu'il recommence
Dez la premiere naissance,
Et suive tout d'ordre, afin
Que le discours n'ait point fin:
Et tousjours sur quelque chose
Nouveau doubte luy propose
Pour l'amuser et tenir,
Et l'empescher de finir.
Mais comme encore il s'efforce
Par une nouvelle amorce

Jetter son dernier venin
Dans ce cueur tendre et benin,
Tout-à-coup un son de cloche
Ce nouveau dessein accroche;
Car elle, qui ne perd point
De sa reigle un petit point,
Et qui ne veult pour son hoste
A son debvoir faire faulte,
Rompt le propos, et voulut
Ouïr vespre et le salut.
Lors Amour quittant sa prise
Avant que son entreprise
Il eust du tout mise à fin,
Se trouve court et mal fin,
Car ja l'heure de la porte
Le sollicite qu'il sorte;
De façon que sans congé
Il va d'un pas allongé
Gaigner l'air de la franchise:
Et à l'endroit de l'église
Son corps mystiq disparut;
Et pere Alesne accourut
Raconter le cas estrange,
Disant que c'estoit un ange

Qu'il avoit veu s'envoller
De la terre dedans l'air.
Ainsi demeura ma Saincte
D'un nouveau desir atteinte.
Outre la dévotion
Qu'elle a d'inclination,
Peu-à-peu sa fantaisie
Se trouvoit d'amour saisie;
Et, qui plus est, cet amour
Estoit amour de l'Amour,
Comme une Psyché seconde,
Qui, errant parmi le monde,
Cherchoit d'un cueur esperdu
L'Amour qu'elle avoit perdu.
Elle ne sçait plus où prendre
Ce docteur pour lui apprendre;
Elle ne sçait ny son nom
Ny sa demeure, sinon
Que sa face et sa parolle
Luy restent comme une idolle
Ou un fantosme plaisant
Qui le rend tousjours présent,
Sans vouloir estre secrette,
Alors qu'elle le regrette,

Ja le propos est commun
En la bouche de chacun
Qu'elle s'est rendue heureuse
En devenant amoureuse:
Elle mesme ne craint point
De monstrer ce qui la poingt,
S'y glorifie et s'y bagne,
Et le conte à sa compagne,
Et repense tous les jours
En ces aimables discours
Avec une inquiétude
Qui la tient en une estude
A resver et rechercher
Ce qu'elle tient le plus cher,
Et pour apprendre à bien vivre
Est tousjours sur quelque livre:
Elle cherche aux saincts autheurs
Ce grand docteur des docteurs,
Ce bien parfaict et suprême
Dont jouist celuy qui ayme,
Comme ce docteur disoit,
Quand premier il l'instruisoit.
Vous la verrez sur un tome
Ou de sainct Jehan Chrysostome,

Ou bien de sainct Augustin,
Passant et soir et matin
Dessus la saincte escriture,
En priere ou en lecture:
Puis elle extraict de Platon,
De Plutarque et de Caton,
De Tulle et des deux Seneques,
Les fleurs latines et grecques,
Meslant d'un soing curieux
Le plaisant au serieux:
De là son esprit agile
Va s'esgayer en Virgile,
Dont la pure netteté
Ne sent que la chasteté.
Mais si par cas d'adventure
Quelque chose plus obscure
En lisant la faict doubter,
Et que pour s'en tourmenter
Ny glose ny commentaire
Ne luy puissent satisfaire,
C'est alors que ses regrets
Ne peuvent estre secrets:
Elle s'afflige et tourmente,
Elle s'attriste et lamente,

Pour ne sçavoir en quel lieu
Consulter ce petit dieu,
Qui par un nouveau miracle
S'estoit rendu son oracle:
Elle révoque en ses sens
Sa parole et ses accents,
Sans toutesfois le cognoistre
Ailleurs que dedans son cloistre,
Car son cloistre est par raison
Sa libre et douce prison.
Elle ayme et ne sçait qu'elle ayme,
Et se figure elle mesme
Quelque démon, quelque esprit,
Qui desguisé la surprit:
Si elle est en un lieu sombre,
Soudain elle voit son ombre,
Comme un fantosme trompeur
Qui lui faict plaisir et peur:
Elle mesme s'imagine
Quelque flame plus divine,
Et de telle fiction
Que l'insolent Ixion,
Soubs une face incognue,
Se contente d'une nue

Que par un plaisant abus
Elle appelle son Phœbus,
Son Apollon et sa flame,
Et la clarté de son ame,
Sa lumiere, son flambeau;
Et si quelque nom plus beau;
Plus divin et plus céleste,
Exprime son feu modeste.
Qui croitoit mesme comment
Elle est faicte en un moment
Poëte et musicienne,
Soit sur la lyre ancienne,
Soit aux nombres plus gentils,
Incogneuz aux apprentifs,
Qui ja lui ont donné place
Sur le sommet de Parnasse,
Faisant flestrir les bouquets
De Duplix et des Marquets?
Ses sonnets, ses élégies,
Sont les doctes effigies
Qui représentent au jour
L'essence de son amour,
Duquel la nouvelle amante
Se console et se tourmente;

Et dessus un subject feinct
Se resjouist et se plainct:
Son amour est sans caresse,
Sans serviteur, sans maistresse,
Sans œillade, sans baisers,
Sans frissons et sans brasiers,
Sans rapports et sans envie,
Ennemis de nostre vie,
Non subject aux vains desirs
Qui traversent nos plaisirs,
Et ne sentant rien d'immonde
De ce qui s'attache au monde;
Car le feu pernicieux
De cet enfant vicieux
Qui d'une flamesche vaine
Brusle la poictrine humaine,
Ne peult en sa qualité
Forcer la fatalité
D'un autre feu plus insigne,
Plus généreux et plus digne,
Qui n'a, comme le soleil,
Supérieur ny pareil,
Ayant pris son origine
De l'estincelle divine,

Qui ne participe en rien
Du mortel ou terrien,
A l'abry du vent qui trouble
L'esprit d'un orage double;
Mais tousjours d'une teneur
Continuant son bonheur
Par l'indomtable deffense
De la tranquille innocence,
Qui trouve contentement,
En soi, de soi seulement,
Et tire par fantasie
Le nectar et l'ambroisie.
Saincte, j'ay faict ce discours
Pour dépeindre nos amours,
Et représenter l'image
D'une ardeur pudique et sage;
De qui les desirs réglez
Ne peuvent estre aveuglez
Par le lustre ou par la force
D'une chatouilleuse amorce
De la jeunesse et beauté
Qui sont de vostre costé:
Car mon aage qui grisonne
N'a plus ce feu qui bouillonne;

Mais comme un vin épuré
Qui a l hyver enduré,
Tousjours net et clair demeure
En sa qualité plus meure,
Je me résouls d'estre entier,
Sans destourner du sentier
Par où la raison me guide,
L'honneur me servant de bride.
Ainsi nous vivrons heureux,
Autant aimez qu'amoureux,
Par une constance égale
Qui ne craindra le scandale,
Ny le change, ny la mort,
Ny le scrupule qui mord
D'une longue repentance
Le fond de la conscience:
Tellement que pour aymer
On ne nous pourra blasmer,
Puisqu'aymer est l'excellence
D'une honneste bienveillance;
Car ceux qui tousjours ont eu
Leur amour à la vertu
Que les sciences estoffent,
N'aiment pas, ils philosophent.

Quoique Henri IV eût employé presque toute sa jeunesse à combattre, il avoit trouvé le temps de s'instruire, et donnoit aux belles-lettres le plus de moments qu'il pouvoit. Il avoit commencé à traduire en françois les commentaires de César : on assure que son manuscrit existe à la bibliotheque du roi; Casaubon en parle comme l'ayant vu.

CHANSONS

Dont les paroles sont de Henri IV.

CHARMANTE Gabrielle,
Percé de mille dards,
Quand la gloire m'appelle
Sous les drapeaux de Mars,
Cruelle départie!
Malheureux jour!
Que ne suis-je sans vie,
Ou sans amour!

Bel astre que je quitte;
Ah! cruel souvenir!
Ma douleur s'en irrite....
Vous revoir, ou mourir!
Cruelle départie, etc.

Partagez ma couronne,
Le prix de ma valeur;
Je la tiens de Bellone,
Tenez-la de mon cœur.
Cruelle départie, etc.

Je veux que mes trompettes,
Mes fifres, les échos,
A tous moments répetent
Ces doux et tristes mots:
Cruelle départie, etc.

AUTRE.

Viens, Aurore,
Je t'implore;
Je suis gai quand je te voi.
La bergére
Qui m'est chere
Est vermeille comme toi.

De rosée
Arrosée,
La rose a moins de fraîcheur;
Une hermine
Est moins fine;
Le lait a moins de blancheur.

Pour entendre
Sa voix tendre
On déserte le hameau;
Et Tityre,
Qui soupire,
Fait taire son chalumeau.

Elle est blonde
Sans seconde,
Elle a la taille à la main;
Sa prunelle
Étincelle
Comme l'astre du matin.

D'ambroisie
Bien choisie
Hébé la nourrit à part;
Et sa bouche,
Quand j'y touche,
Me parfume de nectar.

FIN.

